

Bernard CHANTEBOUT

professeur émérite de l'Université Paris-Descartes,
et président d'honneur de l'Association française de droit constitutionnel

(1975)

DE L'ÉTAT.
UNE TENTATIVE DE DÉMYSTIFICATION
DE L'UNIVERS POLITIQUE.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Bernard CHANTEBOUT

DE L'ÉTAT. Une tentative de démystification de l'univers politique.

Consortium de la Librairie et de l'Édition, 1975, 189 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 21 février 2012 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : chantebout@droit.univ-paris5.fr et
b.chantebout@gmail.com.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11'')

Édition numérique réalisée le 8 mars 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Bernard CHANTEBOUT
professeur émérite de l'Université Paris-Descartes,
et président d'honneur de l'Association française de droit constitutionnel

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification
de l'univers politique.



Consortium de la Librairie et de l'Édition, 1975, 189 pp.

Table des matières

Quatrième de couverture

I. Le pouvoir 7

Un phénomène naturel

Le pouvoir politique

La lutte pour le pouvoir

II. La genèse de l'État [31]

III. La légitimation de l'État [47]

Une entité mystérieuse et idéale

L'État au service de tous

L'État au service de la divinité

L'État au service de la nation

IV. Pouvoir étatique et pouvoir social [77]

V. De la démocratie considérée dans son principe [95]

VI. De la démocratie considérée dans son exercice [107]

L'emprise idéologique

Le système politique

VII. De la révolution totalitaire [141]

VIII. De la souveraineté du peuple [177]

« Élections - Trahison.

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

38 ans - Professeur agrégé des Facultés de droit, il enseigne depuis 1971 la science politique à l'Université de Paris X-Nanterre. Dans ce livre, à partir d'une réflexion sur la nature du pouvoir et d'une étude du processus historique de formation de l'État, il nous invite à un examen critique des principaux mythes sur lesquels est fondé notre univers politique : mythes de l'État et de la nation, mythe de l'intérêt général, mythe de la séparation des pouvoirs, mythe de la réforme de la société par la voie des élections, mythe de la Révolution.... et finalement mythe de la politique elle-même. La seule réalité à laquelle il continue à croire est celle de la souveraineté du peuple ; mais il ne donne pas à ces mots le sens qu'ils revêtent habituellement dans le discours politique.

- * L'État au service de la nation n'est au service que de lui-même... a Tout parti politique développe en son sein une corruption proportionnelle à l'influence qu'il exerce sur les organes de l'État, et est porté à accroître son emprise sur la société à la mesure de sa propre corruption.
- * C'est moins le peuple qui choisit son pouvoir que le pouvoir qui choisit son peuple.
- * L'intérêt général cesse là où la politique commence... Les gouvernants sont toujours subjectivement au service de l'intérêt général, mais ne peuvent être objectivement qu'au service d'intérêts particuliers.
- * Autant qu'à un besoin éprouvé par la classe dominante de légitimer son emprise sur la société, l'idéologie dominante répond à un besoin ressenti par les classes dominées de tenir cet état de fait pour légitime...
- * Inutiles en tant que moyen de réformer la société, les élections conservent néanmoins une fonction essentielle : elles sont la principale sauvegarde des libertés individuelles dans le monde contemporain.

[7]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

I

LE POUVOIR

Un phénomène naturel

[Retour à la table des matières](#)

À l'origine du phénomène social qu'est le pouvoir, il y a une donnée biologique. Les recherches médicales menées depuis une dizaine d'années, notamment en France par l'équipe du professeur Laborit, situent dans un organe appelé *hypothalamus* et placé à la base du cerveau, sous les couches optiques, le siège de la « dominance », c'est-à-dire de l'instinct de domination. L'individu - homme ou animal - atteint dans cet organe perd tout désir d'imposer sa volonté à ceux qui l'entourent. Mais, en même temps, profondément touché dans sa personnalité, il accepte alors d'obéir à tout ce qu'on lui commande. Il abdique ; et son abdication à l'égard des autres est un renoncement à être par soi-même, à être soi-même.

Ainsi tout être ne se pose en tant qu'individu qu'en s'opposant aux autres et en cherchant à *s'imposer* à eux. La soif de liberté et le goût du pouvoir sont les deux faces d'une même réalité biologique. Il y a dans cette constatation une source inépuisable de réflexions pour les philosophes et de prétextes à constructions échevelées [8] pour les auteurs de science-fiction. Pour notre part, notre propos étant plus modeste, nous en déduisons seulement que, quelque attrait intellectuel que

puisse exercer la pensée anarchiste, la nature humaine qui lie indissolublement liberté et pouvoir s'oppose à ce que la liberté triomphe et que le pouvoir soit aboli.

Dès que se forme un groupe d'individus, tous cherchent à s'imposer plus ou moins aux autres en fonction de l'intensité de l'instinct de domination de chacun d'eux. Mais la domination effective d'un individu sur les autres dépend non seulement de l'intensité de son instinct de domination, mais aussi et surtout des autres traits de sa personnalité, tels l'intelligence, le sens des relations sociales, etc., et des moyens matériels qu'il peut mettre au service de cet instinct de domination. La mise en oeuvre de ces divers moyens, intellectuels et matériels, permet à un individu - ou à un groupe d'individus - d'acquérir un ascendant sur le groupe auquel ils appartiennent et d'exercer sur lui une influence qui est l'embryon d'un pouvoir. Ce phénomène se constate dans tous les groupes ayant une existence durable, qu'il s'agisse de groupes informels constitués par le hasard ou de groupes qui se constituent au contraire en vue de la poursuite d'un objectif précis.

Mais, en ce qui concerne ces derniers, le phénomène naturel et spontané de la domination d'un individu sur les autres est très généralement accepté, reconnu, et mis par les membres du groupe au service du but poursuivi. Il est en effet unanimement admis que l'efficacité dans la recherche collective d'un objectif quelconque exige une coordination des actions individuelles. Et le moyen le plus simple - sinon le meilleur - de réaliser cette [9] coordination consiste évidemment dans l'acceptation par tous les membres du groupe des directives émanant de l'individu dont l'ascendant s'est naturellement imposé. Ainsi, dans tout groupe constitué de manière durable en vue d'un objet déterminé, le pouvoir se transforme : il s'organise, et en même temps qu'il s'organise, il organise le groupe ; il lui donne une structure, qui est sa propre structure. La structure d'un groupe organisé n'est rien d'autre que la structure du pouvoir qui l'anime.

Les groupes humains au sein desquels s'exerce ainsi un pouvoir organisé sont extrêmement nombreux et de natures très diverses. Certains d'entre eux ont été constitués en vue de la réalisation d'un objectif purement matériel : ainsi l'entreprise industrielle ou commerciale réunit un certain nombre d'individus en vue de la fabrication et de la vente de certains produits et de la réalisation de bénéfices. D'autres, au contraire, se sont formés en vue d'un objectif essentiellement moral : ainsi les Églises, les partis politiques, les associations d'anciens élèves ou d'anciens combattants... D'autres groupes enfin poursuivent à la fois des objectifs mo-

raux et des objectifs matériels : ainsi les syndicats ouvriers ou patronaux. Naturellement, tous ces groupes sont organisés de manière très variable en fonction de leur dimension et de la nature de l'objectif poursuivi. Les structures des uns sont très hiérarchisées, celles des autres sont très souples ; mais dans tous s'exerce un pouvoir.

Dans tous les groupes, il y a ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Ceux qui commandent au sein d'un groupe ou d'un ensemble de groupes ayant des structures et un objet identiques sont unis entre eux par une solidarité [10] de fait vis-à-vis de ceux qui obéissent. Les officiers sont solidaires des officiers, les évêques sont solidaires des évêques parce qu'ils appartiennent aux mêmes groupes, et que toute remise en cause du principe de l'autorité hiérarchique au sein du groupe a des effets directs sur leur autorité. Les chefs d'entreprises n'appartiennent pas au même groupe structuré, chacun d'eux est à la tête d'un groupe constitué par son entreprise. Mais étant donné l'identité des structures et des objectifs des diverses entreprises industrielles et commerciales, celles-ci constituent un ensemble homogène, et les industriels sont collectivement placés face à cet ensemble dans la même position que les colonels face à leurs régiments et que les évêques face à leurs diocèses. Toute contestation du principe hiérarchique dans l'une des entreprises entraîne indirectement un affaiblissement de leur autorité dans leur propre entreprise. Il y a donc entre eux une solidarité nécessaire qu'on traduit dans le langage courant en disant qu'ils forment une « classe ».

Cette solidarité des dirigeants au sein d'un groupe ou d'un ensemble n'implique évidemment pas l'absence d'une stratégie personnelle à chacun d'eux en vue d'accroître sa puissance propre, mais elle leur interdit de remettre en cause les structures du pouvoir et de contester le principe de l'autorité. Ainsi un colonel peut chercher à évincer ses rivaux pour le grade de général et un industriel à ruiner ses concurrents. Mais par sa nature même, cette démarche qui tend à améliorer la position de son auteur au sein du système exclut toute remise en question du principe de hiérarchie qui constitue le fondement même du système. La lutte des dirigeants entre eux implique, plutôt qu'elle n'exclut, leur [11] solidarité globale vis-à-vis de la base. Ainsi tout groupe humain, ou tout ensemble de groupes ayant des structures et un objet identiques, est dominé par une *oligarchie* dont la principale caractéristique est la solidarité de ses membres en vue du maintien du principe oligarchique.

La société étant composée d'une multitude de groupes de natures diverses, il existe en son sein une pluralité des oligarchies ¹.

Ces oligarchies sont juxtaposées, mais en même temps elles se trouvent, au moins potentiellement, en position de concurrence. En effet, les groupes à la tête desquels elles sont placées sont constitués pour l'essentiel par les mêmes individus envisagés sous des aspects distincts. Chaque individu appartient simultanément à plusieurs groupements sociaux et est par conséquent soumis à plusieurs oligarchies : un catholique salarié, syndiqué et membre d'un club de football, est soumis simultanément aux directives de son curé, de son employeur, de son délégué syndical et du capitaine de son équipe. Chacun de ces détenteurs de pouvoir dispose d'ailleurs à son encontre de moyens de pression et de coercition : le curé de la menace de sanctions dans l'au-delà, l'employeur de la menace de sanctions matérielles et immédiates, le délégué syndical et le capitaine de l'équipe de la menace d'un blâme public qui le voue à l'opprobre des autres membres du groupe.

[12]

Ce qui est a priori étonnant, c'est que, dans ces conditions, l'individu ne sente perpétuellement tirailé par des directives contradictoires, et puisse simultanément obéir à des ordres si divers. Cela s'explique cependant car, d'une manière générale, chacun de ces multiples pouvoirs se trouve cantonné dans une sphère bien déterminée de la vie quotidienne et ne prétend pas, en apparence du moins, concurrencer les autres dans leur domaine propre : ainsi les enseignements du curé portent sur l'attitude à adopter par l'individu dans sa vie privée, les directives de l'employeur sur le travail à effectuer par lui dans sa vie professionnelle, les mots d'ordre du syndicat sur sa participation à une manifestation... Hors de ces domaines relativement bien délimités, chacun de ces détenteurs de pouvoir n'a pas, en principe, à intervenir, ni l'individu à leur obéir. Chaque oligarchie ne détient qu'une parcelle de l'autorité que le corps social tout entier fait peser sur l'individu. Chaque oligarchie ne détient qu'un pouvoir parcellaire, et les oligarchies détentrices de ces pouvoirs parcellaires se juxtaposent les unes aux autres sans, apparemment du moins, se contrarier dans l'exercice de leur pouvoir.

¹ Le mot oligarchie revient et reviendra encore très souvent dans ce texte. Mais comme le groupe qu'il sert à désigner peut être aussi bien une carte militaire ou sacerdotale qu'une véritable classe sociale, Il ne nous parut susceptible d'être remplacé par aucun autre.

Cette apparente harmonie cache cependant une réalité sensiblement différente. Si les oligarchies admettent un cantonnement de leur aire d'influence, ce n'est point de leur plein gré. La plupart d'entre elles, en effet, non satisfaites d'exercer leur pouvoir dans la sphère d'intervention qui leur est reconnue, forment des projets d'organisation sociale qui en dépassent singulièrement les limites et qu'elles mettraient volontiers en oeuvre s'il n'existait pas des pouvoirs concurrents du leur : les employeurs rêvent d'une société où les lois sociales qui [13] limitent le pouvoir patronal n'existeraient pas et où l'impératif premier serait la production ; les syndicalistes d'un monde où le profit serait supprimé et les usines régies par l'autogestion ; les militaires d'une nation organisée comme une caserne ou comme un arsenal, et les prêtres à un univers où les dimanches seraient consacrés à la prière et les jours ouvrables à l'édification des cathédrales... Naturellement j'exagère ici à dessein ma pensée ; mais l'on admettra que pour tout individu dévoué à la poursuite d'un but déterminé, ce but revêt une importance extrême, et mérite que la société soit organisée en vue de l'atteindre. Chaque oligarchie a donc un projet d'organisation sociale conçu en vue de permettre à la société de réaliser le but qu'elle-même poursuit et qu'elle considère comme étant - ou comme devant être - l'objectif primordial du corps social tout entier : la plus grande gloire de Dieu pour le clergé, l'absolue sécurité de la nation pour l'armée, l'accroissement du produit national pour le patronat, la plus grande justice sociale pour les syndicats... Ainsi, bien qu'elles n'exercent leur autorité que dans leur sphère propre, les oligarchies cultivent - plus ou moins élaborés et plus ou moins conscients - des projets de réforme de la société, projets dont la réalisation est contrariée par l'existence de pouvoirs et de projets concurrents, et surtout par l'existence au-dessus d'elles du pouvoir *politique*.

Le pouvoir politique

[Retour à la table des matières](#)

Le pouvoir politique se distingue radicalement des pouvoirs parcellaires par sa suprématie et par la globalité de sa sphère d'intervention. Il se superpose aux pouvoirs parcellaires ; il peut, en principe, intervenir dans [14] leur sphère propre ; il peut même, en principe, les détruire. Mais nous verrons que ce n'est point là son

intérêt, et qu'en général il se borne à contrôler leur action, à limiter la concurrence entre eux et à les utiliser pour la réalisation de son propre projet d'organisation sociale.

Par sa suprématie et sa fonction d'arbitrage, le pouvoir politique est donc radicalement différent des pouvoirs parcellaires. À cause de cela, son origine et sa nature ont toujours été considérées comme mystérieuses, et nombre de théories ont été émises à ce sujet, théories qui ont pratiquement toutes pour but de justifier, plutôt que d'expliquer, l'existence au profit de quelques-uns d'un droit de commander à tous.

En fait, il ne semble pas que le pouvoir politique soit, par son origine, différent des pouvoirs parcellaires. Les études réalisées par les spécialistes de l'anthropologie sociale sur les sociétés primitives sont fort instructives en ce domaine. Elles nous apprennent d'abord qu'il existe certaines sociétés, comme les Eskimos du Nord Canada ou les Caingangs des régions montagneuses de l'Ouest brésilien, où le pouvoir politique est inconnu et où n'existe même rien qui permette de l'évoquer. Mais de telles sociétés sont très rares, et chez la plupart des peuplades primitives étudiées aussi bien en Afrique qu'en Océanie ou dans le Sud-Est asiatique, un pouvoir politique existe. Assez souvent, il ne revêt qu'un caractère informel : à première vue, ce pouvoir serait diffus dans la société tout entière qui, par des pressions sur ses membres, les obligerait à se conformer à ses usages et à ses traditions, les récalcitrants étant menacés d'être rejetés du groupe, ce qui, en ces régions hostiles, équivaut [15] à un arrêt de mort. Mais si le pouvoir semble diffus, une observation plus approfondie révèle qu'en réalité certains des membres du groupe ont une influence déterminante sur les autres : ce sont, ou bien les prêtres sorciers, ou bien les meilleurs guerriers, ou bien encore - dans les sociétés sédentarisées - ceux qui ont des droits sur le sol, et qui généralement, avec une étrange pudeur, dissimulent le caractère ploutocratique de leur influence en se réclamant d'une ascendance prestigieuse et souvent mythique. Parfois l'autorité morale de ces trois catégories de personnes s'exerce concurremment, et le pouvoir politique reste diffus au sein de la société. Mais, dans d'autres cas, l'influence d'une catégorie est nettement prépondérante : le sorcier, par exemple, se fait obéir de tout le monde ; tout en laissant les propriétaires jouir de leurs biens et les guerriers livrer les combats comme ils l'entendent, c'est lui qui décide de l'opportunité des guerres et des traités, qui rend la justice au civil comme au pénal, qui se pro-

nonce sur les unions matrimoniales envisagées par les individus, etc. À ce stade, on peut dire que le sorcier exerce en fait le pouvoir politique. Évidemment, ce ne sont pas nécessairement les sorciers qui partout l'emportent ; dans d'autres sociétés, ils peuvent n'avoir au contraire qu'une influence négligeable, n'être que les médecins du groupe ; et ce peut être les guerriers les plus habiles ou les propriétaires les plus fortunés qui en fait commandent et statuent sur les problèmes fondamentaux de la vie collective.

Le problème est alors de savoir pourquoi, dans tel groupe, le pouvoir appartient au sorcier et, dans tel autre, au guerrier ou au propriétaire foncier. Nous quittons ici le domaine des observations scientifiques rapportées [16] par les anthropologues pour entrer dans celui de la conjecture ; mais il est facile d'imaginer une réponse à cette question. Si telle catégorie de personnes exerce une influence déterminante sur le groupe auquel elle appartient, c'est parce qu'elle détient des biens ou des techniques qui sont reconnus par les membres du groupe comme essentiels à son existence. Si par exemple le groupe est très superstitieux et croit qu'il est indispensable à sa survie et à sa prospérité de se propitier les dieux, le sorcier qui est censé connaître les volontés de la divinité et qui sait les formules magiques qui la rendront favorable, jouira auprès du peuple d'une influence décisive ; si le groupe n'est pas spécialement crédule, mais qu'il est menacé d'extermination par un ennemi extérieur, c'est le guerrier, détenteur de la force qui assurera la survie, qui l'emportera dans les assemblées...

Ainsi le pouvoir politique n'est pas différent par son origine des pouvoirs parcellaires qui sont nés spontanément dans la société : *il est simplement le pouvoir parcellaire qui est parvenu à imposer sa domination aux autres et à décider dans les matières intéressant la vie collective du groupe.*

Parvenus à ce stade du raisonnement grâce à l'étude des sociétés primitives, il est possible de tenter une généralisation de cette théorie. L'historien britannique Toynbee a montré que toutes les sociétés - des plus primitives aux plus évoluées - devaient faire face à des défis qui peuvent être de natures très différentes selon les époques ou les degrés de développement, mais qui toujours mobilisent les énergies du corps social tout entier. Dans certaines sociétés, ce défi sera constitué par [17] la menace d'une invasion étrangère ; dans d'autres, par la crainte d'une pénurie des ressources alimentaires ; dans d'autres encore, comme l'Égypte ancienne, par l'angoisse de ce qu'il advient de l'homme après la mort.

Pour faire face à ce défi, la société doit recourir à certaines techniques ou à certaines valeurs qu'il importe de mettre en oeuvre, mais qui sont entre les mains de certaines oligarchies, Et naturellement les oligarchies qui manient ces techniques ou possèdent ces valeurs dont l'utilité est inappréciable vont se trouver privilégiées au regard de l'ensemble des membres du corps social. Parce que ce qu'elles apportent est indispensable au groupe dans son ensemble et à chaque individu en particulier, leur influence va devenir prépondérante. Quoi qu'elles fassent, les oligarchies concurrentes ne pourront dissuader les individus de leur obéir prioritairement. Lorsque l'ennemi a passé la frontière et s'apprête à égorger femmes et enfants, ce n'est pas le prêtre qu'on écoute, mais le chef de guerre prestigieux qui peut organiser une défense victorieuse. Lorsque la récolte a été mauvaise et que le blé manque à la fin de l'hiver, l'avis du militaire importe peu, mais quel que soit le prix à payer, l'on accueille en sauveur celui qui veut bien ouvrir ses silos encore pleins. Qu'on annonce en revanche la fin du monde pour demain, et la gloire du soldat et la richesse du gros propriétaire paraîtront bien ternes à côté de la sainteté du curé dont les bons conseils s'imposeront à tous.

Du fait de sa position dominante, l'oligarchie qui se trouve ainsi portée au-dessus des autres voit son pouvoir changer de nature. Au lieu de rester cantonnée dans sa sphère, elle va prendre en main le destin de la société [18] tout entière. Du fait que les autres pouvoirs ne sont plus suivis quand ils prétendent se dresser contre elle, elle peut passer outre à leur opposition, s'immiscer dans leurs sphères propres, et plier leur volonté devant la sienne. Et tout naturellement, elle va organiser la société en fonction des fins qui sont les siennes ; elle va lui imposer ce que Georges Burdeau appelle son « idée de droit », ce que, pour notre part, nous appelons son *projet d'organisation sociale*. Nous avons vu que la plupart des oligarchies avaient des projets de ce type, qu'elles ne pouvaient réaliser du fait de la concurrence des autres pouvoirs. Au contraire, le projet d'organisation sociale conçu par l'oligarchie qui accède à la suprématie s'impose à la société tout entière, d'abord parce que ceux qui l'ont élaboré ont les moyens désormais de le faire prévaloir, et ensuite aussi parce que l'organisation sociale projetée, ayant été conçue en vue d'une meilleure mise en oeuvre des techniques et des valeurs détenues par l'oligarchie dominante, est pleinement de nature à permettre à la société de faire face au défi auquel elle est confrontée.

Il n'est évidemment pas dans notre propos de récrire ici l'Histoire universelle à la manière de Toynbee. Mais il est aisé de vérifier que l'enchaînement des types de civilisation en Europe occidentale depuis deux millénaires correspond à l'alternance au pouvoir des oligarchies ploutocratique, militaire et religieuse, et que chacun de ces types de civilisation répond à la fois à la nature du défi alors posé à la société et à la volonté de l'oligarchie alors dominante.

Au II^e siècle de notre ère, pour des raisons encore mal connues, survient une très grave crise économique qui [19] va peu à peu, et pour plusieurs centaines d'années, désorganiser tout le système de production et d'échanges du monde occidental, et qui fait surtout sentir son influence dans le domaine alimentaire. Les villes, qui cessent d'être approvisionnées, se meurent ; les campagnes elles-mêmes se dépeuplent. Partout alors dans l'empire romain, les grands propriétaires fonciers, qui disposent des moyens de surmonter les effets de la crise, voient leur influence s'accroître ; les hommes libres entrent dans leur clientèle et sont transformés en serfs ; les grands domaines s'étendent au détriment de la petite propriété ; et les latifundiaires imposent à la société l'organisation sociale qui leur paraît la plus conforme à leurs intérêts et la mieux apte à combattre la disette, et qui se caractérise par l'existence d'immenses propriétés exploitées par des paysans réduits au servage ².

[20]

² Il convient d'observer ici que ce qui amène le triomphe de l'oligarchie foncière et le développement généralisé du servage, ce n'est pas la détention de la terre : d'immenses étendues étaient en friche et un édit de l'empereur Hadrien conférait pratiquement la propriété du sol à celui qui le remettait en culture. La suprématie de la caste des propriétaires fonciers vient du mode d'exploitation des terres : la mise en valeur des grands domaines, dont la production excédait les besoins des exploitants, permettait de dégager des surplus de produits agricoles d'une valeur inestimable en cas de mauvaises récoltes. Les petits propriétaires, accablés à la famine certaines années, étaient contraints de solliciter des gros exploitants l'accès à ces surplus. Comme les prêts se faisaient à des taux usuraires et que le remboursement en était pratiquement impossible, ils se trouvaient rapidement à la merci de leurs créanciers qui leur imposaient de travailler désormais pour leur compte. Mais du fait de l'exploitation forcée dont ils allaient être victimes, la capacité du système de dégager des surplus au profit des grands propriétaires s'en trouvait accrue. L'institution généralisée du servage et la disparition de la petite propriété permettait, non l'amélioration des procédés culturels et des rendements du sol, mais la constitution des stocks de régularisation indispensables. Le contrôle de l'outil de production - en l'occurrence la terre - ne joue ici qu'un rôle tout à fait accessoire ; ce qui est déterminant, c'est la technique de l'exploitation. Il importe d'insister sur ce point qui nous paraît essentiel et sur lequel nous reviendrons : dans l'avènement de l'oligarchie dominante, ce qui importe beaucoup plus que la détention des valeurs, c'est le maniement des techniques qui permettent d'apporter une réponse au défi.

L'avènement de cette oligarchie foncière - et le démantèlement de l'empire romain qui en est la conséquence - amènent un prodigieux recul de la civilisation, mais permettent de surmonter la disette. Vers le VIII^e siècle, la société se stabilise dans la barbarie. La crise agricole ayant été surmontée, l'humanité éprouve un besoin d'adoucissement des mœurs, d'un certain retour à la civilisation. L'Église qui contrôle les valeurs spirituelles voit son audience grandir ; son projet d'organisation sociale commence à s'imposer et se manifeste par un retour à l'unité politique du monde occidental et à la paix intérieure. C'est la Renaissance carolingienne ; mais celle-ci sera de faible durée. Déjà, en effet, un nouveau défi apparaît : non plus économique, mais militaire. Ce sont les invasions normande et hongroise des IX^e et X^e siècles. Pour faire face au péril, les débris de l'armée carolingienne - les dues et les comtes - prennent le pouvoir dans leurs zones de commandement respectives ; et pour mettre le pays en état de défense, pour y multiplier les châteaux forts et les points d'appui, ils imposent à la société l'organisation de type militaire que l'Histoire désigne sous le nom de féodalité.

À partir du XII^e siècle, la menace d'invasion étant conjurée, l'influence de l'homme de guerre décroît et l'on aspire à des mœurs plus douces. L'Église, porteuse de l'idéal de paix et détentrice des moyens de pression (pénitence, excommunication, interdit...) qui lui permettent de l'imposer, redevient prépondérante. Elle trouve dans les Croisades un exutoire pour les instincts guerriers de la classe féodale, et impose au monde chrétien un projet d'organisation sociale fondé sur les manifestations de ferveur religieuse (édification des [21] cathédrales, expansion des abbayes, multiplication des pèlerinages...) et sur le développement de la vie intellectuelle (création des grandes universités médiévales...).

Mais l'essor démographique engendré par cette longue période de paix fait surgir une nouvelle crise agricole. De nouveau, les propriétaires fonciers recouvrent leur influence. Mais ce ne sont plus tout à fait les mêmes : les Croisades ont décimé et ruiné la petite chevalerie, et la terre, souvent, est passée aux mains de bourgeois enrichis par le négoce au cours de la période antérieure ; ceux-ci vont tendre à substituer au servage le métayage et le bail à ferme jugés par eux plus rentables parce qu'ils font plus de place à l'initiative individuelle des paysans. Les spéculations des bourgeois sur le grain leur permettent d'accumuler un capital toujours plus important qu'ils investiront dans des entreprises encore plus profitables : le commerce avec l'Orient - dont sortiront les grandes découvertes - et la

création des premières industries. La prospérité financière des villes leur confère une puissance dont elles usent aux profits des princes les plus importants qui favorisent les activités commerciales : la carte politique de l'Europe se transforme ; parce que l'intérêt des marchands l'exige, à la mosaïque féodale succèdent les grands États modernes.

Puis, à partir du XVe siècle, le progrès des sciences et des techniques donne une vigueur sans cesse croissante au mouvement d'industrialisation. Parce que l'essor des manufactures permet tout à la fois d'améliorer les conditions du travail de la terre, d'acquérir la puissance militaire et d'améliorer le confort dont jouissent les individus, la course à l'expansion industrielle apparaît de plus en plus comme le grand défi auquel est confrontée [22] la société européenne. La domination des capitalistes, détenteurs des techniques d'industrialisation, s'établit alors sans réserve, provoquant l'avènement d'une nouvelle organisation sociale caractérisée par l'urbanisation massive de la population et l'existence d'un important prolétariat.

Évidemment, cette présentation très schématique de la succession des types de civilisation en Europe peut être contestée dans le détail. Mais vraie dans ses grandes lignes, elle montre comment chaque nouveau défi, chaque nouvelle aspiration de l'ensemble des individus qui composent le corps social, se traduit par l'avènement d'une nouvelle oligarchie qui, chaque fois, parce qu'elle dispose des moyens d'y répondre, organise la société à son gré, bouleversant les mœurs et les comportements sociaux et jusqu'aux formes de l'habitat. Si les mots « pouvoir politique » ont un sens, il est bien difficile de ne pas les employer pour désigner le pouvoir ainsi exercé par ces oligarchies.

Ici une remarque s'impose : lorsque nous parlons de « pouvoir politique » exercé par la caste militaire, par les propriétaires fonciers ou par les industriels, nous ne voulons pas dire que les membres de ces oligarchies ont nécessairement assumé eux-mêmes les tâches de gouvernement et d'administration au sein des sociétés considérées. Au sens où nous l'entendons ici, la notion de « pouvoir politique » n'est pas l'équivalent de celle de « gouvernement ». Le terme « pouvoir politique » désigne la fonction qui consiste à concevoir et à imposer un projet d'organisation sociale déterminé ; le terme « gouvernement », au contraire, désigne la fonction qui consiste à veiller à l'exécution de ce projet. Prenons [23] un exemple : un individu veut faire édifier une maison ; c'est lui qui décide du lieu où elle se situera, du nombre de pièces qu'elle comportera, de la manière dont la salle

de séjour se situera par rapport à la cuisine et aux chambres, etc. C'est lui le « maître d'ouvrage ». Une fois conçu, ce projet de construction sera confié à un architecte qui réglera les modalités techniques de sa réalisation et coordonnera l'activité des divers corps de métiers chargés de construire effectivement la maison. Si nous transposons cet exemple à l'objet de notre étude, le maître d'ouvrage, c'est le pouvoir, l'architecte, c'est le gouvernement, et les corps de métiers, ce sont les administrations. Évidemment, il peut arriver que le maître d'oeuvre ait la compétence technique pour réaliser lui-même le projet qu'il a conçu : c'est ainsi que la caste militaire qui prit le pouvoir au haut Moyen-Âge assumait directement les fonctions d'administration du territoire. Mais un tel phénomène se présente rarement ; généralement, pour des raisons diverses que nous étudierons au prochain chapitre, l'oligarchie dominante - le maître d'ouvrage - s'en remet à des spécialistes et les charge de gouverner, c'est-à-dire de veiller à l'exécution de son projet. Ainsi naît l'État qui résulte d'une dissociation entre la fonction de conception du projet d'organisation sociale et la fonction qui consiste à veiller à sa bonne exécution.

Cette précision terminologique étant apportée, revenons à l'étude du pouvoir politique à l'état brut, en examinant les rapports de l'oligarchie dominante et des autres oligarchies.

[24]

La lutte pour le pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Le pouvoir politique appartient à l'oligarchie qui, parce qu'elle détient des techniques ou des valeurs indispensables à la survie de la société, parvient à imposer son projet d'organisation sociale. Mais naturellement l'accession de cette oligarchie à la suprématie ne se fait pas toujours sans heurts et s'accompagne même souvent de luttes très vives entre les oligarchies concurrentes, spécialement entre l'oligarchie qui dominait jusque-là et celle qui aspire à dominer désormais.

Au XXe siècle, du fait des actuelles structures sociales et de l'impact des idées marxistes, on est porté à ne considérer dans l'Histoire que la lutte de la classe do-

minée contre les classes dominantes. Cette lutte existe et a toujours existé. Mais elle n'a réellement pris son importance historique qu'au cours du XIXe siècle, à partir du moment où une véritable conscience de classe s'est développée au sein du prolétariat urbain³. Certes, le cours des siècles antérieurs est jalonné de jacqueries et de révoltes millénaristes. Mais, pour réussir, ce combat des humbles aurait supposé une exacte connaissance des mécanismes de leur exploitation et une prise de conscience de leur solidarité universelle. Or, faute d'instruction [25] et de moyens de communication, ces révoltes furent toujours limitées à quelques provinces et dirigées vers des objectifs fallacieux ; elles ne pouvaient qu'être réprimées, et elles le furent toujours avec une férocité inouïe. L'Histoire officielle ignore pratiquement ces révoltes populaires ; l'historiographie marxiste, au contraire, s'efforce aujourd'hui d'en retracer la genèse et le martyre. Mais si l'on s'en tient à leurs résultats - qui seuls importent sur le plan de la science politique - force est bien de constater qu'elles ne furent toutes que des épisodes sans lendemains.

En fait, jusqu'à la fin du XIXe siècle, les classes opprimées n'interviennent effectivement et efficacement dans l'Histoire que dans la mesure où elles sont concentrées dans les villes, et encore dans ce cas n'interviennent-elles efficacement que comme masses de manoeuvre entre les mains des oligarchies rivales dans le combat qui les oppose les unes aux autres. C'est le rôle qu'elles jouent à Rome à la fin de la République, comme dans les cités italiennes de la Renaissance, comme dans les révolutions anglaises du XVIIe siècle et françaises de 1789 et 1830...

La lutte qui est le véritable moteur de l'Histoire est celle que se livrent les oligarchies rivales pour parvenir à la suprématie et s'y maintenir. Lorsqu'une oligarchie accède au pouvoir, elle s'impose par ce qu'elle apporte : par les biens et les techniques qu'elle met à la disposition du corps social pour lui permettre de rele-

³ Plus précisément, cette lutte prend son importance historique à partir du moment où le prolétariat, se constituant en groupe social *organisé* dans le cadre des syndicats, peut faire valoir à son tour, par la grève, le caractère Indispensable de son apport propre à l'édification de la société industrielle. La grève est une sorte de sécession morale (« Faites ce que vous voulez, mais ne comptez plus sur nous pour vous y aider ») qui oblige la classe dominante à prendre conscience que, si son apport de capitaux est indispensable, il n'est pas à lui seul suffisant pour assurer la production. En employant cette arme, le prolétariat transpose, en l'adaptant au monde moderne, la tactique du retrait sur l'Aventin qui, en 493 av. J.-C., avait déjà permis à la plèbe de Rome de faire valoir son apport et ses droits.

ver le défi auquel il est confronté. Elle organise alors la société selon son projet. Elle le fait en transformant le droit, en traduisant en termes juridiques les rapports entre les individus tels qu'ils résultent du projet qu'elle a conçu. Mais en organisant ainsi la société de manière [26] à surmonter le défi qui a provoqué son accession au pouvoir, en mettant en œuvre, dans ce but, la totalité des moyens dont dispose le corps social, elle parvient effectivement, dans la plupart des cas, à surmonter ce défi, et dès lors, elle ruine la raison d'être de l'organisation sociale qu'elle avait mise en place. Il est dans la nature de l'oligarchie dominante d'ôter, par son action, toute justification à son projet.

Une fois le défi surmonté ou en passe de l'être, subsistent les privilèges que l'oligarchie dominante s'était octroyés. Bien qu'ils ne représentent plus la contrepartie d'aucun apport actuel de celle-ci, ils se maintiennent encore par la contrainte que le droit antérieurement élaboré et l'appareil mis en place pour le faire respecter font peser sur les individus.

Adviennent un nouveau défi. Une autre oligarchie est spontanément portée au pouvoir parce que les individus, se détournant de l'oligarchie ancienne, viennent à elle pour obtenir ce dont ils ont besoin et dont elle dispose (nourriture, travail, protection...). Et l'oligarchie nouvelle s'emploie à son tour à réaliser son projet d'organisation sociale. Mais pour y parvenir, il lui faut changer le système juridique qui traduit l'ordre social ancien. Or, comme c'est cette organisation juridique qui garantit les privilèges de l'oligarchie ancienne, celle-ci s'oppose à toute mutation. Ainsi que le notait Valéry, le droit est le plus souvent la « négation du fait » : sa fonction est de « tenir le fait en l'état ». Pour venir à bout de cette résistance, tous les moyens sont bons entre les mains de l'oligarchie montante, y compris le recours à la force, comme le montre - entre cent autres exemples - le rôle joué par les révolutions des XVII^e et XVIII^e siècles dans [27] l'ascension de la bourgeoisie ⁴. Mais - sous réserve de ce que nous verrons plus loin en étudiant le totalitarisme - ce n'est pas véritablement la force qui confère la suprématie. Elle permet seulement de faire sauter les derniers verrous : d'abattre le système légal qui para-

⁴ On observera cependant que ce recours à la force n'est pas toujours inévitable : il s'imposait au XVII^e et au XVIII^e siècle en raison de la rigidité du système juridique qui opposait à l'ascension de la bourgeoisie et à l'instauration de l'ordre capitaliste la barrière des corporations, des privilèges et d'une fiscalité archaïque. En revanche, dans les systèmes juridiques anciens fondés sur la coutume qui est essentiellement évolutive, l'alternance des oligarchies a pu se faire, sinon dans le calme, du moins sans usage aussi caractérisé de la violence.

lysait la réalisation du projet d'organisation sociale de l'oligarchie dont la venue au pouvoir est imposée par le besoin qu'éprouve d'elle la société dans son ensemble. La force est certes, comme le disait Napoléon, l'« *accoucheuse* des sociétés », mais rien de plus ; elle préside à leur naissance, non à leur conception.

Lutte pour la suprématie, ce combat des oligarchies n'a cependant rien d'un combat d'extermination. Tout au contraire. Car chacune d'elles, à peine a-t-elle triomphé, a besoin de toutes les autres pour exercer vraiment sa domination sur le peuple. Et très vite, les vaincus d'hier, pourvu qu'ils acceptent de collaborer, retrouvent une place de choix dans la nouvelle organisation sociale mise sur pied par le vainqueur.

Intervient alors, en effet, un phénomène d'interpénétration des oligarchies. Cette interpénétration se fait dans les deux sens : d'une part, les élites des autres oligarchies s'intègrent individuellement à la nouvelle oligarchie dominante ; le phénomène est particulièrement manifeste en Angleterre au XVIIIe siècle, où les plus grands seigneurs s'associent aux entreprises capitalistes ; [28] il apparaît également en France au XIXe siècle, quand les familles princières d'Orléans et de Broglie, les Voguë, les Uzès et les Audiffret-Pasquier se font les porte-parole de la bourgeoisie triomphante. Mais si cette intégration des élites constitue certainement un facteur d'apaisement aux lendemains de la lutte pour la suprématie, elle n'a qu'une importance limitée sur le plan du développement historique car, en s'intégrant à l'oligarchie nouvelle, l'élite des oligarchies anciennes perd sa spécificité et son caractère représentatif.

Plus important est le mouvement qui s'opère d'autre part et amène la nouvelle oligarchie dominante à s'immiscer au sein des oligarchies anciennes pour prendre le contrôle des valeurs qu'elles détiennent : ainsi l'Église, la caste militaire, et les bourgeois eux-mêmes qui, tour à tour, à partir du VIIIe siècle substituent leur hégémonie à celle des propriétaires fonciers, constituent, eux aussi, chacun avec ses moyens propres (donations, usurpations, achats), leurs propres domaines agricoles et s'intègrent à l'ancienne classe dominante. De même, dès que se marque le déclin du pouvoir spirituel, on voit, à partir du XIVe siècle, l'aristocratie féodale, puis au XIXe siècle, la grande bourgeoisie, monopoliser les hautes charges ecclésiastiques. De même encore, après la Révolution de 1688 qui marque en Angleterre l'avènement politique de la classe capitaliste, on constate que la pairie est envahie par les marchands fortunés...

Naturellement, en opérant cette pénétration massive des autres oligarchies, la nouvelle oligarchie dominante modifie en profondeur leur comportement et leur mode de penser. Elle les absorbe. Aux IXe et Xe siècles, les grands [29] propriétaires fonciers se fondent dans la hiérarchie féodale et empruntent à la caste militaire ses mœurs et ses traditions belliqueuses ; mais quand la bourgeoisie commerçante aura à son tour acquis des grands domaines, ils lui emprunteront ses méthodes et sa mentalité capitaliste. Et il en va de même pour l'Église dont l'enseignement - sur le plan de la morale sinon du dogme - varie selon les époques en fonction de la manière dont se recrute le haut clergé : comment ne pas voir - pour ne prendre que cet exemple - que son rigorisme de la fin du XIXe siècle, qui contraste si fort avec le laxisme casuistique du XVIIIe lui est inspiré par une bourgeoisie d'ascendance puritaine... Ainsi la pénétration des autres oligarchies par l'oligarchie dominante fait de celles-ci les auxiliaires de sa domination et les véhicules de son idéologie.

Mais cette interpénétration des oligarchies a aussi pour effet de fausser considérablement les perspectives historiques et constitue un obstacle sérieux pour la science politique. L'oligarchie dominante, d'où que pro, vienne initialement sa domination - de sa force militaire, de son audience spirituelle, ou de la détention des richesses essentielles, - est toujours riche, forte, et influente dans le domaine spirituel. Riche, elle l'est parce qu'en imposant son projet d'organisation sociale elle s'est assuré des privilèges matériels. Forte et influente spirituellement, elle l'est parce qu'elle s'est assuré le contrôle des oligarchies qui détiennent la force et l'influence spirituelle. Dans ces conditions, il est facile, si l'on n'y prend garde, de se méprendre sur le sens des phénomènes, et, en considérant isolément comment s'est [30] établie la domination d'une oligarchie déterminée, d'en déduire que l'argent donne la force, ou la force l'argent, alors qu'en réalité l'importance respective de ces facteurs dépend des circonstances et des problèmes fondamentaux auxquels la société est confrontée.

[31]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

II

LA GENÈSE DE L'ÉTAT

[Retour à la table des matières](#)

Il y a État - au sens large du terme - lorsqu'il existe une différenciation entre le pouvoir social exercé par l'oligarchie dominante et la fonction gouvernante confiée à des spécialistes de l'action politique. L'État, c'est un phénomène qui naît de la professionnalisation de la politique.

D'une manière générale, l'oligarchie dominante n'a aucun besoin d'une puissance publique pour réaliser son projet d'organisation sociale. Si elle est d'essence religieuse, elle agit sur les esprits ; si elle est de nature guerrière, elle agit sur les corps ; si elle est d'essence ploutocratique, elle contraint les hommes par la satisfaction qu'elle accorde ou refuse à leurs besoins matériels. De plus, quelle que soit son origine propre, elle peut toujours compter, comme nous venons de le voir, sur le concours des autres oligarchies pour vaincre les résistances intérieures.

Malheureusement, dans toute société de quelque importance, il existe nécessairement un petit nombre d'individus qui refusent de se plier à la règle commune. Tant que ces rebelles se situent parmi les catégories [32] sujettes, l'oligarchie dominante a les moyens de les soumettre ; mais ils peuvent apparaître également au

sein même du groupe social dominant en la personne de féodaux, de capitalistes ou de clercs qui « ne jouent pas le jeu » et mènent leur stratégie personnelle à l'aide de moyens réputés déloyaux. Sur eux, les moyens habituels de pression et de contrainte restent sans prise. Il faut donc qu'au-dessus de l'oligarchie dominante, et pour maintenir sa propre discipline en son sein, existent une force de police et un pouvoir arbitral. De plus, l'oligarchie dominante a besoin d'être protégée contre le péril externe et donc d'une armée. L'entretien d'une police et d'une armée nécessite une trésorerie qui assure le paiement de leur solde, et donc des services fiscaux qui prélèvent sur les catégories sujettes de quoi alimenter le Trésor. Ainsi naît une administration.

À la tête de cette administration, il faut placer quelqu'un, car la police et l'armée ne valent que si elles sont commandées.

Or cet individu placé à la tête de l'appareil administratif sera nécessairement un personnage important dans la vie sociale. En principe, il est mis en place pour faire observer la règle commune instituée par l'oligarchie dominante. C'est là son rôle. Mais, ce faisant, comme il, doit faire régner la règle du jeu au sein même de l'oligarchie dominante, il se trouve dans une situation de supériorité par rapport à chacun des membres de celle-ci ; et il en résulte évidemment quelque danger pour elle.

C'est pourquoi les rapports entre l'oligarchie dominante et le pouvoir professionnalisé sont empreints de la plus grande ambiguïté.

[33]

Pour l'oligarchie dominante, l'État est une triste nécessité.

Elle le crée et le veut fort, parce que c'est lui qui, en dernière analyse, la protège et impose sa loi. Ainsi, en l'an 800, voit-on le clergé, pour remettre de l'ordre au sein de l'Église, restaurer la dignité impériale en Occident ; en 987, les féodaux, inquiets du péril normand, déposer le dernier Carolingien au profit d'une dynastie plus musclée ; en l'an VIII, la bourgeoisie, effarée des débordements d'une révolution qu'elle avait voulue, promouvoir Bonaparte... Point n'est besoin de multiplier les exemples ; ils vont tous dans le même sens : l'oligarchie dominante a besoin d'un État, et d'un État qui joue effectivement son rôle, c'est-à-dire d'un État fort.

Mais, en même temps, cet État, elle le veut docile. Ce qu'elle entend lui confier, ce n'est pas le pouvoir *politique*, ce n'est pas le pouvoir d'élaborer et de réaliser un projet d'organisation sociale. Le pouvoir politique, elle entend le conserver. Ce qu'elle confie à l'État, c'est une fonction administrative, celle de veiller à ce que le projet qu'elle a implicitement défini se réalise sans bavures. L'État, dans l'intention de l'oligarchie dominante au moment où elle le crée, c'est un pouvoir subordonné dont la mission est toute d'exécution. C'est l'architecte, subordonné par nature au maître d'œuvre. Et pour ne pas qu'il s'y méprenne, on le lui dit clairement : à peine a-t-elle restauré l'empire romain en Occident, l'Église proclame la théorie de l'augustinisme politique qui fait de celui-là l'instrument subordonné de celle-ci ; les féodaux interpellent Hugues Capet : « Homme, qui t'a fait roi ? » Et la bourgeoisie triomphante, au nom des Libertés, fait défense à l'État de se mêler des Affaires.

[34]

Et c'est ici qu'apparaît l'ambiguïté fondamentale des rapports entre le pouvoir social et le pouvoir gouvernemental. Le prince est investi du pouvoir de contrainte, il dispose de la police et de l'armée, et de puissants moyens financiers. Du fait de sa mission de faire régner la discipline au sein même du groupe dominant, il est placé, par rapport à chacun des membres de ce groupe, dans une situation de supériorité. Et cependant il doit, en principe, rester subordonné à cette oligarchie et borner son rôle à asseoir sa domination.

Le problème serait simple si au moins l'oligarchie dominante choisissait toujours le titulaire du pouvoir gouvernemental parmi ses propres membres : alors une solidarité naturelle unirait les deux pouvoirs. Elle le fait quand c'est possible : c'est l'un des leurs que les féodaux portent sur le trône quand ils distinguent Hugues Capet ; c'est l'un des siens que la bourgeoisie installe au pouvoir quand elle porte Thiers à la tête du Gouvernement... Mais ce n'est pas toujours possible matériellement : ainsi l'Église doit s'appuyer sur un laïque - ni psychologiquement : ainsi, parce qu'un monarque, en principe, ne peut être que l'héritier d'une dynastie, la bourgeoisie anglaise, quand elle chasse Jacques II, est obligée d'aller chercher son gendre Guillaume d'Orange ; et la bourgeoisie française, quand à son tour elle renverse la monarchie absolue, ne trouve d'abord d'autre solution que de maintenir Louis XVI à la tête du nouvel État comme monarque constitutionnel et « représentant de la nation ».

Au demeurant, qu'il soit issu de l'oligarchie dominante ou choisi par elle en dehors de son sein, cela ne modifie pas radicalement le comportement du titulaire [35] de la fonction gouvernementale. Le rôle nouveau qui lui est dévolu, le rang auquel il est élevé, les honneurs dont il est entouré lui confèrent une telle prééminence que les liens qu'il pouvait avoir avec telle ou telle classe se trouvent automatiquement distendus. On est toujours seul quand on est au sommet ; et il est exclu que dans cette position on se sente réellement au service de quiconque lorsqu'on n'a pas de comptes à rendre. Un changement de perspectives s'opère : c'est un fait souvent constaté que dans les monarchies électives -qu'il s'agisse du Saint-Empire ou du Saint-Siège - le monarque pratique rarement la politique qu'on attendait de lui au moment de son élection. Dans ces conditions, on comprend que l'oligarchie dominante a finalement tout à redouter des personnalités qu'elle place à la tête de l'appareil d'État, puisque rien ne permet de les tenir d'avance pour des serviteurs fidèles.

Aussi se garde-t-elle de leur accorder plus de pouvoirs qu'il ne leur en faut pour réaliser la mission qu'elle leur assigne, et exclut-elle notamment leur intervention dans le domaine primordial de l'élaboration du droit. Le droit, en effet, est un instrument essentiel pour la réalisation de tout projet d'organisation sociale. Un projet d'organisation sociale ne se réalise qu'en se traduisant en normes juridiques. Sans doute serait-il excessif de prétendre que celui qui fait le droit a le pouvoir de transformer la société à son gré ; encore faut-il que le droit soit appliqué, c'est-à-dire accepté ou imposé. Mais si, pour toute entreprise de transformation de la société, le pouvoir de faire le droit n'est pas la condition suffisante du succès, il en est au moins la condition nécessaire. Aussi est-il l'attribut premier du pouvoir politique. C'est [36] ce qui explique que l'oligarchie dominante qui entend conserver la réalité du pouvoir politique et ne confier au titulaire du pouvoir gouvernemental qu'une fonction de pure exécution ne concède pas à celui-ci le pouvoir de faire le droit.

Sans doute a-t-on quelque peine à accepter cette idée en notre époque d'inflation législative, mais c'est un fait indiscutable que l'État, à sa naissance, et pendant les premiers siècles de son existence, ne dispose pas du pouvoir législatif, au moins en ce qui concerne le droit privé. Certes, on lui reconnaît le pouvoir de prendre des mesures de police et d'édicter des règles de droit public relatives à son propre fonctionnement, mais il ne peut intervenir pour modifier les principes juri-

diques qui régissent les rapports entre les individus. Dans les cités grecques jusqu'au vie siècle, à Rome jusque vers 450 av. J.-C., dans les royaumes mérovingiens et carolingien, et même dans l'État capétien jusqu'au XVIe siècle, le droit sort de la *coutume*, souvent présentée, notamment dans l'Antiquité, comme l'expression de la volonté divine.

Or qu'est-ce que la coutume en matière juridique ? C'est, dit-on, la règle qui résulte d'une pratique constante et qui est reconnue comme nécessaire au bon ordre social. Le droit coutumier, c'est donc le droit qui naît de la pratique. Et la pratique, c'est le résultat des rapports de forces entre les individus, ou plutôt entre les différents groupes sociaux. Le droit coutumier, par conséquent, c'est, à peu de chose près, le droit imposé à la société par l'oligarchie dominante. Dès lors, si l'on ne reconnaît aux titulaires de la fonction gouvernante que la mission de veiller à l'application de ce droit coutumier sans pouvoir le changer, on atteint le but souhaité : l'État reste [37] un pouvoir subordonné, et l'oligarchie dominante conserve la réalité du pouvoir politique. C'est pourquoi l'on retrouve le même phénomène dans toutes les civilisations : au moment où naît l'État, au moment où l'oligarchie dominante met en place un État, cet État n'a point de pouvoir législatif, et sa mission consiste seulement à veiller au respect du droit coutumier tel qu'il résulte de la volonté du groupe dominant ⁵.

Le pouvoir législatif cependant, l'État finit par l'acquérir. Cela se fait naturellement sans que l'oligarchie dominante puisse vraiment s'y opposer. Parce que la coutume est par essence précaire, incertaine et peu accessible aux non-juristes, l'État, en s'appuyant sur la revendication des catégories sujettes, se fait reconnaître la mission de la codifier. C'est ainsi qu'au vie siècle, en Grèce, à l'issue d'une longue période d'agitation sociale provoquée par le monopole de l'aristocratie foncière sur la connaissance d'un droit pourtant applicable à tous, on passe du règne de la *dikè* (loi coutumière à transmission orale) à celui des *thesmia* (lois coutumières rédigées par écrit) ; qu'à Rome, en 450 av. J.-C., est publiée la Loi des XII Tables, ébauche d'une codification du droit coutumier ; qu'en France, au début du XVIe

⁵ Nous verrons ultérieurement (cf. chap. VI) que l'État Instauré au XVIIIe siècle par la bourgeoisie n'échappe pas à cette règle : faute de pouvoir refuser le pouvoir législatif à l'État moderne, la bourgeoisie démembrera celui-ci, de manière à réserver le droit de faire la loi à un Parlement élu au suffrage censitaire et composé de ses représentants. Telle est l'origine réelle du principe de séparation des pouvoirs, l'invocation à Montesquieu n'étant qu'un alibi commode.

siècle, Louis XII publie les premières ordonnances de codification... En principe, l'entreprise étatique n'a, à ce stade, d'autre but que la clarification du droit coutumier. Mais à partir du moment où la coutume est ainsi rédigée, [38] publiée et promulguée, il est porté atteinte à sa nature profonde. Comme aucune coutume contraire ne peut plus être invoquée contre celle qui a été promulguée par les autorités de l'État, le doute naît sur le point de savoir si c'est la loi de codification qui tire sa valeur juridique de la coutume, ou au contraire la coutume qui tient son autorité de la loi codificatrice. Peu à peu, cette dernière idée l'emporte, et sous prétexte d'abord de faire leur place à d'autres coutumes, puis d'améliorer la coutume antérieurement publiée, l'État modifie les ordonnances de codification et s'empare du pouvoir législatif.

Sans doute l'oligarchie dominante, lorsqu'elle en a la force, ne laisse-t-elle pas ce mouvement se développer sans réagir. À Athènes, pendant tout le Ve siècle, elle fera en sorte que les initiateurs de lois nouvelles risquent, en cas d'échec, la mise à mort pour sacrilège ; à Rome, elle œuvrera si bien que dans tout le cours de la République, on n'adoptera qu'une vingtaine de lois modifiant le droit privé ⁶. Au XVIe siècle en France, sa résistance se fera plus feutrée : on se bornera à ne point appliquer les lois nouvelles, de telle manière que, lors des États généraux de 1588, un député du Tiers pourra faire observer : « Les estrangers louent les François d'establir et conclure les plus belles loix du monde, mais ils se rient de ce qu'elles sont seulement imprimées et ne se gardent point ⁷. » En fait, cette résistance de l'oligarchie [39] dominante est un combat d'arrière-garde voué à l'échec : à partir du moment où le principe est acquis que l'État possède le droit de faire la loi et de modifier la coutume, le pouvoir politique s'est déplacé ; il appartient désormais à l'État, et la pression même que l'oligarchie dominante exerce sur l'État pour qu'il n'use pas de ce pouvoir et maintienne le droit ancien est l'aveu implicite de sa défaite.

⁶ Il est vrai qu'à Rome, du fait de cette semi-paralyse du pouvoir législatif, l'usurpation par l'État du droit de faire le droit prendra une autre forme : sous prétexte de préciser les points obscurs du droit coutumier, les préteurs, autorités élues responsables du service de la justice, prendront l'habitude, à partir de 150 av. J.-C., de rendre des édits qui en fait modifiaient le droit existant.

⁷ Cf. R. Maspétiol, *La société politique et le droit*, 1957, p. 406.

Dans le même temps où il grignote ainsi le pouvoir législatif, l'État conquiert aussi l'intégralité du pouvoir judiciaire, et, à partir de là, le monopole de la contrainte armée, autre atout d'importance capitale.

À sa naissance, l'État n'a qu'un rôle réduit en matière judiciaire. Ce pouvoir, lui aussi, est pour l'essentiel entre les mains de l'oligarchie dominante. En effet, dans une société où n'existe point d'État - ou bien dans laquelle l'État est si faible qu'il ne joue aucun rôle ⁸ - le principe naturel de solution des conflits est le recours à la force. Toutefois ce principe ne s'applique qu'à la fraction supérieure de la population. En ce qui concerne les litiges opposant des individus appartenant aux classes inférieures, son application est doublement limitée : d'abord par la démarche naturelle des plus faibles qui [40] les amène à rechercher l'appui des puissants, et en second lieu par la propension également naturelle de ces derniers à intervenir dans de tels conflits qui risqueraient, en se multipliant, de créer une situation d'anarchie finalement préjudiciable à leurs intérêts. Ainsi les membres de l'oligarchie dominante se trouvent-ils placés, vis-à-vis des catégories sujettes, dans une position d'arbitres qui peu à peu se transforme, au fur et à mesure qu'elle est consacrée par la coutume ou officialisée par des autorités étatiques impuissantes, en une fonction juridictionnelle qui est pour eux source d'autorité et aussi de profits du fait de la récupération des amendes.

Mais le rôle juridictionnel de l'oligarchie dominante ne s'exerce qu'à l'égard des catégories sujettes. Les conflits entre ses propres membres se règlent par le recours à la guerre privée. Cet état de fait, évidemment ruineux pour la collectivité, est inconfortable pour l'oligarchie dominante elle-même dans la mesure où ceux de ses membres qui violent les règles élémentaires de la vie en commun et compromettent par là la réalisation de son projet risquent de s'en trouver favorisés dans la compétition qui se déroule en son sein. C'est pourquoi, dès sa naissance, l'État se verra investi d'une fonction d'arbitrage en vue du règlement pacifique des conflits qui opposent entre eux les membres du groupe dominant. Il s'en faudra de

⁸ Ce ne sont pas là vagues références à un hypothétique état de nature tel qu'ont pu l'imaginer Hobbes, Locke ou Rousseau. Si faute de renseignements suffisants sur les origines des cités grecques et de Rome, on doit se borner à constater, sans pouvoir l'expliquer, le pouvoir judiciaire des aristocrates fonciers, chefs des *géné* et des *gentes*, l'Histoire des Institutions en revanche nous renseigne fort bien sur la manière dont, à partir du IV^e siècle, les propriétaires des grands domaines, puis les chefs des débris de l'armée carolingienne, se sont emparés du pouvoir juridictionnel. On pourrait d'ailleurs trouver confirmation de ce processus dans l'Histoire de l'Amérique latine au XIX^e siècle.

beaucoup, cependant, que cette fonction soit d'emblée unanimement admise : dans les premiers temps de son existence, l'État ne peut effectivement remplir sa mission pacificatrice que dans la mesure où il a la force matérielle d'imposer le respect de ses sentences ; dès qu'il s'affaiblit, la guerre privée reparaît : on le constate lors du déclin des royaumes mérovingiens et [41] carolingien. En fait ce n'est guère qu'en combinant leur force au consentement de la classe dominante et à la pression sociale qu'elle exerce sur ses membres que les titulaires du pouvoir d'État parviennent peu à peu à leurs fins : à Rome la pression sociale semble avoir été déterminante⁹, alors qu'au Moyen-Âge en France, le roi, faute d'un consensus suffisant, dut opérer progressivement ; il se contenta au début d'assurer la protection de ceux qui renonçaient solennellement à l'exercice de la vendetta, avant d'imposer peu à peu à tous cette renonciation.

Cependant, même une fois la pacification réalisée, le rôle juridictionnel de l'État reste encore limité à la solution des conflits entre les membres de l'oligarchie dominante. Ceux-ci conservent leurs fonctions judiciaires sur leurs propres domaines. Ainsi en est-il à Rome où le *paterfamilias* garde très longtemps le droit de vie et de mort sur ses enfants, ses serviteurs et ses clients ; il en va de même au Moyen-Âge où tout seigneur de quelque importance a droit de haute justice sur ses vilains. L'État n'a pas ici la moindre compétence ; ce qui se passe chez les grands ne le concerne pas dès lors qu'il n'y a pas d'empiétement sur les prérogatives des autres grands.

Mais du simple fait qu'il a réalisé la pacification au sein de l'oligarchie dominante, l'État a déjà enclenché, sans qu'on s'en aperçoive, le processus qui va lui assurer l'exclusivité des fonctions juridictionnelles et le monopole [42] de la contrainte armée : puisque les puissants n'ont plus à se défendre de leurs voisins, la force militaire qu'ils entretenaient s'étiolé naturellement. Seul demeure entre leurs mains l'appareil de coercition minimum nécessaire au maintien de l'ordre sur leurs domaines.

⁹ Pour faire accepter la solution judiciaire des conflits entre les chefs des *gentes*, l'État semble s'être abrité derrière les dieux. L'autorité publique déléguait à un prêtre le soin de dire le droit après avoir consulté les auspices. La sentence alors rendue venant des dieux, elle devait être exécutée sous peine d'attirer leur malédiction sur la cité toute entière, et chacun veillait à ce qu'elle le soit.

C'est alors que commence pour l'État la seconde phase du processus de conquête du pouvoir judiciaire. L'entreprise est désormais beaucoup plus facile ; elle demande seulement à être conduite sans précipitation et avec un certain sens de l'opportunité politique. Elle se décompose en trois temps, ou plus précisément en trois séries d'usurpations qui se succèdent dans le temps.

La tendance naturelle de tout plaideur à qui un jugement a donné tort est de chercher une juridiction d'appel. Aussi dès qu'il commence à affirmer son autorité, l'État est-il sollicité en permanence de réformer les décisions judiciaires émanant des membres de l'oligarchie dominante. D'abord réticent, car il lui faut encore ménager celle-ci, il s'enhardit peu à peu, de telle sorte qu'avec le temps, les juridictions gentilices ou seigneuriales n'apparaissent plus que comme des juridictions de premier degré dont les sentences sont toujours susceptibles d'appel devant les tribunaux étatiques.

Puis, comme la justice est toujours estimée trop lente, les plaideurs cherchent à court-circuiter les juridictions du premier degré et à porter directement leurs affaires devant les instances de l'État. à la longue, celui-ci se laisse fléchir et admet d'être saisi directement des litiges dont il aurait normalement dû ne connaître qu'en appel. à partir de ce moment, les juridictions gentilices ou seigneuriales n'apparaissent plus que comme des juridictions parallèles et accessoires.

[43]

Enfin, à partir du moment où il acquiert le pouvoir législatif, l'État pose en principe que lui seul a compétence pour sanctionner les infractions à sa loi, ce qui amène la ruine définitive des juridictions traditionnelles, progressivement dépouillées de toutes leurs compétences au fur et à mesure que le droit légiféré se substitue au droit coutumier.

Cette conquête progressive par l'État de l'exclusivité en matière judiciaire a pour conséquence de lui conférer ipso facto le monopole du pouvoir de contrainte. D'abord elle l'oblige à multiplier ses forces de police ; mais surtout elle amène la disparition des polices privées. Car s'il est vrai, comme le remarquait de Gaulle dans une lettre célèbre à J.-P. Sartre, que la fonction juridictionnelle n'a de sens

que dans la mesure » elle s'appuie sur une force de police qui fasse respecter ses décisions, l'inverse est tout aussi vrai : il ne peut exister de force de police que dans la mesure où un appareil juridictionnel peut légitimer son action. Ayant été dépouillés de leurs fonctions juridictionnelles, les membres de l'oligarchie dominante ne peuvent plus légitimer l'action de leurs polices privées. D'un entretien coûteux, elles ne sont plus seulement inutiles : elles deviennent dangereuses car leurs interventions peuvent être considérées comme des voies de fait dont les tribunaux étatiques les tiendront pour responsables. Dès lors les polices privées disparaissent, et l'État seul désormais dispose de la contrainte armée.

Ayant le monopole de la contrainte, l'État est devenu véritablement le maître de la société. Je ne veux pas [44] dire par là que l'État est un pur produit de la force et qu'il utilise en permanence cette force pour briser tout pouvoir autre que le sien. Nous verrons au contraire au chapitre prochain qu'il fait en général tout son possible pour faire oublier son potentiel de contrainte et pour obtenir l'adhésion intellectuelle de ses sujets au principe de son droit à commander. L'Histoire montre d'ailleurs qu'un pouvoir qui ne s'appuie que sur la force brutale est condamné à brève échéance. Mais le monopole de la contrainte est néanmoins d'une importance capitale pour l'État en ce qu'il lui permet *d'arbitrer entre les pouvoirs sociaux* qui continuent d'exercer leur influence au sein de la société.

L'État n'a pas ordinairement pour ambition de détruire les divers pouvoirs parcellaires qui existent en dehors de lui. Mais il est essentiel pour lui, parce que cette mission constitue l'essence du pouvoir politique, de pouvoir arbitrer entre leurs projets concurrents d'organisation sociale, et de déterminer par là celui d'entre eux qui sera réalisé. Or, à partir du moment où l'État est le détenteur exclusif du pouvoir de contrainte, il peut, en prêtant ou non le concours de sa force, donner ou refuser sa sanction aux règles et aux décisions que ces pouvoirs édictent, et par là assurer ou non le respect de ces règles et de ces décisions. Les pouvoirs parcellaires n'ont plus d'autorité que celle que l'État leur confère en mettant sa force à leur disposition. Ainsi, par exemple, les rapports entre les propriétaires fonciers et leurs fermiers sont régis par des baux qui obligent les preneurs à acquitter un fermage et à restituer la terre aux bailleurs au terme d'un certain délai. Tout le pouvoir des propriétaires repose sur le contrat de bail. Mais du fait que les [45] propriétaires n'entretiennent aucune force de coercition, l'autorité que les fermiers attachent au contrat ne repose en pratique que sur la possibilité accordée par l'État

aux propriétaires d'obtenir le concours de la force publique pour une opération d'expulsion si le preneur ne respecte pas ses engagements. Tout le pouvoir des propriétaires repose donc sur le bon vouloir de l'État. Mais que les autorités étatiques viennent à estimer que certaines des dispositions du bail assurent au propriétaire des avantages excessifs eu égard à l'idée qu'elles se font du juste et du raisonnable..., elles pourront alors, simplement en refusant de prêter le concours de leur police à l'exécution forcée de ces dispositions, dispenser en fait le preneur de s'y conformer, et les priver ainsi de tout effet. C'est la technique désormais classique des « nullités d'ordre public » qui a été mise en œuvre depuis une cinquantaine d'années non seulement au bénéfice des fermiers, mais aussi des locataires d'appartements et d'immeubles à usage commercial et de beaucoup d'autres catégories socialement défavorisées. A la limite, le refus par l'État de concourir à toute expulsion réduirait à néant le pouvoir lié à la propriété.

Ainsi le monopole de la contrainte permet à l'État, non seulement d'imposer le respect de ses lois, mais de contrôler, au niveau de leur exécution, les décisions des autres pouvoirs qui n'existent plus désormais en tant que tels qu'avec l'approbation tacite du pouvoir étatique. Du fait du monopole de la contrainte, l'État n'a pas besoin de chercher à détruire les autres pouvoirs pour imposer le sien. Il peut au contraire, parce qu'il surveille en permanence leur action, les associer à la réalisation [46] du projet d'organisation sociale qu'il estime devoir reprendre à son compte.

Ainsi, par une longue suite d'usurpations progressives qui lui ont permis de mettre la main sur le pouvoir de faire le droit puis d'acquérir le monopole de la contrainte armée, l'État, initialement créé par l'oligarchie dominante pour sa propre utilité, a peu à peu dépouillé celle-ci du pouvoir politique. Désormais maître de la société, il ne se satisfait cependant pas de cette situation et cherche, pour mieux asseoir sa domination, à se faire accepter par les populations sujettes, à acquérir une légitimité, c'est-à-dire à faire reconnaître par tous son droit à commander.

[47]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

III

LA LÉGITIMATION DE L'ÉTAT

[Retour à la table des matières](#)

Mandataire infidèle, pouvoir commis qui s'est soustrait à la volonté de ses commettants, telle est, si l'on s'en tient à l'Histoire, la vraie nature de l'État. Évidemment une telle réalité est inconciliable avec l'image qu'il entend donner de lui, avec la majesté dont il s'entoure. Aussi s'efforce-t-il, avec un indéniable succès, de se draper dans un vaste manteau d'idées fausses qui forcent les gouvernés au respect.

Toute la théorie classique de l'État n'est que la formalisation de cette idéologie diffuse dont l'État s'est peu à peu entouré pour masquer sa véritable nature. Cette idéologie se développe dans trois directions essentielles. D'abord l'Etat tend à se présenter comme une réalité abstraite et idéale de manière à faire oublier la personne des gouvernants. Y étant parvenu, il peut se faire passer pour un pouvoir sans maître au service de tous et de chacun. Mais, dans le même temps, parce qu'il lui faut convaincre même ceux qui se savent ses victimes, il se présente comme

l'instrument ou l'émanation de forces supérieures qui lui confèrent une raison plausible et avouable d'être et d'agir à leur égard comme il le fait.

[48]

Une entité mystérieuse et idéale

[Retour à la table des matières](#)

« L'État, dit-on parfois, est un être abstrait, dépositaire de la puissance publique. » Ici commence l'équivoque, car l'État n'est pas un être. Par définition, un être existe en soi. L'État, lui, n'a pas d'existence en soi. Si Dieu existe, il est un être : que nous croyions ou non à son existence, cela n'affecte en rien sa réalité ; il existe indépendamment de l'idée que les hommes s'en font. Il en va différemment de l'État qui n'existe que dans notre conscience, qui n'a de réalité que parce que, et dans la mesure où, nous croyons à son existence. L'État est une entité, un pur produit de l'imagination collective.

« Le droit est la plus puissante école de l'imagination et jamais poète n'a interprété aussi librement la nature qu'un juriste la réalité », constatait Giraudoux. Et les gouvernants ne sauront jamais rendre à l'imagination des juristes l'hommage qu'elle mérite, car c'est elle qui, pour eux, a créé l'État en édifiant une théorie subtile dont les fondements ont été mis en place dès le XVI^e siècle et qui n'a cessé de s'enrichir depuis au fil de controverses passionnées dont on nous saura gré de ne donner ici qu'un très faible aperçu ¹⁰.

L'entreprise intellectuelle qui tend à dissocier l'entité « État » de la personne des gouvernants débute au commencement [49] du XVI^e siècle. C'est à ce moment aussi, nous le savons, que l'État acquiert la puissance législative, que s'étoffent les armées permanentes, que les efforts d'unification du royaume commen-

¹⁰ Naturellement lorsqu'il est ici question des « juristes », il s'agit moins de mes éminents collègues les professeurs de droit que des conseillers permanents dont les gouvernants s'entourent dans l'élaboration du droit : les légistes, puis les parlementaires et les maîtres des requêtes de l'Ancien Régime, les membres du Conseil d'État aujourd'hui. Par son rôle de conseil, de remontrance, et même présentement de censure juridictionnelle, cette noblesse de robe jadis, cette bourgeoisie d'État aujourd'hui, maintient, généralement sans éclat mais avec opiniâtreté, à travers tous les régimes et mieux que ne le font les gouvernants eux-mêmes, la pérennité de l'institution étatique à laquelle son sort est indissolublement lié.

cent à porter fruit. La théorie de l'État commence à s'édifier au moment même où prend corps la réalité de l'État moderne.

L'intention qui préside à ses premiers balbutiements est dépourvue de toute grandeur. Il s'agissait seulement de justifier au profit de François 1er la révocation de certaines donations territoriales qu'avaient trop largement consenties ses prédécesseurs.

Pour parvenir à cette fin, les légistes du royaume vont élaborer une théorie de la domanialité publique qui distingue, dans le patrimoine royal, deux éléments distincts : le domaine privé dont le roi peut disposer à sa guise, et le domaine public qu'il n'a pas le droit d'aliéner. Il en découle que, de ce domaine public, le roi n'est pas vraiment propriétaire, mais seulement dans une position analogue à celle de l'usufruitier. Dès lors, comme il n'existe pas de propriété sans propriétaire, il faut concevoir, pour assumer la propriété du domaine public, un être distinct de la personne royale. Ce propriétaire, on le définit d'abord comme étant la « Couronne ». Plus tard, on l'appellera l'« État » ¹¹. À peine née, cette théorie de la domanialité d'État permet à François 1^{er}, non seulement de révoquer, en 1517, les donations faites par ses prédécesseurs, mais aussi, en 1527, de reprendre [50] la parole qu'étant prisonnier à Madrid, il avait donnée à Charles Quint de lui céder la Bourgogne.

Conçue dans l'intérêt exclusif du roi régnant, la théorie de l'État est évidemment méconnue dès qu'elle est susceptible de gêner les gouvernants en place. On évoque l'État, le droit de l'État - ces fameuses lois fondamentales du royaume - pour passer outre à la volonté d'un roi défunt lorsqu'elle contrarie ses successeurs. Mais l'on s'abstient, hors de ce cas, de tirer les conséquences logiques de la distinction entre l'État et la personne du monarque ¹². Louis XIV n'avait pas tort de proclamer : « L'État, c'est moi. »

¹¹ Le mot « État », déjà employé dans le sens qu'on lui donne Ici par Machiavel en 1513, n'apparaît, semble-t-il, dans les documents officiels français que vers 1540 (cf. R. Maspétiol, *La société politique et le droit*, 1957, p. 270, et A. Passerin d'Entrèves, *La notion d'État*, p. 40 et suiv.).

¹² Notamment l'on maintiendra le principe ancien selon lequel les ordonnances et décisions de toute nature prises par un souverain devenaient caduques à sa mort ; en bonne logique, ces actes, pris par le monarque en tant que titulaire du pouvoir étatique, eussent du survivre à leur auteur puisqu'ils étaient imputables à l'État qui, lui, ne mourait pas ; mais le principe qui les frappait de caducité offrait l'avantage de permettre, une fois les ordonnances et les édits

Jusqu'à la Révolution, l'État resta donc étroitement confondu avec la personne du roi régnant, et la théorie qui en faisait une entité distincte ne joua dans le droit public qu'un rôle épisodique et finalement accessoire.

C'est la Révolution qui lui donnera son essor. En dissociant brutalement et complètement l'État de la personne du roi, en instituant une certaine précarité des fonctions gouvernementales, elle rend l'État nécessaire comme support permanent du pouvoir. Dès lors, le problème de la nature de l'État va passer au premier plan de la science politique, et même, avec Hegel, de la pensée philosophique. Alors qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec Hobbes, Locke et Rousseau, on s'était surtout préoccupé [51] des fondements du droit de certains à commander aux autres, c'est-à-dire des origines du pouvoir, ce problème est estompé chez les théoriciens du XIXe et du XXe siècle par celui des rapports entre l'État et la société. Le problème spécifique de la nature juridique de l'État fait l'objet, pendant toute la seconde moitié du XIXe et le premier tiers de ce siècle, de controverses interminables et subtiles entre les spécialistes français et allemands du droit public ; vainement Duguit cherchera-t-il à ramener leur pensée vers plus de réalisme : la construction idéologique qui résulte de leurs débats atteindra son point culminant, sur un ciel embrumé de nuées métaphysiques, avec le « positivisme juridique » de l'autrichien Kelsen, aux yeux de qui l'État n'apparaît plus que comme un ensemble de règles de droit liées entre elles et subordonnées les unes aux autres à partir d'une norme initiale et mystérieuse qui est sa Constitution fondamentale.

Cependant, bien qu'il ait été très largement dépassé depuis dans le domaine de l'abstraction, c'est encore au doyen Maurice Hauriou que se réfère le courant majoritaire de la doctrine lorsqu'il s'agit d'expliquer la nature de l'État. Par ses travaux poursuivis de 1906 à 1929 sur la théorie de l'Institution, Hauriou synthétise la pensée de ses devanciers sur la notion de personne morale. Il constate que, de la volonté d'un certain nombre d'individus de mettre en commun les moyens dont ils disposent en vue de poursuivre un objectif déterminé, le droit fait naître des institutions auxquelles il confère la capacité juridique de posséder, d'agir, de contracter, d'ester en justice... Et du droit privé, où de telles institutions (associations, sociétés commerciales...) se rencontrent fréquemment, passant au droit public, il constate que [52] l'État, né d'un processus identique au cours du XVIe siècle, est

confirmés en bloc par le successeur, une révision systématique de toutes les faveurs et pensions qu'avait accordées le roi défunt.

lui aussi une institution, une personne morale - mais une personne morale d'un type spécial, puisque ce qui est mis à sa disposition par ses fondateurs, c'est le pouvoir politique ¹³.

Cette théorie, évidemment, est difficilement réfutable. Mais elle n'explique pas l'État. Elle explique seulement sa nature *juridique*, et plus précisément sa nature juridique actuelle. La personnalité morale de l'État n'est que sa manière d'être à l'époque moderne. De même qu'il est parfaitement possible d'exercer le commerce sans s'abriter derrière une société commerciale, de même il est parfaitement possible d'exercer le pouvoir sans s'abriter derrière une institution baptisée « État ». L'État capétien existait en la personne d'Hugues Capet, de Philippe Auguste et de Louis XI. Son érection ultérieure en personne morale a modifié sa forme, mais n'a pas affecté son essence qui est l'exercice du commandement.

On aurait tort cependant de croire que cette théorie juridique de l'État est sans importance politique. Le droit, grand créateur de fictions, gouverne la représentation que les hommes se font des choses. Et en modifiant cette représentation, il modifie leur comportement à leur égard. Aussi de la fiction juridique qui fait de l'État une personne morale, découlent deux conséquences politiques essentielles.

La première de ces conséquences est à l'avantage certain des gouvernants : ils commandent désormais non [53] en leur nom propre, mais au nom de l'État. De ce fait, l'obéissance des gouvernés devient plus facile à obtenir. Obéir à un homme est toujours plus ou moins humiliant ; obéir à une entité plus ou moins mystérieuse et par définition supérieure aux hommes est au contraire parfaitement naturel. De là vient d'ailleurs que l'idée d'État se soit si vite répandue et ait été partout si facilement acceptée : elle réhabilite aux yeux des hommes l'attitude de soumission où ils étaient maintenus par la contrainte. Elle ne les délivre pas de la servitude, mais elle leur ôte l'impression d'être asservis. « Les hommes ont inventé l'État pour ne pas obéir aux hommes », constate G. Burdeau ¹⁴.

C'est d'ailleurs le propre des personnes morales, sur un plan très général, que de modifier le comportement de ceux qui les servent. Combien de salariés, parmi les cadres moyens notamment, tout béatement imprégnés de la conviction de ser-

¹³ On trouvera un exposé clair et concis de la théorie du doyen Maurice Haurion dans l'ouvrage d'André Haurion et Jean Gicquel : *Droit constitutionnel et Institutions politiques* (Éd. Montchrestien. 5e éd., 1975), p. 133-136.

¹⁴ G. Burdeau, *L'État* (Éd. du Seuil, 1970), p. 15.

vir, en la personne de la société qui les emploie, un être qui les dépasse, agissent envers les tiers avec une dureté, voire avec une malhonnêteté dont ils seraient tout à fait incapables s'ils agissaient pour leur compte personnel. Toutes les nouvelles formes de gestion « participative » « à l'américaine » tendent d'ailleurs à exploiter ce phénomène psychologique, en inculquant aux membres du personnel un sentiment d'allégeance vis-à-vis de la « firme » dont ils « font partie » ; ce ne sont plus des intérêts qu'ils servent, mais une cause qu'ils défendent...

[54]

Évidemment, s'agissant de l'État, qui non seulement est une personne morale, mais encore se présente, ainsi que nous le verrons, comme au service des causes les plus nobles, ce sentiment d'allégeance atteint son intensité maxima ; l'obéissance ne suffit pas ; il lui faut le dévouement. Toutes les perspectives en sont faussées, celles des gouvernés, et même celles des gouvernants. Ceux-ci parlent avec un imperturbable sérieux de l'« autorité de l'État » comme si elle leur était extérieure ; ils ordonnent avec sang-froid des actes qu'en tant que particuliers, ils trouvent abominables. Et les gouvernés, parce que, eux aussi, sont au service de l'Institution, leur obéissent avec bonne conscience. Le service de l'État vaut absolue généralité parce que cette entité est tellement au-dessus des hommes qu'on ne peut la juger à partir des mêmes normes. « L'intérêt de l'État commande... », « le service de l'État exige... », et tous se plient.

Or qu'on y réfléchisse seulement un instant... L'État est une entité, une personne *morale*, une création de l'esprit juridique, c'est-à-dire un pur produit de l'imagination. Il n'existe que dans les esprits de ceux qui se croient à son service. Comment une entité imaginaire pourrait-elle avoir une volonté, un intérêt ? En fait, sa volonté est celle des gouvernants ; son intérêt le leur - ou du moins celui qu'ils lui prêtent et qui ne peut être sensiblement différent du leur. Sans doute a-t-on pu écrire des œuvres magnifiques sur les conflits qui s'élèvent parfois entre les sentiments des rois et la « raison d'État » ; la littérature de théâtre, de Corneille à Montherlant, abonde de ce genre de drames. Mais quoi ! ne voit-on pas que les mêmes problèmes se posent également à des gens qui ne sont point rois et n'ont aucun souci de [55] l'État : peut-on épouser la fille qu'on aime quand elle risque de nuire à une belle carrière ? Telle est la question qui agite Titus face à Bérénice. Et la *Reine morte* est-elle autre chose qu'une version noble de la *Dame aux Camélias* ? Il n'y a pas de raison d'État, pas de volonté de l'État, pas d'intérêt de l'État.

Et l'État n'est qu'un mythe, inventé par les gouvernants pour dissimuler leur égoïsme, et accepté par les gouvernés pour excuser leur faiblesse.

Mais ce mythe a une telle puissance qu'il se retourne parfois contre ceux qui l'ont créé. De la nature juridique de l'État - et nous abordons ici la seconde conséquence politique de la théorie qui fait de l'État une personne distincte de celle des gouvernants - découle en effet, en principe, une possibilité juridique de limiter les prérogatives de ces gouvernants. Une Institution, en effet, en tant qu'être moral, n'existe qu'en vertu de l'acte de fondation qui détermine son fonctionnement. L'acte de fondation - les statuts - d'une association, par exemple, précise que l'association sera dirigée par un président assisté d'un bureau, que les fonds qu'elle recevra seront administrés par un trésorier, etc. Seul le président peut parler au nom de l'association, seul le trésorier peut recevoir des fonds pour elle. L'association n'est engagée que par les personnes investies par les statuts du droit de parler ou d'agir en son nom. Et c'est uniquement dans la mesure où ces règles de fonctionnement sont précisées que l'association existe et constitue une « personne » morale, un être juridique indépendant des personnes physiques qui la composent. Il en va de même aujourd'hui pour l'État, dès lors qu'il se présente comme une entité juridique. Il ne peut exister en tant que tel que [56] dans la mesure où il a son statut, c'est-à-dire un ensemble de règles qui définissent son organisation et désignent les personnes habilitées à agir, parler et commander en son nom. Ce statut de l'État, c'est sa Constitution. Un État n'existe en tant que personne juridique que par sa Constitution.

Dès lors, c'est une tentation très forte pour une oligarchie dominante, au moment où elle crée un État nouveau, de voir là un moyen d'assigner à l'État la poursuite de certains objectifs déterminés et de limiter les prérogatives des gouvernants à ce qui est strictement nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Au moment où elle fonde le nouvel État et élabore sa Constitution, l'oligarchie dominante peut faire précéder ce statut d'une déclaration de principes sur ce qu'il doit faire et ne peut pas faire, et organiser le pouvoir à l'intérieur de l'État de telle manière qu'il ne pourra guère, en principe, sortir des limites qui lui sont assignées. Et cette limitation de l'autonomie des gouvernants sera pour eux d'autant plus contraignante qu'elle sera incluse dans ce même statut qui leur donne le droit de commander au nom de l'État. En violant la Constitution, ils saperaient les fondements de leur

pouvoir puisque ces fondements se trouvent dans la Constitution. Tel est le raisonnement sur lequel est construit tout le droit constitutionnel.

Ce raisonnement va même plus loin, et soumet les gouvernants au droit qu'eux-mêmes élaborent. La Constitution prescrit certaines formes pour l'élaboration des lois et des règlements. Une fois ces lois et règlements pris dans les formes constitutionnelles, ils sont obligatoires pour tous. Les gouvernants peuvent encore les modifier ou les abroger en respectant ces mêmes formes ; mais [57] ils ne peuvent plus les enfreindre ni y déroger par des dispositions individuelles, car cela reviendrait à les modifier en dehors des formes constitutionnelles et aboutirait en fait à méconnaître la Constitution elle-même.

Ainsi, du fait que l'État moderne se présente comme une entité juridique distincte des gouvernants, et qu'il a besoin, pour accéder à cette qualité d'entité juridique, d'un statut qui détermine ses conditions de fonctionnement, il découle tout naturellement que les gouvernants, à l'intérieur de cet État, tombent prisonniers de ce statut et de toutes les règles de droit prises en vertu de ce statut. Juste retour des choses...

Malheureusement, tout ce raisonnement part de l'idée que c'est le droit qui crée l'État, que c'est le statut qui crée le pouvoir, alors qu'en fait il n'en est rien. Le droit crée l'être moral, l'entité qui sert de support permanent au pouvoir et qui légitime l'autorité des gouvernants. Mais le pouvoir, lui, ne procède pas du droit. Il préexiste au statut et à l'entreprise de légitimation faite à son profit. C'est pourquoi toute l'histoire constitutionnelle enseigne qu'en portant atteinte au statut dans lequel on a prétendu les enfermer, en violant la Constitution -ce qu'ils font tous, plus ou moins ouvertement - les gouvernants ne compromettent pas leur pouvoir. Tout au plus, s'ils ne savent présenter les choses à leur avantage, perdent-ils leur légitimité, puisque c'était la légitimité - le *droit* à commander - et non le pouvoir, que leur conférait la Constitution.

Ainsi toute la construction juridique qui tend à dissocier l'État de la personne des gouvernants se révèle en pratique favorable aux titulaires du pouvoir. Elle ne les gêne jamais sérieusement. Elle les sert en faisant [58] oublier leur présence, en faisant d'eux, au regard des gouvernés, les premiers serviteurs d'une entité qui n'a point de maîtres et qui peut, dès lors, se présenter comme n'existant et ne travaillant qu'au bénéfice de tous.

L'État au service de tous

[Retour à la table des matières](#)

L'État exige de tous l'obéissance à ses lois ; sur tous il prélève l'impôt et parfois même l'impôt le plus lourd, celui du sang. Partant, il est normal qu'il accrédite l'idée qu'il est également au service de tous, et que chacun, en le servant, se sert lui-même. C'est là le meilleur gage d'obéissance. Même si, initialement, l'État qu'ils dirigent a pu procéder de la volonté d'une oligarchie, les gouvernants ont acquis un tel prestige du fait de l'appareil de majesté dont ils s'entourent, qu'ils apparaissent vite sans lien' avec elle, et que, vus des sommets sur lesquels ils se tiennent, les hommes, ne peuvent être qu'égaux devant eux. Cela leur permet de se présenter comme étant au service, non plus de ceux qui les ont institués, mais de la collectivité tout entière, et de chacun en particulier.

Cette prétention leur est facilitée par le fait qu'effectivement les services publics créés par l'État paraissent fonctionner au bénéfice de la collectivité et que chacun est appelé à profiter de leur existence. Dans la théorie de l'État qui est généralement présentée dans les manuels, le but de l'État est de faire fonctionner des services publics au profit de tous ; certains auteurs vont même jusqu'à ramener l'État à un « ensemble coordonné de services publics ». En fait cependant, il ne faut pas se bercer d'illusions à propos de ces services publics [59] qu'anime l'État : avant d'être au service de la collectivité, ils sont les instruments de sa puissance.

Cela est évident en ce qui concerne les services dits « de souveraineté » : l'armée et la police ; ils sont les instruments premiers par lesquels les gouvernants assurent et perpétuent leur domination. Bien sûr, ils sont aussi au service de la collectivité qu'ils protègent contre l'invasion et le désordre. Mais cette « protection » qu'il lui assure se paie par sa soumission et ne constitue finalement qu'un protectorat. Au demeurant, si l'État protège le citoyen, ce n'est pas par sollicitude, mais parce qu'il importe que l'ordre légal qui découle de sa volonté souveraine soit en tous points respecté : chacun sait que lorsqu'on a saisi la police judiciaire d'une affaire, le dédommagement de la victime et le retrait de la plainte n'arrêtent pas l'action publique ; il reste à venger l'outrage fait à l'État.

Ce qui est vrai pour les services publics de souveraineté l'est également des autres services publics : ainsi prenons l'exemple des transports ; ils servent au bien-être de tous ; mais les premières routes carrossables furent créées par Rome pour acheminer des légions dont la Gaule n'avait que faire ; et un simple coup d'œil sur la carte ferroviaire nous renseigne sur les buts qui présidèrent à la création des chemins de fer : en France, les lignes convergent vers la capitale car elles étaient conçues comme un moyen de centralisation administrative ; en Allemagne, au contraire, elles rayonnent vers les frontières car elles furent dessinées dans le but d'acheminer au plus vite les troupes vers les fronts éventuels. Veut-on un autre exemple ? Prenons celui du service postal : lorsque la poste fut créée par Louis XI [60] en 1464, elle n'était envisagée que comme un moyen d'accélérer la transmission des ordres royaux vers les provinces et les courriers étaient au service exclusif du roi ; ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, et pour en alléger le coût, qu'elle sera mise aussi, moyennant rétribution, au service des particuliers. Il en va ainsi de tous les services publics. Certes, on peut être touché par la sollicitude que l'État manifeste parfois pour l'agriculture, l'artisanat ou l'industrie dont il encourage l'essor par tous les moyens à sa disposition ; mais l'on ne saurait oublier que les deux plus beaux exemples historiques d'États prenant en main le développement de la production furent d'une part l'Égypte ptolémaïque, d'autre part la Chine de Kubilaï Khan. Dans les deux cas, il s'agissait d'États créés par des envahisseurs qui n'avaient d'égards que pour leur propre armée et pour les marchands étrangers, et qui, ayant réduit les populations sujettes à un esclavage officiellement proclamé, n'avaient d'autres soucis que d'en tirer le maximum d'impôts.

Sans doute objectera-t-on que ce qui est vrai pour les services publics de souveraineté et pour les services publics à vocation ou à incidence économique ne peut l'être pour les services publics sociaux d'assistance, de santé, d'éducation... et que, là au moins, leur création n'a pu être que désintéressée. Ce serait cependant une erreur de le croire. Certes, l'État n'avait aucun profit à attendre de tels services. Aussi bien ne les créa-t-il pas. Ce fut l'Église qui s'en chargea dès le Moyen-Âge, et qui, elle, en tira profit, car les nécessités de leur fonctionnement lui permettaient, non seulement de *lever la dîme*, mais encore de faire appel en permanence à la charité publique et au legs des particuliers. Et si l'État, en 1789, [61] décida de les prendre à sa charge, ce fut en contrepartie de sa mainmise sur les biens du clergé et pour légitimer cette confiscation. Le décret du 2 novembre 1789

le déclare d'ailleurs expressément ; et il est symptomatique que cette décision de mettre à la charge de l'État ces services sociaux ait été prise par le pouvoir bourgeois dont chacun se plaît à souligner d'autre part l'égoïsme profond et la dureté envers les humbles. Que l'État, par la suite, ait développé ces services, c'est certain ; parce qu'ils atténuent les tensions sociales et les empêchaient d'atteindre le seuil critique, et parce qu'il y trouvait un alibi à son existence. Mais aujourd'hui, où il est parvenu à enraciner dans les esprits son image d'un pouvoir au service de tous, il cherche manifestement à se décharger de ces services qui ne lui sont d'aucune utilité ; et l'on assiste à une privatisation croissante de l'enseignement et des services hospitaliers, cependant que la généralisation de l'assurance sociale qui fonctionne avec l'argent des usagers et sous leur direction a réduit au minimum le service public de l'assistance aux nécessiteux. L'État n'a pas été conçu pour gérer de tels services, et il s'en décharge dès qu'il le peut, car il ne connaît d'autre intérêt que le sien.

Au demeurant, ne voit-on pas que la volonté de l'État de se présenter comme au service de tous et de chacun se heurte à une impossibilité manifeste ? Le corps social est composé d'individus, de groupes, de classes, dont les intérêts sont à l'évidence contradictoires. Et leur antagonisme est d'une nature telle que l'État, quoi qu'il fasse, ne peut l'ignorer. Si ses lois maintiennent les inégalités naturelles et l'oppression qui en résulte, il est au service de ceux qui en profitent ; mais si elles les combattent [62] et tentent de les corriger, il est au service de ceux qui en pâtissent et prend leur parti contre les puissants. Dans un système clos, ce qui est donné à l'un est nécessairement pris à l'autre ¹⁵. Dans tous les cas, l'État ne peut être au service que de certains et non de tous.

¹⁵ Sans doute dira-t-on qu'il en était ainsi dans le cadre d'économies stationnaires, mais qu'il en va différemment de l'État moderne, organisateur de l'expansion. Ce serait oublier que, précisément pour promouvoir cette expansion, l'État – à moins d'assumer lui-même la gestion de tout l'appareil de production – ne peut agir sur la conjoncture et sur les structures qu'en instituant des différences de traitement, par le jeu des subventions et des dégrèvements fiscaux, entre les divers acteurs de la vie économique. Évidemment l'on dira qu'à terme, tout le monde est appelé à bénéficier de l'essor de la production. Outre que cela n'est nullement démontré et qu'il est au contraire évident que certaines catégories sociales ruinées par les mutations structurelles encouragées par l'État ne se relèveront jamais, il n'en serait pas moins vrai que le choix des activités à privilégier est empreint d'une large part d'arbitraire, et que, pour parvenir à un même taux d'expansion, diverses politiques sont également possibles qui, chacune, privilégie certaines catégories aux dépens des autres. Dans le choix à opérer entre ces diverses politiques d'expansion, les intérêts des Individus et des classes restent antagonistes, comme ils le

Pour sortir de cette inévitable contradiction, et pour que l'État puisse malgré tout se dire au service de tous, il faut ôter de l'esprit des hommes la conscience de ces antagonismes et y faire pénétrer l'idée que, par-delà ces oppositions réputées contingentes, ils forment une collectivité homogène, une communauté unie par le même destin. Or, contrairement à ce qu'on pense trop souvent aujourd'hui, cette idée, même si elle est naturelle et spontanée, n'a pas d'emblée une force telle qu'elle prédomine sur les solidarités de classe ou de religion qui se manifestent par-dessus les frontières. Même si l'on considère des populations de quelques dizaines de milliers d'hommes, telles celles des cités grecques de l'Antiquité ou italiennes de la Renaissance, l'Histoire montre que très souvent la perception des antagonismes locaux [63] et des solidarités avec des groupes extérieurs triomphe de leur cohésion interne. A fortiori en serait-il ainsi dans des populations aussi vastes que celles qui composent les États modernes, si justement ces États ne veillaient à y développer le sentiment communautaire.

Pour parvenir à ce résultat : faire de la population soumise à un même État une communauté homogène au service de laquelle l'État puisse se déclarer, il existe trois méthodes :

- ou bien on a recours à une construction purement intellectuelle. C'est la méthode de Jean-Jacques Rousseau dans son Contrat social. Elle refuse de prendre en considération la réalité sociale, et imagine un homme idéal qui ne serait ni pauvre ni riche, ni salarié ni patron, ni chrétien ni juif, ni citadin ni campagnard, et dont la seule caractéristique serait d'être un citoyen, c'est-à-dire un membre de la collectivité soumise à l'autorité de l'État. Au prix de cette mutilation de la réalité humaine, et au prix surtout d'un dangereux sophisme qui consiste, pour créer la communauté politique, à en présupposer l'existence et à reconstruire l'homme à partir de ce postulat, on parvient effectivement à concevoir l'ensemble des gouvernés comme une communauté unie. Mais l'artifice est tellement perceptible, et la communauté ainsi conçue correspond si peu à la réalité sociale qu'elle reste une entité purement intellectuelle insusceptible de susciter à son profit l'adhésion sentimentale dont le pouvoir a besoin ;

sont dans le cadre d'économies stationnaires ; et l'État qui doit choisir ne peut proclamer sa neutralité.

- ou bien - deuxième méthode - on a recours au sentiment religieux. Lorsqu'on veut obtenir de l'individu un certain comportement moral, il est utile que la pression sociale s'allie à la conscience individuelle en vue [64] d'imposer ce comportement. Partant, toutes les religions développent peu ou prou l'idée que la divinité est très sensible à l'attitude globale du groupe à son égard. Cela est particulièrement vrai chez les peuples primitifs. Mais, de ce point de vue, les peuples sont restés très longtemps primitifs : la Bible est pleine des récits de la vengeance de Dieu contre des peuples entiers ; en Grèce et à Rome encore, le culte était l'affaire de la Cité ; et tous ceux qui ont voyagé en terre d'Islam savent qu'on s'expose à de graves désagréments lorsqu'on viole publiquement les prohibitions du Ramadan, car c'est la communauté entière qui s'en trouve souillée au regard d'Allah. Même dans nos pays, et malgré le caractère individualiste de la religion chrétienne, le clergé catholique ne répugne pas à admettre que les collectivités peuvent être bénies ou châtiées par Dieu en raison de leur comportement global ; l'édification du Sacré-Cœur à Paris et de multiples calvaires sur nos chemins ruraux témoigne de la réalité de cette croyance. Il y a naturellement dans l'exploitation de cet enseignement des religions une possibilité non négligeable de faire admettre aux gouvernés que, par-delà toutes les rivalités qui les opposent, ils forment une communauté dont le sort sera infléchi en fonction des sentiments bienveillants ou vengeurs que la divinité lui porte globalement. Et nous verrons dans un instant combien cette possibilité a été largement exploitée ;

- enfin - troisième méthode pour faire de l'ensemble des individus soumis à un pouvoir donné une collectivité homogène et ressentie comme telle par chacun - on exploite à cette fin les différences - de langues, de races, de religion, de tempérament, etc. - qui les opposent à [65] ceux qui ne sont pas soumis au même pouvoir. Et l'on fait en sorte que le sentiment de ces différences avec l'extérieur l'emporte sur celui des rivalités avec les autres membres du groupe. Ainsi se forment les nations. Nous reviendrons sur ce point.

Ces deux dernières méthodes - exploitation du sentiment religieux et de l'idée de nation - ont été successivement mises en œuvre par l'État. Pour obtenir le consentement des gouvernés à leur domination, les gouvernants ont développé en eux le sentiment d'appartenance à une communauté. Ainsi, parce que placés à la tête de cette communauté et chargés de la conduire, ils apparaissaient nécessaire-

ment comme étant réellement au service de tous, envisagés non plus individuellement, mais comme membres de cet ensemble.

En elle-même l'opération était déjà habile, car si l'individu peut parfaitement, en considérant son sort personnel, accéder à la conscience que l'État le brime ou l'exploite en tant qu'individu, il lui est beaucoup plus difficile de se prononcer sur le contenu déterminé par l'État de la notion d'« intérêt général » et sur le bienfondé de la politique globale imposée par les gouvernants à la collectivité dans son ensemble.

Mais l'entreprise de légitimation de l'État par l'exploitation du sentiment communautaire des gouvernés ne s'arrête pas sur ce succès. Elle débouche, grâce à une curieuse inversion du raisonnement, sur une conception qui fait que l'État, sans cesser d'être au service de tous, devient prioritairement le serviteur d'êtres transcendants, avec lesquels d'ailleurs il tend à s'identifier.

[66]

L'État au service de la divinité

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons vu précédemment que, chez les peuples croyants, le sentiment religieux aboutit à faire de l'ensemble des gouvernés une communauté unie devant Dieu pour le meilleur et pour le pire. Tout naturellement il en résulte qu'aux yeux de ces peuples, l'État, guide et serviteur de cette communauté, a pour premier devoir d'attirer sur elle les grâces de la divinité. Il est l'intercesseur de tous auprès des êtres surnaturels, en ce sens qu'il doit veiller à ce que les cultes soient rendus et à ce que, par leur comportement, les individus n'offensent pas la puissance divine qui punirait la collectivité entière. Les fonctions religieuses et les fonctions publiques sont presque toujours étroitement confondues chez les peuples anciens. Sans être prêtre - car la fonction sacerdotale comporte dans toutes les religions des servitudes qu'il ne tient pas à assumer - le monarque est toujours un personnage « sacré » et le protecteur officiel de la religion, de son dogme et de sa morale.

Cette position comporte un avantage majeur pour la quête de la légitimité. Car si le monarque est au service de la collectivité face à Dieu, il est aussi, face à la

collectivité, au service de Dieu. Et il va se servir de cette dualité de fonctions pour mettre l'accent, auprès du peuple, sur son rapport avec Dieu qui lui permet d'expliquer l'existence à son profit d'un droit à commander. Désormais il ne sera plus le chef-issu de la collectivité et chargé par elle de la conduire à Dieu, mais l'envoyé de Dieu à la tête du peuple. Telle est par exemple la position des rois d'Assyrie ou des rois d'Israël... Certains princes iront même plus loin et revendiqueront une [67] ascendance divine (tels les Pharaons, ou à un moindre degré Jules César). D'autres - tels Darius, Alexandre ou Auguste - n'hésiteront même pas à se proclamer dieux eux-mêmes.

Naturellement la religion chrétienne excluait de telles prétentions, encore qu'à Byzance on ait eu parfois tendance à l'oublier. Mais, même si l'on s'en tient à la position officielle de l'Église catholique définie au Ve siècle par saint Augustin, on s'aperçoit qu'elle est extrêmement favorable à l'entreprise de légitimation du pouvoir étatique, et va fort loin dans l'identification des intérêts réciproques de l'État et de Dieu. Selon saint Augustin, en effet, tout pouvoir vient de Dieu : Dieu a créé le pouvoir politique dans son principe pour satisfaire à ses desseins concernant la race humaine. Certes, il laisse aux hommes le soin d'en aménager concrètement les modalités d'exercice : *omnis potestas a Deo per populum*. Dieu est indifférent à la forme du gouvernement. Mais c'est lui qui ordonne aux hommes d'obéir. Car, quel qu'il soit et quoi qu'il fasse, le pouvoir sert ses desseins qui, comme chacun sait, sont impénétrables. Si l'État paraît gouverner en contradiction avec les lois divines, il sert encore Dieu, car d'un mal ne peut sortir qu'un plus grand bien. Donc l'État, par nature, est au service de Dieu, et leurs intérêts se confondent.

Naturellement cette assimilation du prince à la divinité ou, au moins, des intérêts du prince à ceux de la divinité était tout à fait de nature à légitimer l'État auprès de populations animées d'une foi très vive. Mais lorsque le sentiment religieux commença à décliner, il fallut trouver d'autres sources de légitimité et d'autres entités avec lesquelles l'État puisse se confondre.

[68]

L'État au service de la nation

[Retour à la table des matières](#)

C'est au XVIII^e siècle seulement qu'apparaît l'idée de nation. Contrairement à ce qu'on pense assez communément, les nations n'ont pas existé de toute éternité, et le concept de nation est tout à fait moderne. Les historiens qui se sont penchés sur la question sont, pour la plupart, absolument formels sur ce point ¹⁶. Ils lient l'apparition du concept de nation et du sentiment national au développement de l'idéal révolutionnaire au cours du siècle des lumières.

À peine l'idée de nation est-elle apparue que l'État contre lequel elle était originellement dressée s'en empare et la récupère. Ce sera elle qui, dans le monde moderne, lui servira de justification. L'État désormais sera le serviteur de la nation. Mieux : il sera la nation elle-même. Cette idée de faire légitimer l'État par le concept de nation, d'assimiler les intérêts de l'État à ceux de la nation, et d'identifier finalement l'État et la nation, sera l'œuvre des révolutionnaires bourgeois de 1789.

En fait, derrière cette idée, il y avait beaucoup d'arrière-pensées politiques. En exaltant la nation, et en faisant de l'État son instrument, on dissociait l'État de la personne royale et l'on supprimait les fondements idéologiques de l'absolutisme monarchique. Mais en même temps - ainsi qu'on le verra en étudiant la démocratie - on parvenait, par un raisonnement subtil sur la définition même de la nation - à justifier le suffrage censitaire qu'on allait instaurer : la nation, en effet, être [69] immatériel, ne se confond nullement avec la masse des individus en âge de s'exprimer politiquement. Elle est une construction de l'esprit. Partant, elle ne peut, comme l'État lui-même, agir ou décider qu'en vertu d'un statut qui déterminera ceux qui parleront en son nom. Et ce statut de la nation peut parfaitement poser pour principe que seuls les individus les plus capables de déterminer ses véritables intérêts - c'est-à-dire les plus riches - éliront l'Assemblée qui parlera en son nom.

¹⁶ Cf. notamment R. Polin, J.-J. Chevallier et R. Derathé, in « L'idée de nation », *Annales de philosophie politique*, no 8 (P.U.F., 1909), et J. Lestocquoi. *Histoire du patriotisme en France des origines à nos jours* (Paris, 1968).

Que cette idée de faire de l'État l'instrument de la nation soit née en France, il ne faut pas s'en étonner. Ce n'est qu'en France en effet qu'à cette époque les limites de l'État et celles de la nation coïncidaient approximativement. Partout ailleurs en Europe, il n'existait aucun rapport entre elles. L'empire d'Autriche, les royaumes d'Espagne et d'Angleterre rassemblaient divers peuples, alors que l'Italie et l'Allemagne étaient divisées en de nombreux États. S'il en allait différemment en France, ce n'était d'ailleurs que la conséquence d'une politique forcenée de centralisation magnifiquement analysée par Tocqueville ¹⁷, et qui, détruisant l'autonomie de chacune des provinces et imposant à toutes un statut voisin et une langue commune, les avait peu à peu, mais à leur corps défendant, fondues dans le même creuset.

Or, l'idée nationale, lancée par la bourgeoisie française avec les arrière-pensées que l'on sait, va se répandre très rapidement en Europe, puis dans le monde entier, et exercer partout de foudroyants ravages.

Les gouvernements les plus avisés, conscients de sa force d'attraction, ne chercheront pas à la combattre, [70] mais au contraire à s'en servir. Pendant que les souverains d'Espagne et d'Angleterre et le tsar de Russie pratiquent une politique accélérée d'assimilation pour fusionner leurs divers peuples, la Prusse et le Piémont, au nom de l'unité nationale, se lancent à la conquête de leurs voisins, avec l'appui, de part et d'autre des frontières, des éléments libéraux qui croyaient ainsi lutter pour l'affermissement des droits de l'homme - ce qui ne manque pas d'un certain humour tragique quand on songe qu'ils travaillaient d'abord pour l'hégémonie de l'État prussien, puis à plus long terme, pour le national-totalitarisme d'Hitler et de Mussolini ! Quant aux autres États qui persistèrent tels l'Autriche et le royaume des Provinces-Unies, dans les conceptions anciennes de l'État d'avant 1789 et refusèrent de jouer le jeu national, on sait ce qu'il en advint.

Ce prodigieux remodelage des esprits ici, des frontières ailleurs, ensanglanta l'Europe pendant tout le cours du XIXe siècle et le début du XXe. Les traités de paix de 1919 consacreront le principe de l'État-nation. Mais l'idée poursuivra son chemin à travers le monde, et périodiquement l'on apprend, qu'au Bangladesh ou au Burundi, un peuple a entrepris d'en exterminer un autre parce qu'ils coexistent

¹⁷ A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856. [Livre disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

au sein d'un même État et que cela ne se peut puisqu'à chaque État ne doit correspondre qu'une seule et unique nation.

La coïncidence entre les deux idées d'État et de nation est à ce point admise que la nation figure presque toujours dans les manuels comme élément de la définition juridique de l'État. Le seul point qui divise les auteurs est de savoir si l'État est entièrement assimilé à la nation - et la nation à l'État - ou si au contraire, ils demeurent [71] distincts. La thèse de l'assimilation totale de ces deux entités est habituellement soutenue en France à la suite des réflexions de Le Fur et d'Esmein pour qui « l'État est la personnification juridique de la nation ». En Allemagne, à la suite des travaux de Jellineck, de Laband et de Gierke, on pense plutôt que la nation et l'État sont distincts et que l'État seul est une personne morale, la nation n'en étant qu'un des organes. Plusieurs générations de juristes éminents ayant, en des joutes passionnées qui ne sont pas sans évoquer celles des théologiens byzantins sur la nature divine de l'empereur, disséqué le problème sans parvenir à le résoudre, il nous paraît devoir être abandonné au profit d'un autre, beaucoup plus simple, mais que personne, semble-t-il, n'a voulu vraiment se poser par crainte sans doute de passer pour un naïf. Ce problème est celui-ci : qu'est-ce qu'une nation ?

Des définitions de la nation, nous en avons cent, et peut-être mille, toutes plus péremptoires et plus poétiques les unes que les autres ; certaines, à force de lyrisme, frôlent le mauvais goût et l'humour macabre ; ainsi celle de Barrès : « La nation, c'est la possession d'un antique cimetière et la volonté de faire valoir cet héritage indivis. » Mais si l'on a si souvent recours à la poésie pour définir la nation, c'est sans doute parce que le froid réalisme des mots de tous les jours est impuissant à déterminer avec exactitude le contenu de ce concept et à donner de la nation une définition universelle. Ce qui semble vrai ici ne l'est pas ailleurs. Ainsi, dans les pays où la population appartient à une race qu'on s'efforce de croire homogène - comme en Allemagne, par exemple - on s'appuie sur cet élément pour en sortir une [72] définition. Mais dans d'autres pays où se trouvent encore des ethnies relativement pures, tels ceux de l'Afrique noire, on n'en tient aucun compte pour définir les nations .et, au contraire, celles-ci se constituent aujourd'hui en rassemblant, aux hasards des découpages pratiqués par les puissances coloniales, des lambeaux épars d'ethnies différentes. La race n'est donc pas le critère. Le cherche-t-on du côté de la langue ? Mais que fait-on alors de la nation indienne,

ou, plus près de nous, de la nation helvète ? Prétend-on s'appuyer sur une communauté de culture ? Mais pourquoi l'Amérique latine ou le monde arabe ne forment-ils pas des nations uniques alors que les cultures des divers peuples qui les composent sont si proches ? Invoque-t-on un passé commun ? Mais *quid* de la nation juive dont les divers éléments vivent dispersés depuis deux millénaires, ou des nouvelles nations africaines qui regroupent des peuples ayant des histoires différentes ? De quelque côté qu'on cherche, il n'existe aucun élément objectif qui permette de définir la nation.

Aussi bien les auteurs avisés s'abstiennent-ils de recourir à des critères objectifs et recherchent-ils le principe unificateur des nations dans le domaine du spirituel. « La nation, dit G. Burdeau, relève plus de l'esprit que de la chair... C'est un rêve d'avenir partagé. » On approche ici de la vérité, sans l'atteindre cependant. Car le problème reste entier de savoir ce qui fait naître au cœur des individus ce rêve d'avenir partagé, ce qui fait qu'un Français de Dunkerque préfère construire son avenir avec un Français de Perpignan plutôt qu'avec un Belge d'Ostende. Et de quelque façon qu'on retourne le problème, on retrouve ici l'État. C'est l'État qui, en mettant l'accent sur certains traits de ressemblance entre les [73] individus soumis à son contrôle et sur les quelques différences qui les opposent à ceux qui n'obéissent pas à ses lois, crée en définitive la nation. Et cela explique qu'il n'existe pas de critère objectif et universel de la nation : chaque État exploite, pour fonder sa nation, les ressemblances et les différences qu'il peut ; ici la race, là la langue, ailleurs la religion...

C'est toujours l'État qui crée la nation. Nous ne voulons pas dire par là que, nécessairement et inévitablement, toute population soumise à un État déterminé en vient à se constituer en nation. C'est généralement ce qui se produit. Mais le phénomène inverse peut aussi survenir : lorsque, dans un pays, l'État est entre les mains de personnes appartenant à une ethnie particulière (cas de l'empire autrichien) ou à une religion particulière (cas des Provinces-Unies au XIXe siècle ou de l'Angleterre face à l'Irlande) et tient en situation d'infériorité les groupes n'appartenant pas à cette ethnie ou à cette religion, il est inévitable que les groupes assujettis se conçoivent à plus ou moins longue échéance comme des nations et aspirent à posséder un État qui leur rende justice. Cela n'infirme nullement notre propos : c'est encore l'État qui crée, par sa politique, ces nations qui le rejettent. D'une manière générale -ce n'est pas parce que c'est triste à constater qu'il faut en

disconvenir, - lorsqu'un pouvoir étranger s'installe durablement dans une région, les individus acceptent à la longue d'abdiquer les traits particuliers du groupe dont ils sont issus (langue, culture, et même religion) s'ils peuvent par ce moyen s'intégrer au groupe qui les domine. On trouve de ce phénomène tant d'exemples dans l'Histoire en général, et dans l'Histoire de France en particulier, qu'il [74] serait fastidieux de les énumérer. Mais encore faut-il que le groupe dominant accepte cette intégration qui lui est implicitement demandée et ne rejette personne en raison de son origine. Il est toujours aventureux de prétendre refaire l'Histoire, mais qui ne voit que si la monarchie britannique avait pratiqué vis-à-vis des Écossais la même politique qu'à l'égard des Irlandais, le royaume de Marie Stuart serait depuis longtemps redevenu indépendant, et qu'il en serait de même de la Bretagne si on y avait mené, face aux autochtones, la même politique qu'en Algérie ? Ainsi, même lorsqu'une nation se dresse contre un État, c'est encore l'État qui, par sa politique de discrimination et de ségrégation, lui donne sa conscience d'elle-même ; la nation opprimée existe dans la conscience des dirigeants de l'État oppresseur avant de se manifester dans celle de ses propres membres.

Le sentiment national naît donc d'un jugement porté par l'individu sur l'État dont il est le sujet : ou bien cet État est accepté, et l'individu se considère comme appartenant à la communauté de tous ceux qui l'acceptent ; ou bien il est rejeté, et l'individu se considère comme faisant partie de la communauté de tous ceux qui, comme lui, le rejettent et aspirent à former un nouvel État. Le sentiment national, c'est d'abord un sentiment envers l'État, un sentiment qu'ensuite l'État exploite et développe en insistant sur les traits communs aux individus du groupe national et sur leurs différences avec les autres groupes.

La nation c'est donc, en dernière analyse, la communauté de tous ceux qui sont favorables - ou au contraire définitivement hostiles - à l'État dont ils sont sujets. Il en résulte que lorsque l'État se présente comme au [75] service de la nation, il est en fait au service de ses partisans, de ceux qui sont disposés à concourir à son renforcement. L'État au service de la nation n'est au service que de lui-même ; et l'histoire récente révèle clairement qu'une politique « nationale », c'est une politique qui permet à l'État de tirer de la collectivité qu'il domine le maximum de ressources en vue d'accroître sa puissance. À cette politique, on voit aisément ce que gagnent les gouvernants : alors que les princes de jadis devaient payer leurs soldats, ils mobilisent aujourd'hui des millions d'hommes gratuitement

au nom de l'honneur national ; ceux qui les gênent à l'intérieur ne sont plus seulement leurs adversaires politiques, ce sont des traîtres à la nation ; et les crimes que le pouvoir commet contre ses propres ressortissants échappent à toute censure internationale au nom du principe de souveraineté et de non-immixtion. Mais il est plus difficile de voir ce qu'y gagne la nation : toujours du sang et des larmes ; si elle perd, la ruine ; si elle gagne et obtient le rattachement à l'État de quelques territoires étrangers, son particularisme, qui est sa raison d'être, s'en trouve menacé.

Toute l'habileté de l'État consiste à jouer sur l'équivoque des deux termes : nation et patrie. La patrie, c'est la terre des ancêtres, et l'attachement qu'on lui porte est une réalité éternelle. Lorsqu'elle est menacée, la patrie peut exiger le sacrifice de ses enfants ; mais si l'on doit verser son sang pour elle et travailler à y améliorer la vie, on ne peut même pas concevoir l'idée d'en étendre les limites à des provinces étrangères. La patrie demande à être douce, confortable, accueillante ; la notion de puissance lui est inconnue. Il en va différemment de la [76] nation, qui n'est, en fin de compte, qu'une arme idéologique créée par l'État pour son seul profit.

Ainsi, toutes les justifications que l'État donne de son existence, par le service de Dieu jadis, par celui de la nation aujourd'hui, ne sont que de vains alibis. L'État finalement n'est au service que de ses maîtres, c'est-à-dire de ceux qui, placés à sa tête, ont peu à peu confisqué le pouvoir que leur avait remis, à titre de mandataire, l'oligarchie dominante qui l'avait institué.

Mais précisément cela nous ramène à la question du pouvoir social et de l'oligarchie dominante. Que devient celle-ci et comment réagit-elle devant cette dépossession que lui impose le pouvoir étatique ? C'est ce qu'il convient d'examiner maintenant.

[77]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

IV

**POUVOIR ÉTATIQUE
ET POUVOIR SOCIAL**

[Retour à la table des matières](#)

Faisons le point rapidement : nous avons vu d'abord que toute société était dominée par une oligarchie qui détient les techniques ou les valeurs nécessaires pour faire face au défi auquel cette société est confrontée. Afin de faire face à ce défi, l'oligarchie dominante impose la réalisation du projet d'organisation sociale qu'elle a conçu. Cela se fait tout naturellement ; il n'y a pas eu besoin de l'intervention d'un quelconque gouvernement pour instituer le servage à partir du ive siècle de notre ère, ni pour organiser la féodalité, ni pour créer le régime capitaliste. La simple pression des événements et des forces sociales a suffi.

Mais pour se protéger contre l'extérieur et pour mieux faire régner son ordre - et spécialement pour imposer cet ordre à ses propres membres - l'oligarchie dominante crée un État qu'elle investit d'une fonction d'exécution. Or cet État va peu à peu accroître ses prérogatives, déborder de sa mission pour acquérir une fonction proprement politique, se faire reconnaître et légitimer par toutes les classes sociales en se donnant une justification mythique.

[78]

Dans ces conditions, la question se pose évidemment des rapports entre ce pouvoir étatique et l'oligarchie dominante. Question complexe, qui constitue le cœur de toute réflexion politique et de toute théorie générale de l'État.

Sur ce problème, deux thèses fondamentales s'affrontent : la thèse libérale et la thèse marxiste. La thèse libérale a été très brillamment soutenue par Bertrand de Jouvenel dans son livre : *Du pouvoir, histoire naturelle de sa croissance*, qui constitue l'un des sommets de la littérature politique de ce temps, et peut-être même de tous les temps. Pour Jouvenel, l'État est l'ennemi naturel de toutes les oligarchies, et tout spécialement de l'oligarchie dominante. Comme Tocqueville l'avait déjà noté en son temps, l'État souhaite n'avoir en face de lui que des individus également faibles et désarmés qu'il pourra commander et manœuvrer à sa guise ; il veut être le seul maître et s'emploie en conséquence à briser tout pouvoir concurrent du sien. Il est donc l'« agresseur de l'ordre social » en tant que cet ordre social est fondé sur la domination d'un groupe qui tend à échapper à son contrôle : « ... le pouvoir dans sa croissance a pour victimes prédestinées et pour opposants naturels les puissants, les chefs de file, ceux qui exercent une autorité et possèdent une puissance dans la société. Pour qu'il les attaque, il n'est point nécessaire qu'il leur soit hostile : avec une inconscience animale, il renverse ce qui lui est obstacle, il dévore ce qui lui est aliment. Ce qui lui est obstacle, c'est tout commandement autre que le sien. Ce qui lui est aliment, c'est toute force où qu'elle se trouve. Si l'atome humain porteur de cette force est engagé dans une molécule sociale, il faut que le pouvoir la décompose. [79] Être niveleur n'est donc nullement, comme on le croit d'ordinaire, un caractère qu'il assume quand il devient démocratique. Il est niveleur en tant qu'État, parce qu'il est État ¹⁸. » Telle est la thèse libérale.

La thèse marxiste, au contraire, soutient que l'État, qui appartient à l'univers des superstructures au même titre que le droit, la morale et la religion, dépend quant à sa forme de l'infrastructure, c'est-à-dire du mode de production. Sa mission, comme celle de toutes les superstructures, est de maintenir la forme des rapports sociaux déterminée par les modes de production. Il est donc essentiellement conservateur de l'ordre social, et se présente comme un instrument d'oppression, au service de la classe dominante, et à l'encontre de tout le reste de la société. « Le

¹⁸ *Du pouvoir* (2e éd., 1947), p. 194.

pouvoir politique, à proprement parler, est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression des autres », lit-on dans le *Manifeste* de 1848. Et Engels précise dans *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande* : « La société se crée un organisme en vue de la défense de ses intérêts communs contre les attaques intérieures ou extérieures. Cet organisme est le pouvoir d'État. À peine né, il se rend indépendant de la société, et cela d'autant plus qu'il devient davantage l'organisme d'une certaine classe et qu'il fait prévaloir directement la domination de cette classe. »

À l'appui de cette affirmation de la solidarité entre l'État et les classes exploiteuses, il serait aisé de multiplier les exemples : de la crucifixion des compagnons de Spartacus aux fusillades du Père-Lachaise, l'histoire de l'humanité est jalonnée des abominables massacres [80] perpétrés par l'État à l'encontre des exploités et au profit des exploités.

Cela, Jouvenel ne le nie pas ; mais son analyse se veut plus subtile : l'État, dit-il, est en apparence conservateur, mais en réalité agresseur de l'ordre social. « Si on l'examine dans son être, il est défenseur des privilégiés. Mais si on l'examine dans son devenir, on le trouve agresseur nécessaire du patronat, terme sous lequel je comprendrai ici toutes les formes d'autorités sociales ¹⁹. » Et de citer à son tour des exemples, et notamment celui, très frappant, de cette monarchie capétienne qui, issue de l'aristocratie féodale, s'emploie sans relâche au cours des siècles à l'anéantir.

Pour essayer de voir clair entre ces deux thèses opposées, il convient de s'interroger sur les buts de l'action des gouvernants. Il est bien évident, en effet, que leur attitude envers l'oligarchie dominante comme envers toutes les autres classes ne peut être déterminée que par les buts qu'ils entendent poursuivre.

Mais avant d'aller plus loin, il importe ici de faire une distinction, parmi les gouvernants, entre ceux qui exercent le pouvoir comme une prérogative personnelle et ceux qui le tiennent du peuple et sont soumis à son contrôle. Les premiers, monarques de droit divin, dictateurs ou même simplement chefs charismatiques, sont évidemment beaucoup plus libres que les seconds de donner à leur action les buts qu'ils jugent bons puisqu'ils n'ont en principe de comptes à rendre à personne. C'est de ces *autocrates* - au sens étymologique du terme - que nous nous occupons

¹⁹ *Ibid.*, p. 196.

rons dans le cadre du présent chapitre, [81] nous réservant de traiter des seconds dans les développements beaucoup plus longs que nous consacrerons à la démocratie.

Le comportement normal de ces gouvernants autocrates face au pouvoir peut se résumer en trois mots : en jouir, le conserver, et si possible l'accroître. Évidemment, ces propos peuvent paraître dénués de tout idéalisme, mais ce n'est pas parce que nous parlons du pouvoir politique, matière noble s'il en est, qu'il faut se laisser envahir par les bons sentiments. Les autocrates sont des hommes ; il n'existe aucune raison pour qu'ils soient meilleurs que les autres ; peut-être même si, comme le croit Montesquieu, « le pouvoir corrompt tout et le pouvoir absolu corrompt absolument », en existe-t-il pour qu'ils soient pires. En tout cas, ils sont des hommes ; et comme le reste des hommes, ils se laissent guider avant tout par leur propre intérêt, quitte, naturellement, à masquer leur égoïsme derrière l'« intérêt supérieur » d'un État qui n'a, rappelons-le, été inventé que pour cela. Connaît-on beaucoup de chefs d'entreprises qui aient un autre comportement dans l'exercice du pouvoir dont ils sont investis et qui le conçoivent d'abord, sérieusement, comme une fonction sociale leur permettant de répandre les bienfaits autour d'eux ? Et pourquoi en serait-il différemment des chefs d'État, surtout s'ils n'ont de comptes, à rendre à personne ?

Peut-être objectera-t-on qu'exercer le pouvoir sans assigner à son action un but social est sans intérêt. Mais qu'est-ce que le pouvoir pour celui qui le détient ? C'est à la fois l'argent et la liberté d'en jouir sans entraves, et le plaisir de commander et d'être obéi. Et ces choses peuvent parfaitement se suffire en elles-mêmes et suffire [82] à celui qui les possède sans qu'il soit besoin pour lui de prétendre agir sur les structures de la société qui les lui procure, ce qui ne va jamais sans risques. Au demeurant, lorsque l'argent, la liberté et le plaisir de commander et d'être obéi ne suffisent pas à combler le détenteur du pouvoir, le pouvoir peut encore lui procurer la gloire. Et lorsque les autocrates ont du caractère, c'est ce qu'ils lui demandent. Utiliser le pouvoir pour acquérir la gloire, c'est à la fois une manière d'en jouir, de le conserver et de l'accroître, et c'est en général ce qu'en font les « grands hommes d'État ». On peut donc considérer que l'État - lorsqu'il est entre les mains d'un autocrate (il en ira différemment de l'État démocratique) - n'a pas en principe de projet d'organisation sociale qui lui soit propre. Ce sont les oligarchies, les pouvoirs sociaux, qui forment des projets d'organisation sociale ;

ce n'est pas le pouvoir d'État. Celui-ci se borne à arbitrer entre les divers projets. Mais il arbitre, bien sûr, en fonction de son intérêt propre.

Dès lors le problème est de savoir où le porte cet intérêt : vers la réalisation et le maintien du Projet d'organisation sociale de l'oligarchie naturellement dominante, comme le croient les marxistes ? Ou, au contraire, comme le soutiennent les libéraux, vers la remise en cause de ce projet ?

En faveur de la thèse libérale, plaide d'abord un fait incontestable : dans les siècles qui ont suivi sa naissance, non seulement dans l'Europe médiévale, mais également auparavant en Grèce, à Rome, partout... c'est par une lutte sourde contre les structures politiques et sociales qui assuraient l'hégémonie des aristocraties foncières que l'État a pu s'affirmer et développer sa puissance. [83] C'est - nous l'avons vu dans un chapitre précédent - sur ces oligarchies qu'il a peu à peu conquis le pouvoir législatif, l'exclusivité en matière juridictionnelle et le monopole de la contrainte armée. Et ces oligarchies, il a fini par les détruire.

D'autre part, toujours à l'appui de la thèse libérale, il faut bien constater qu'encore aujourd'hui, alors qu'il ne lui reste plus rien à conquérir dans le domaine des attributs de la souveraineté, il ne cesse de s'immiscer, sous les prétextes les plus divers, dans le fonctionnement de toutes les cellules de la vie sociale, non seulement dans les collectivités territoriales et des entreprises industrielles, mais même au sein de la cellule familiale, lorsqu'il substitue par exemple l'autorité « parentale » à l'autorité paternelle, ou qu'il fait de ses juges l'arbitre des époux dans l'élection du domicile familial.

Le plus étrange, d'ailleurs, dans cette intervention incessante de l'État, c'est qu'elle ne procède même pas d'une volonté délibérée de sa part, mais d'une sorte de fatalité à laquelle il ne peut pratiquement pas échapper. Car les sollicitations en ce sens lui viennent de partout ; tantôt, comme Tocqueville l'avait fort bien analysé ²⁰, il est pressé d'agir par la base, par ces innombrables individus qui, se sentant opprimés au sein des corps intermédiaires, attendent de lui leur libération : c'est le serf qui demande à l'État de l'affranchir du pouvoir seigneurial, l'ouvrier qui demande un rôle accru pour l'inspection du travail, l'habitant de la commune qui, mécontent des autorités municipales, s'adressent au préfet... Mais souvent

²⁰ A. de Tocqueville : *De la démocratie en Amérique*, IV, 28. [Livre disponible dans Les Classiques des sciences sociales. [Tome I](#), [tome II](#). JMT.]

aussi - et les libéraux doivent se [84] garder de l'oublier - ce sont les oligarchies elles-mêmes qui le pressent d'intervenir dans leurs affaires en sollicitant l'appui de sa force ou de ses finances : ce sont les chefs d'entreprises qui, inquiets d'une concurrence sauvage, lui demandent de réglementer leur activité, les porte-parole des professions libérales qui exigent d'être constitués en ordres investis de pouvoirs disciplinaires, les animateurs d'associations qui spontanément lui soumettent leurs projets à l'appui de demandes de subventions... l'État n'a donc pas besoin d'être dominé par une volonté ferme et intelligente pour s'immiscer dans le fonctionnement des groupes sociaux naturels et les soumettre à son contrôle : il lui suffit, au contraire, de céder aux sollicitations qui lui viennent de partout.

Cependant, après toutes ces constatations qui penchent en faveur de la thèse libérale, il nous faut faire une observation qui va en limiter singulièrement la portée : le contrôle que l'État s'assure sur l'exercice, par les oligarchies naturelles, du pouvoir qui leur appartient n'implique nullement qu'il cherche à les détruire, ni même qu'il s'oppose à la réalisation ou au maintien du projet d'organisation sociale de la plus influente d'entre elles. Sans doute en fut-il ainsi à l'origine, face à l'aristocratie féodale, parce que, pour s'affirmer, il était nécessaire à l'État d'acquiescer les attributs de la souveraineté qui étaient entre les mains des potentats locaux. Il s'agissait alors de savoir qui, de l'État ou des féodaux, était le titulaire du pouvoir. Mais peut-on affirmer qu'une fois cette question définitivement tranchée à son profit, l'État a conservé le même comportement à l'égard de toutes les autres oligarchies ?

[85]

L'exemple classique évoqué par les libéraux pour montrer que, même parvenu à un absolutisme de principe, l'État continue à s'acharner sur les corps intermédiaires et sur les oligarchies qui les animent est celui du mouvement centralisateur qui, comme l'a montré Tocqueville, après s'être poursuivi pendant des siècles et quel que soit le régime - monarchie, empire ou république - a détruit l'autonomie des collectivités locales. Mais cet exemple est fallacieux, car l'État, étant avant tout un appareil administratif, avait une vocation naturelle à administrer directement l'ensemble de son territoire. Et les notables détenteurs du pouvoir administratif au sein de ces collectivités étaient nécessairement les rivaux potentiels des représentants locaux du pouvoir central. Il n'y a donc rien d'étonnant au fait que ceux-ci aient voulu, non seulement contrôler plus étroitement les collectivités

locales, mais les dépouiller peu à peu de leurs compétences et finalement les détruire, comme ils ont pu le faire dès le XVIIIe siècle pour les provinces et le font aujourd'hui pour ces collectivités autrement vivantes que sont les communes.

Mais pour analyser plus sereinement les rapports entre l'État et les oligarchies, il faut les étudier dans des domaines où il n'existe pas, comme dans celui-là, une concurrence aussi directe entre lui et elles, ni de possibilités réelles pour l'État de substituer son action à celle de l'oligarchie en cause. Alors on s'aperçoit que, loin de chercher à anéantir les pouvoirs sociaux, l'État ne vise qu'à se les concilier et à monnayer leur docilité en échange du renforcement de leurs prérogatives. Et pour ce faire, si nécessaire, il n'hésite pas à reprendre, au moins partiellement, à son compte leurs projets d'organisation [86] sociale. Ainsi, qu'on examine la politique de la monarchie absolue ou de Bonaparte vis-à-vis de l'Église de France : elle tend à resserrer l'emprise de l'État sur le clergé, mais aussi l'emprise du clergé sur le peuple ; il ne s'agit pas pour l'État de détruire la religion, mais tout au contraire de la renforcer pour en faire un soutien de son pouvoir et pour faire de l'Église un relais de son autorité. Une docilité absolue est demandée au clergé, mais en échange il reçoit pour lui-même et pour la religion qu'il représente un statut privilégié dans la nation et un soutien moral et financier de l'État. Plus symptomatique encore de cette attitude de l'État face aux pouvoirs sociaux est l'obstination funeste de l'Ancien Régime à maintenir à tout prix les corporations et jurandes comme cadres obligatoires de la production et du commerce : alors que, dès la fin du XVIe siècle, ces organisations héritées du Moyen-Âge apparaissaient comme inadaptées aux nouvelles formes de la production et des échanges, toute la politique royale, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, tendra - en dépit de la contradiction que cela impliquait dans cette politique d'autre part favorable au développement de l'industrie - à les maintenir en état de survie artificielle et à plier à leur contrôle tatillon ceux qui chercheront à s'y soustraire. Les entraves qu'elles opposeront à l'essor du capitalisme doivent même être mises au nombre des causes de la Révolution, ainsi qu'en témoigne la vigueur de la condamnation portée contre elles par la loi Le Chapelier du 17 mars 1791. Mais pour le pouvoir royal qui les contrôlait de près, elles constituaient un moyen unique d'intervention en matière économique, un relais jugé indispensable à son autorité.

[87]

De la même manière, et sans qu'il soit besoin de remonter aussi haut dans l'Histoire, nous savons très bien, lorsque nous voyons les ministres de l'Économie de dictateurs fascisants resserrer le contrôle de l'État sur les entreprises, qu'il ne faut voir là aucune remise en cause du capitalisme, et qu'en échange de leur docilité à l'égard de la politique économique du pouvoir, les industriels obtiendront, outre des subventions et des avantages fiscaux, une plus grande sévérité de l'État à l'égard des agitateurs sociaux et des grévistes.

En fait, pouvoir d'État et pouvoirs sociaux se confortent mutuellement. Plus l'État se fait autoritaire, plus il a besoin de relais à son autorité. C'est pourquoi l'Histoire récente montre - infirmant ainsi catégoriquement la thèse libérale - que les régimes les plus autoritaires, non contents de rechercher le soutien des pouvoirs sociaux traditionnels (patronat, Églises, armée...), s'efforcent d'en susciter de nouveaux (comités d'organisation de type corporatiste, ordres professionnels, associations féminines, groupements de jeunesse, etc.) à qui ils délèguent, si besoin est, une part de leur autorité.

La thèse libérale qui fait de l'État l'ennemi naturel de toutes les oligarchies ne saurait donc être acceptée que très partiellement : s'il est vrai que, dans les premiers siècles de son existence, l'État se développe au détriment des oligarchies, une fois qu'il a acquis le pouvoir politique en revanche, tout se passe comme s'il les considérait comme d'indispensables rouages de la société. Loin de chercher à les abattre, il leur soumet ses propres sujets ; et en échange du concours qu'elles lui apportent en vue de la réalisation de ses objectifs de puissance, il les aide à réaliser leurs propres objectifs.

[88]

Peut-on alors en déduire que l'État, dont nous avons vu qu'il avait été créé par la classe dominante pour son utilité, reste, même lorsqu'il a conquis sur elle le pouvoir politique, un instrument à son service, chargé de maintenir son ordre et d'opprimer pour son compte les catégories sujettes ? Marx l'affirme. Il l'affirme mais ne le démontre pas. Il le constate à la lumière des brasiers allumés par les guerres sociales, il le lit dans les flaques du sang répandu par les martyrs de la cause populaire. Mais l'explication qu'il en donne par le recours aux notions d'infrastructures et de superstructures, pour brillante et séduisante qu'elle soit, n'a que l'apparence de la rigueur scientifique : la dépendance des superstructures à l'égard

de l'infrastructure, le rôle de protection de l'infrastructure assumé par les superstructures sont affirmés, illustrés par des exemples concrets tirés de l'Histoire, mais non démontrés comme nécessaires. L'analyse des situations historiques est rigoureuse, la conclusion qu'il tire de l'examen de chacune d'elles est cohérente. Là où la méthode pêche, c'est lorsque de ces exemples multiples il veut tirer une loi générale. Et la preuve de la faillibilité de cette méthode, c'est qu'à partir d'autres exemples également tirés de l'Histoire, la théorie libérale a pu, non moins brillamment, mais pas plus scientifiquement, démontrer la thèse inverse. L'inconvénient de toute méthode historique, c'est le risque d'erreur au moment du passage du particulier au général, le danger d'une extension abusive des enseignements tirés de certains exemples, même correctement analysés. L'Histoire est pleine de situations imprévues, et ce que dix exemples démontrent, il est aisé d'en trouver cent autres pour l'infirmier.

[89]

Dans ces conditions, la solution consisterait peut-être à faire prévaloir l'examen critique sur l'observation pure, et à s'efforcer de voir - un peu comme à l'école de guerre, on refait l'histoire des batailles perdues pour déterminer les causes de l'échec - si, parmi les politiques effectivement suivies par l'État vis-à-vis de l'oligarchie dominante, il en est qui lui sont systématiquement profitables et d'autres qui lui sont néfastes. Ainsi, puisqu'il est entendu que l'État n'est guidé que par son propre intérêt, à défaut de pouvoir déterminer quelle *est* sa politique, on pourrait déterminer ce que normalement elle *doit être*.

Mais à la conclusion qui se dégagerait de ce travail gigantesque s'il était un jour mené à son terme, on peut très bien parvenir à l'aide d'un raisonnement abstrait. Et cette conclusion, c'est que l'intérêt bien compris de l'État, en tant que pouvoir désireux de se perpétuer et de s'étendre, le porte naturellement à soutenir la classe dominante et à collaborer avec elle en vue de la réalisation de son projet d'organisation sociale. Je dis bien à *collaborer avec elle*, et non pas à se mettre inconditionnellement à son service.

Le pouvoir politique, en effet, a besoin de l'oligarchie dominante. Nous avons défini celle-ci comme étant le groupe qui, dans une société donnée, détient les techniques et les valeurs dont la mise en oeuvre est nécessaire pour relever le défi auquel la société est confrontée. Or il est de l'intérêt de l'État que ce défi soit sur-

monté. Sans même évoquer le risque de troubles politiques et de révolution en cas d'insatisfaction généralisée de la population, cela apparaît évident du seul fait qu'il n'est lui-même fort qu'autant que la société dont il est le maître [90] est, elle aussi, prospère et puissante. La mise en œuvre des techniques et des valeurs que détient l'oligarchie dominante est donc aussi indispensable à l'État qu'au corps social dans son ensemble. Et comme cette mise en œuvre suppose une transformation globale de la société dans le sens du projet d'organisation sociale conçu par l'oligarchie dominante, il devra, s'il se veut stable et puissant, prêter son concours à la réalisation de ce projet.

Pour illustrer notre propos - et non pour établir la validité d'une thèse qu'on ne pourrait vraiment démontrer qu'en passant en revue, pays par pays, et période par période, toute l'Histoire de l'humanité, - nous prendrons un exemple, un seul. Au cours de la seconde moitié du XVe siècle, une révolution se produit dans l'art militaire : l'artillerie et des compagnies de fantassins mercenaires font leur apparition sur les champs de bataille. La monarchie a alors un choix à opérer : conserver son armée traditionnelle, fondée sur une cavalerie répartie sur tout le territoire dans ses châteaux forts et mobilisable quarante jours par an pour des opérations offensives, ou lui substituer une armée moderne dotée de canons et à sa disposition permanente. Entre ces deux solutions, la seconde seule est conforme à son intérêt. Mais pour fabriquer les canons, il faut avoir un embryon d'industrie, et pour les payer et acquitter la solde des mercenaires, il faut de l'argent ; il faut attirer du numéraire dans le royaume, pratiquer une politique mercantiliste, favoriser le développement d'une bourgeoisie industrielle et commerçante. L'option en faveur de l'artillerie et de l'armée permanente implique le concours de l'État à une transformation globale et progressive de la société, son passage du stade féodal au [91] stade capitaliste. Sans doute l'apparition de l'artillerie n'est-elle pas la cause de l'essor du capitalisme en Occident ; elle s'inscrit dans un processus d'évolution des techniques qui, sur d'autres plans que le plan politique, rendait possible cet essor. Mais cette apparition de l'artillerie est la cause de l'appui apporté par les États conscients de leur intérêt au développement accéléré de la bourgeoisie. A partir du XVe siècle, le sort de l'État est lié à celui de cette bourgeoisie, de même que le sort des premiers Capétiens était lié à celui de l'aristocratie qui leur fournissait l'armée dont ils avaient besoin. Et nous avons pris cet exemple à dessein, parce qu'il est précisément celui sur lequel la théorie libérale étaye principalement sa

thèse. Selon elle, l'État capétien issu de la féodalité s'est employé à la détruire, ce qui tend à prouver que l'État combat systématiquement l'oligarchie dominante, même s'il en est issu. Malgré les apparences, cette idée n'est pas vérifiée par l'Histoire. Certes, il est indéniable que les monarques capétiens ont constamment lutté contre les grands féodaux. Mais dans cette lutte, il faut distinguer deux périodes. Au cours de la première, qui va jusqu'à la fin du XVe siècle, le roi de France est un féodal parmi les autres ; il lutte contre les grands feudataires en vertu du principe de concurrence, à la manière d'un industriel qui essaie de s'emparer des marchés d'autres industriels, mais dans le même temps, il maintient le système féodal dans son principe, car sans la féodalité qui lui fournit ses contingents de chevaliers et entretient les forteresses, il ne peut exister de royaume indépendant. Puis vient la seconde période avec l'avènement de l'artillerie qui rend les châteaux forts sans utilité militaire ; alors – mais [92] alors seulement - le roi, avec le soutien de la bourgeoisie qu'il protège et qui paie ses canons et ses mercenaires, entreprend de détruire le système féodal dans son principe. Mais s'il le fait, c'est précisément parce que l'aristocratie féodale a alors cessé de détenir les techniques qui, répondant au défi posé à la société par la menace étrangère, faisaient d'elle l'oligarchie dominante. Le roi ne combat pas l'oligarchie dominante ; il aide à la disparition de l'oligarchie qui a cessé d'être dominante et à la ruine du système social qu'elle avait fondé ; il favorise le développement de la nouvelle oligarchie dominante et la mise en place du système social qu'elle a conçu. Et s'il agit de la sorte, ce n'est pas parce qu'il a pour les marchands une sympathie particulière ; c'est qu'il a besoin de leur concours pour continuer à jouir de son pouvoir, pour le conserver, et pour l'accroître.

Le pouvoir étatique et le pouvoir social de l'oligarchie dominante sont donc solidaires. Leurs destins sont liés, et c'est pour cela que l'État normalement protège l'oligarchie dominante, quelle qu'elle soit, même s'il n'en procède pas, et qu'il l'aide à réaliser son projet. Nous sommes en fait en présence de deux pouvoirs parallèles, ayant chacun en principe son domaine propre - à l'un les honneurs et la gloire, à l'autre les profits, - auxquels leur intérêt commun commande de collaborer. Mais lorsque l'État est entre les mains d'un autocrate, il n'existe entre les deux pouvoirs aucun lien de subordination ; l'État n'est pas au *service* de l'oligarchie dominante. Il n'existe entre lui et elle qu'une alliance qui leur est dictée par leurs intérêts réciproques. Cette observation apparaît essentielle, car il peut parfaite-

ment se faire, si le prince n'a pas un sens très aigu de son intérêt [93] à long terme, que l'alliance se dissolve. C'est par exemple ce qui s'est produit en France lorsque Louis XVI, sous la pression de son entourage, tenta de restaurer les privilèges nobiliaires et refusa de prendre les mesures de libéralisation du commerce revendiquées par la bourgeoisie. Ce qu'il advient en pareil cas de divorce entre les deux pouvoirs varie évidemment en fonction du rapport de leurs forces respectives. Assurément, si le divorce entre l'État et la bourgeoisie s'était produit sous François 1er ou sous Louis XIV, il n'eût pas eu pour eux les mêmes conséquences funestes que pour Louis XVI. La bourgeoisie n'avait pas alors les moyens de susciter une révolution victorieuse. Elle se serait étiolée, eût végété ou disparu. Mais non moins assurément, l'État eût tôt ou tard payé cette attitude par son affaiblissement et la perte de toute autorité, sur le plan international d'abord et sur le plan intérieur ensuite. L'exemple de l'Espagne ou de la Pologne qui, toutes deux étonnamment prospères et puissantes aux XVe et XVIe siècles, sombrent ensuite dans un profond déclin par la faute de leurs princes trop dociles aux aspirations de l'aristocratie traditionnelle, est là pour montrer que l'État peut fort bien, et pendant longtemps, refuser l'alliance du groupe qui détient les valeurs clés d'une époque et s'opposer aux transformations sociales que cette alliance implique, mais que ce refus est pour lui cause de décadence.

Inversement d'ailleurs, le divorce entre l'État et l'oligarchie dominante peut naître d'une conscience suraiguë de son intérêt de la part de l'État. Le pouvoir étatique, entre les mains d'un autocrate, n'est nullement subordonné à l'oligarchie dominante. Il peut donc, lorsqu'il est avisé et considère son intérêt à long terme, ne pas [94] tenir compte des volontés de cette oligarchie lorsque ces volontés sont inspirées par des intérêts à court terme, et profiter de cette liberté Pour obliger l'oligarchie à un dynamisme qu'elle n'a pas spontanément. C'est par exemple ce que fait Napoléon III lorsque, poussé par les saint-simoniens, il signe en 1860 un traité de libre-échange avec l'Angleterre. Assurément cette mesure était très impopulaire auprès de la grande majorité des industriels de l'époque, habitués à considérer le marché national comme leur chasse gardée et peu soucieux d'affronter la concurrence britannique. Mais en obligeant l'industrie française à réagir, elle lui rendait un dynamisme dont l'État, tout comme elle - n'eussent été les erreurs du haut commandement en 1870, - aurait dû profiter à long terme. La même constatation s'applique également à la politique économique de De Gaulle dont l'action

en faveur de l'ouverture des frontières et de la concentration industrielle fut longtemps envisagée avec une extrême réserve par une très large fraction du patronat, mais devait permettre de faire du capitalisme français l'auxiliaire de la puissance militaire et diplomatique de l'État français.

Ainsi, si la thèse libérale selon laquelle l'État est l'agresseur naturel de l'ordre social et de l'oligarchie dominante semble devoir être écartée, sauf cas pathologiques, la thèse marxiste qui tend à ne faire de l'État que le serviteur de l'oligarchie dominante ne saurait être accueillie sans réserve. L'État n'est pas le serviteur de cette oligarchie ; il en est seulement l'associé naturel, et il bénéficie par rapport à elle d'une autonomie totale, sauf à considérer qu'en l'abaissant, il s'abaisse, et qu'en la stimulant, il se renforce.

[95]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

V

**DE LA DÉMOCRATIE
CONSIDÉRÉE DANS
SON PRINCIPE**

[Retour à la table des matières](#)

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici de l'État ne saurait s'appliquer d'emblée à l'État démocratiquement gouverné. L'essentiel de nos conclusions repose en effet sur l'idée que les gouvernants n'exercent le pouvoir que dans leur propre intérêt. Or si cette idée est admissible s'agissant des autocrates - monarques de droit divin, dictateurs issus d'un coup d'État... - elle ne l'est manifestement pas en ce qui concerne les gouvernants des pays démocratiques. Ceux-là, en vertu du principe même sur lequel est fondé leur Pouvoir, ne sont que des mandataires du peuple, et sont soumis à un contrôle populaire qui les oblige à mener une politique conforme aux intérêts du peuple tout entier.

Telle est du moins la théorie du régime démocratique. La réalité cependant ne peut qu'être un peu différente ; et cela pour une raison simple : c'est que le peuple n'existe pas. J'entends bien qu'il existe dans chaque État une population ; mais la

population n'est pas le peuple auquel se réfère la théorie démocratique. C'est une masse inorganisée d'individus qui inclut les immigrés, les enfants, les aliénés, les condamnés, les faillis, les interdits, [96] les déçus, les personnes en détention préventive..., et qui ne saurait donc avoir d'existence politique.

Ce qui intervient dans la politique pour assumer la souveraineté et imposer, en principe, sa loi aux gouvernants, ce n'est pas la population, c'est le peuple. Or le peuple, à la différence de la population, n'a pas d'existence physique. Il est une construction arbitraire de l'esprit. Chaque théoricien, et plus concrètement chaque régime politique, construit cette notion en fonction de ce qu'il attend du peuple, de telle sorte que - pourrait-on dire - c'est moins le peuple qui choisit son pouvoir que le pouvoir qui choisit son peuple. Pour les canonistes du Moyen-Âge, le peuple, c'était la *melior et senior pars* de la population (les notables et les anciens) ; pour Mussolini, c'étaient les producteurs groupés en corporations où patrons et ouvriers exerçaient une influence prétendument paritaire ; pour Hitler, c'était la race aryenne dont il était, en vertu d'un postulat irréfragable, le guide et le prophète ; pour Franco encore aujourd'hui, ce sont les seuls chefs de famille...

Évidemment les théories démocratiques répudient avec force de telles altérations du concept de peuple. Elles tendent à inclure dans le peuple, notion juridique, un maximum d'individus physiques et à faire en sorte que le peuple légal soit le moins différent possible du peuple « réel », c'est-à-dire de la population. Il n'en demeure pas moins que l'écart entre les différentes représentations qu'elles se font du peuple est considérable : il y a le peuple composé de citoyens atomisés à la manière dont le concevait Rousseau, le peuple-nation des révolutionnaires de 1789, le peuple de Marx qui se confond avec les masses prolétariennes, le peuple de [97] Mounier qui ne s'exprime qu'à travers les collectivités intermédiaires...

En dépit de ce que nous pouvons croire, toutes ces représentations du peuple issues de la pensée démocratique se valent, en ce qu'elles sont toutes également entachées d'arbitraire ; et celle sur laquelle repose notre conception occidentale de la démocratie n'est certainement pas de ce point de vue meilleure que les autres. Elle est née au XVIII^e siècle dans la pensée de J.-J. Rousseau, et son unique mérite était d'être parfaitement adaptée au caractère individualiste des Occidentaux. C'est ce qui explique qu'elle nous apparaisse comme toute naturelle et qu'elle n'ait jamais été remise sérieusement en cause, en dépit de sa faiblesse manifeste.

On sait comment Rousseau se représente le peuple il s'agit selon lui d'une juxtaposition de citoyens abstraits, c'est-à-dire d'individus, tous juridiquement égaux, qui ne vont aux urnes qu'après s'être dépouillés de toutes leurs préoccupations personnelles dans leur recherche du seul intérêt général.

Évidemment, tous les auteurs contemporains soulignent combien cette représentation du citoyen est présentement éloignée des réalités : l'électeur d'aujourd'hui n'a plus rien de commun avec le citoyen abstrait ; il est au contraire un homme « situé »²¹ attentif à ses intérêts propres plutôt qu'à ceux de la collectivité. D'aucuns déplorent ce « recul de la conscience civique » ; ils ont tort : plutôt que de s'en prendre à leurs contemporains, ils devraient adresser leurs griefs au visionnaire de [98] Genève qui leur a peint un homme qui n'existe pas et qui même - nous le verrons - ne peut pas exister.

Cependant, même chez les auteurs avisés qui se bornent à prendre acte du comportement du citoyen sans l'accabler de reproches, on se garde bien d'aller plus avant dans la critique de Rousseau et de mettre en lumière le fait que, si l'auteur du *Contrat social* a conçu ce citoyen abstrait, c'est uniquement parce qu'il avait besoin de lui pour construire un peuple abstrait. La seule fonction qu'il lui donne en effet, c'est de participer à l'élaboration de la volonté générale du peuple abstrait, communauté supposée parfaitement homogène.

Rousseau imagine un homme abstrait pour construire une société homogène, et il veut construire une telle société parce que toute sa philosophie politique repose sur la notion d'*intérêt général*. Selon lui - et la conception occidentale de la démocratie est tout entière fondée sur cette idée - la politique doit tendre exclusivement à la satisfaction de l'*intérêt général*²². C'est à ce prix seulement que la liberté et les intérêts des citoyens seront garantis dans ce qu'ils ont d'essentiel. Or on ne peut valablement parler d'intérêt général d'une collectivité que face aux problèmes à propos desquels celle-ci se retrouve unie. Lorsque, au contraire, la nature du problème qui se pose au peuple est telle que celui-ci, face à lui, ne peut qu'être divisé parce que les intérêts des individus sont fondamentalement antago-

²¹ L'expression est de G. Burdeau. Entendre par là : situé par son milieu social.

²² C'est même, selon Rousseau, ce qui fait que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement : sa supériorité tient au fait que le peuple, seul, est infaillible dans la détermination de l'intérêt général. La volonté générale n'est pas Infaillible parce que souveraine ; elle *doit être* souveraine parce qu'elle *est* infaillible.

nistes, il n'y a [99] plus d'intérêt général de la « collectivité », mais seulement rivalité entre les intérêts particuliers de collectivités secondaires formées par les divers groupes sociaux. Autrement dit - qu'on me pardonne cette évidence - lorsque dans un domaine il n'y a pas communauté d'intérêts, il n'y a pas non plus intérêt de la communauté. Cela, Rousseau veut l'oublier ; et c'est pourquoi, partant de l'idée d'intérêt général, il imagine une société homogène, composée de citoyens abstraits dont les intérêts particuliers auront été sublimés.

Malheureusement, dans la pratique, les collectivités humaines ne sont guère homogènes. Elles sont au contraire - nous l'avons vu - constamment divisées sur elles-mêmes par l'antagonisme fondamental des intérêts des hommes qui les composent, et ne se retrouvent unies que face à de très rares et très graves problèmes. Or ce sont justement les problèmes qui divisent qui font l'objet du débat politique. L'intérêt général existe certes, mais sa détermination ne relève pas de la politique au sens conflictuel qu'on donne habituellement à ce terme. Il cesse là où la politique commence.

L'intérêt général fait l'objet d'un consensus unanime. Ainsi que son nom l'indique, il est *général*, c'est-à-dire qu'il est l'intérêt de tous, considéré comme tel par tous. Il n'a pas à être défini par des instances politiques parce que tout le monde est d'accord implicitement à son sujet. L'intérêt général, dans une société menacée d'invasion, c'est que l'invasion soit écartée ou repoussée ; dans une société menacée de famine, c'est qu'il y ait de la nourriture en quantité suffisante. L'intérêt général, quand il est apparu que le progrès des techniques le permettait, ç'a été d'améliorer la durée et la qualité de la vie. Ici [100] tout le monde est d'accord. Le concept d'intérêt général rejoint le concept *toynbeeien* de défi. L'intérêt général, c'est de triompher du défi ou de ce que, unanimement, on considère comme étant le défi.

Sorti de là, il n'y a plus d'intérêt général. Il n'y a plus qu'une somme d'intérêts particuliers qui se coalisent et s'affrontent sur les moyens grâce auxquels le défi sera relevé. Or c'est ici que se situe le débat politique. L'intérêt général vu par un Européen du IV^e siècle, c'était que la famine fût évitée ; mais ce n'était point l'instauration du servage. On aurait pu, n'eût été l'influence des propriétaires fonciers, trouver d'autres solutions au problème agricole. L'instauration du servage était une des solutions possibles à un problème d'intérêt général. Mais elle n'était pas elle-même d'intérêt général.

De la même manière au XXe siècle, l'élévation du niveau de vie sur le plan tant qualitatif que quantitatif est considérée comme d'intérêt général. Elle peut se réaliser par diverses voies : la généralisation de l'automobile individuelle comme instrument de transport, de loisirs, de confort et d'évasion est l'une de ces voies, mais certainement pas la seule. En faisant de la production automobile le moteur et le but de la croissance au détriment de la satisfaction des besoins dans les domaines du logement et de la culture, en multipliant les autoroutes urbaines et interurbaines au détriment des espaces verts et des transports en commun, en sacrifiant le patrimoine historique de nos cités aux « impératifs de la circulation », le Gouvernement satisfait les compagnies pétrolières, les constructeurs automobiles, les ouvriers de l'industrie automobile, les pompistes, et accessoirement - mais on peut avoir des doutes à ce sujet [101] car le nombre des véhicules en circulation est constamment proportionnel à la capacité d'absorption de la voirie urbaine -les possesseurs d'automobiles. Mais il va à l'encontre des intérêts légitimes des autres catégories de citoyens : citadins non motorisés victimes du bruit et de la pollution, usagers des transports en commun, propriétaires et locataires de logements expropriés, accidentés de la route, défenseurs de la nature, amoureux du passé, contribuables.... et même, en période de pénurie des hydrocarbures, enfants des écoles dont on réduit le chauffage pour éviter le rationnement de l'essence. Cette politique est sans doute une des politiques possibles au service de l'intérêt général, puisque, effectivement, elle aboutit à une certaine forme d'élévation du niveau de vie. Mais elle n'est certainement pas elle-même d'intérêt général.... pas plus d'ailleurs que ne le serait une politique toute différente qui sacrifierait les intérêts des catégories aujourd'hui privilégiées à ceux des catégories présentement lésées.

Donc, l'intérêt général, c'est l'intérêt de tous ressenti comme tel par tous sans discussion possible. Mais, ainsi défini, le concept n'a évidemment qu'une portée pratique très limitée, et est même tout à fait inutilisable en matière politique puisque la détermination de l'intérêt général échappe à tout débat et que ce qui est objet de débat ne peut être d'intérêt général. Or, cela, la théorie démocratique actuelle ne l'admet pas. Parce qu'elle est restée sous l'empire de la pensée rousseauiste ²³, elle [102] donne au contraire à ce concept une portée extrêmement

²³ Les critiques que nous adressons à Rousseau - parce que c'est lui qui exerce le plus d'influence sur notre conception de la démocratie et qui est allé le plus loin dans l'exploitation du concept d'intérêt général - ne doivent pas faire oublier qu'il avait des précurseurs dans cette voie : qu'on se souvienne d'Aristote et de sa théorie du bien public, de saint Thomas et de sa

large : dans un régime démocratique, l'intérêt général est à la fois l'objet du débat politique et la seule inspiration possible de l'action des gouvernants, l'aune à laquelle se mesure toute entreprise du pouvoir. C'est en son nom, et seulement en son nom, que les contraintes qu'implique toute politique peuvent être imposées aux citoyens, sous forme d'impôts, de conscription, de réquisition, d'expropriation et de servitudes de toutes natures.

Mais une telle extension du concept n'a pu se faire qu'au détriment de sa rigueur. En fait, ce que dans nos démocraties, on appelle du nom d'intérêt général, ce que la doctrine comme la jurisprudence consacrent sous ce terme, c'est simplement l'arbitrage opéré entre les intérêts particuliers par le pouvoir politique. Et cet arbitrage, le pouvoir politique le réalise évidemment en fonction de l'image qu'il se fait de la société idéale, c'est-à-dire en fonction du projet d'organisation sociale dont il est le défenseur.

Partant, c'est par une véritable pétition de principe qu'on déclare que les gouvernants, dans un, régime démocratique, doivent être au service de l'intérêt général. À leurs propres yeux et aux yeux de leurs partisans, ils le sont nécessairement. Mais non moins inévitablement, comme tout projet d'organisation sociale fait des [103] privilégiés et des victimes, ils apparaîtront à leurs adversaires comme étant au service prioritaire des intérêts particuliers qui bénéficient de leur projet d'organisation sociale et qui les ont d'ailleurs portés au pouvoir en vue d'œuvrer à sa réalisation. Étant donné la manière dont nous concevons communément l'intérêt général, les gouvernants sont toujours subjectivement au service de l'intérêt général, mais ne peuvent être objectivement qu'au service d'intérêts particuliers.

Dans ces conditions, rien n'est plus inique que le procès qu'on fait trop souvent au simple citoyen qui, en dépit de ce que voulait Rousseau, irait aux urnes en n'ayant en considération que son intérêt particulier. Le citoyen est exactement placé dans la même situation que les gouvernants. Comme eux, il ne recherche que l'intérêt général ; comme eux, il ne peut le concevoir que par référence à une certaine image de la société idéale ; et comme la leur, cette image est évidemment

théorie du bien commun... En fait, aucun auteur n'échappe à la tentation de mettre en avant l'intérêt général ; pas même Marx, qui montre que le prolétariat est en définitive au service de tous puisque sa victoire, et la suppression subséquente de l'exploitation de l'homme par l'homme, amènera la libération de tous les individus, y compris celle des membres des anciennes classes exploiteuses présentement aliénés par le souci qu'ils ont de maintenir cette exploitation.

conditionnée par la place qu'il occupe dans la société présente. On ne saurait lui faire reproche d'un manque de civisme puisque c'est la nature même du concept commun d'intérêt général qui rend inévitable une telle attitude. Et ce qui est vrai des simples citoyens l'est tout autant des partis politiques dans lesquels ils se regroupent pour faire prévaloir ce qu'il convient d'appeler leur conception particulière de l'intérêt général, mais qu'on pourrait tout aussi bien nommer leur intérêt particulier.

Il n'est pas exact de dire que la vie politique a cessé d'être un combat d'idées pour devenir une mêlée d'intérêts. Le combat des idées subsiste, mais les idées - les représentations de l'intérêt général - qui s'expriment à travers la doctrine des partis politiques ne sont et ne [104] peuvent être que le reflet des intérêts des forces sociales, économiques et religieuses qui les soutiennent et qui ont le plus souvent suscité leur apparition. Cet affrontement des idées est d'ailleurs ce qui, dans beaucoup de pays, rend si ardu et si peu fécond le dialogue politique : si les intérêts s'exprimaient au grand jour - comme par exemple dans les luttes syndicales - sans doute parviendrait-on plus aisément à trouver entre eux des compromis fondés sur les rapports de force ; mais comme ils ne se manifestent qu'à travers des représentations antagonistes de la société idéale, la controverse politique ne peut guère ressembler qu'à un dialogue de sourds.

Quant à l'État, dans ce contexte, il ne peut évidemment pas jouer le rôle d'arbitre. À la différence de l'État traditionnel qui avait son intérêt propre à défendre et qui jouissait d'une relative autonomie par rapport aux forces sociales, l'État démocratique, premier enjeu du combat politique, n'est qu'une anonyme machine à faire le droit qui permet à ceux que le suffrage lui a désignés pour maîtres de transformer en intérêt général les intérêts particuliers dont ils sont mandataires et d'imposer à tous le respect de cet intérêt général par les moyens de contrainte dont il est détenteur.

De là il résulte que, dans les démocraties, l'État est davantage soumis aux oligarchies qu'il ne l'est dans les régimes autocratiques. Dans ces derniers, l'influence des oligarchies est réduite par l'autonomie des gouvernants qui se déterminent en fonction de leurs intérêts propres. Dans les démocraties, au contraire, les gouvernants ne peuvent avoir d'autres intérêts que ceux des groupements qui les ont portés au pouvoir en considération de leur doctrine et de leur programme ; sans doute [105] conservent-ils par rapport à eux une marge de liberté qui leur permet

de concilier le souhaitable avec le possible ; mais étant soumis à de fréquentes réélections, ils ne sauraient durablement s'écarter du projet d'organisation sociale qu'ils ont été chargés de défendre.

Telle est l'inéluctable réalité de la démocratie. Il faut se faire une raison : il ne peut exister d'intérêt général, en politique, que par référence à un projet d'organisation social déterminé qui avantage fatalement certains par rapport aux autres et à leur détriment. Et l'on doit se satisfaire de savoir que, faute d'être au service de tous, l'État est, au moins en principe, au service du plus grand nombre.

Sans doute, si le citoyen moyen avait conscience de cette réalité cesserait-il de réclamer un renforcement constant des pouvoirs de l'État dont un Jour ou l'autre il sera fatalement la victime. Mais comme on lui a toujours présenté l'État - même l'État traditionnel - comme une institution créée pour être à son service, et que de plus, la théorie démocratique le lui montre, par son raisonnement propre, comme étant au service de tous, donc de lui-même, il ne peut que récuser notre propos.

Dans ces conditions, advienne un homme qui, jouant de l'image traditionnelle de l'État et de la conception rousseauiste de la démocratie, stigmatise le rôle des partis et la veulerie des citoyens, et revendique pour l'État - c'est-à-dire pour lui-même placé à la tête de l'État - le droit de définir l'intérêt général, aussitôt il trouvera une majorité pour lui emboîter le pas. Et l'on ne sait que trop aujourd'hui où ce pas souvent nous emmène...

[106]

Dans l'intérêt même de la démocratie, il serait certainement souhaitable qu'on prenne une meilleure conscience de la véritable nature de l'État démocratique. Cela nous éviterait aussi de lui demander plus qu'il ne peut donner. Car, nous allons le voir, il ne peut pas nous donner beaucoup.

[107]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

VI

DE LA DÉMOCRATIE CONSIDÉRÉE DANS SON EXERCICE

[Retour à la table des matières](#)

Lorsqu'elle s'empare du pouvoir, en 1688 en Angleterre, en 1789 en France, la bourgeoisie est animée à l'égard de l'État des mêmes sentiments de méfiance que n'importe quelle oligarchie au moment où elle fonde un État nouveau. Comme à l'Église du VIII^e siècle, comme à l'aristocratie guerrière du Xe siècle, l'État lui apparaît comme une triste nécessité ; ce qu'elle entend lui confier, c'est un rôle administratif de gardien de l'ordre, et non pas le pouvoir politique au sens où nous employons ce terme. Sans doute même les sentiments de la bourgeoisie vis-à-vis de l'État sont-ils plus amers que ceux des autres oligarchies dans les mêmes circonstances : ne vient-elle pas de le subir dans les entraves qu'il a apportées à son libre essor, et dans les vexations qu'il lui a imposées ? Si les théoriciens de l'école libérale restent encore modérés dans leurs propos en Angleterre, c'est une véritable haine de l'État qui transparaît souvent dans les écrits des auteurs bourgeois en France, tels Tracy, Bastiat ou Guyot.

Pourtant, quelle que soit sa défiance, il ne peut être question pour la nouvelle oligarchie dominante de remettre [108] en cause l'évolution des techniques juridiques qui depuis deux ou trois siècles ont conféré à l'État le pouvoir législatif, attribut essentiel du pouvoir politique. Il peut d'autant moins en être question qu'il va falloir, tout au contraire, user de ce pouvoir législatif pour abattre les survivances paralysantes de l'ancien droit coutumier et établir sans attendre un nouvel ordre social.

Prise entre sa haine de l'État et la nécessité de lui laisser ses prérogatives proprement politiques pour qu'il en use à son profit, la bourgeoisie trouve la solution à ce dilemme dans l'idée de *séparation des pouvoirs*. Elle va démembrer l'État. Le pouvoir *exécutif* - celui que traditionnellement l'oligarchie dominante confère à l'État quand elle le crée et qui consiste à veiller au maintien et à l'observation du droit - est dissocié du pouvoir *législatif*, qui seul est vraiment un pouvoir politique. Il est confié à un monarque - Guillaume d'Orange ou Louis XVI, « roi constitutionnel » - parce que, dans l'immédiat, on ne peut aller à l'encontre d'une tradition monarchique trop ancrée dans l'esprit du peuple. Mais la bourgeoisie se réserve le pouvoir législatif qu'elle exercera au sein d'assemblées représentatives de ses intérêts et élues par elle au suffrage censitaire.

Telle est l'origine véritable du principe de séparation des pouvoirs. On a souvent affirmé que la bourgeoisie française avait mal lu Montesquieu et n'avait rien compris à sa théorie de la séparation des pouvoirs. Cette idée est parfaitement exacte ; mais la bourgeoisie française se souciait fort peu de Montesquieu, vieil aristocrate imbu d'idéal aristotélicien ; il ne fut pour elle qu'une référence commode, un alibi... Elle n'envisageait que son intérêt politique. Et Montesquieu lui-même n'avait rien [109] compris au régime établi par la bourgeoisie britannique ; il n'y voulait voir que l'équilibre des pouvoirs, alors que, de l'aveu même de Locke, son vrai théoricien, le déséquilibre au profit du Parlement était dans sa nature profonde.

En Angleterre, l'avènement de la bourgeoisie se fit sans trop de difficultés et sans toucher apparemment aux structures politiques traditionnelles. Une fois chassé l'impopulaire Jacques 1^{er}, les bourgeois enrichis achètent des domaines fonciers, ce qui leur permet, d'une part, d'entrer en masse à la Chambre des Lords, et,

d'autre part, de contrôler désormais les élections aux Communes ²⁴. Rien ne fut changé aux institutions, sinon que le roi perdit tout rôle en matière législative et dut soumettre son action, en tous domaines, à l'approbation des Chambres dispensatrices des crédits. L'adaptation de la législation aux besoins du capitalisme se fit sans à-coups par l'intermédiaire des organes politiques traditionnels dont la composition sociologique seule avait été renouvelée.

En France, en revanche, le malheur voulut que pour vaincre une monarchie autrement puissante et une noblesse d'autant plus attachée aux redevances féodales qu'elles constituaient souvent l'essentiel de ses ressources, la bourgeoisie eût besoin du concours des intellectuels, ardents défenseurs des libertés individuelles, et de [110] l'appui massif du peuple. De plus le goût des Français pour l'abstraction et les constructions rationnelles devait amener les révolutionnaires à construire autour de leur action tout un système philosophico-politique qui donna à la Révolution de 1789 son impact mondial.

Or les bases de ce système étaient contradictoires. Plus précisément, les bases philosophiques sur lesquelles il reposait se trouvaient être en contradiction avec les structures politiques que la considération de son intérêt imposait à la bourgeoisie d'établir. Pour détruire l'absolutisme et légitimer la Révolution, il fallait proclamer la souveraineté du peuple ; mais pour conserver le pouvoir et maintenir l'État dans une position de non-intervention face aux sollicitations que le peuple ne manquerait pas de lui adresser en vue de remédier aux injustices sociales, il fallait éviter l'avènement de la démocratie. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : il faut éviter l'avènement de la démocratie. C'est Sieyès lui-même, le grand théoricien de la révolution bourgeoise, l'apôtre - avec son opuscule : *Qu'est-ce que le tiers état ? - de la souveraineté du peuple*, qui le proclame à la tribune de l'Assemblée Nationale : « Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (*et la France ne saurait l'être*)... » ²⁵.

Pour résoudre cette contradiction entre ses principes et ses intérêts, la bourgeoisie aura recours à une construction extraordinairement habile de la notion de

²⁴ La liste des bourgs appelés à élire des députés, établie au Moyen-Âge, n'avait fait l'objet d'aucune modification depuis le règne d'Elisabeth ; de telle sorte que beaucoup d'entre eux (lui avaient perdu toute population continuaient à élire un ou deux députés alors que les villes industrielles qui s'étaient développées depuis n'en désignaient souvent aucun. Ce système fut maintenu jusqu'en 1832.

²⁵ Archives parlementaires, 7 sept. 1789, 1re série, t. VIII, p. 595.

peuple : la souveraineté appartient au peuple certes, mais au peuple tout entier. Or le peuple comprend un [111] grand nombre d'individus qui, tels les femmes, les enfants, les aliénés..., n'ont manifestement pas la capacité intellectuelle nécessaire pour se gouverner. Ces individus, qui sont finalement majoritaires, on ne peut prétendre les retrancher du peuple, les exclure de la souveraineté. Décider, par exemple, que tous les hommes majeurs, et eux seuls, auront le droit de vote aboutirait à situer la souveraineté dans une fraction seulement du peuple. Pour que le peuple tout entier soit souverain, il n'est qu'une solution : c'est de le considérer globalement comme formant une entité abstraite qu'on appellera la nation. Ainsi se forme à la fin du XVIIIe siècle le concept politique de *nation* dont nous avons vu qu'il était promis à un bel avenir. Le peuple, c'est la nation ; et la nation est souveraine. Mais comme elle est une entité juridique, un être abstrait, elle ne peut s'exprimer - comme toutes les entités - que si on la dote d'un statut juridique qui définira les organes habilités à parler et à agir en son nom. Ce statut de la nation, c'est la Constitution, statut commun de la nation et de l'État, lequel n'est autre que l'instrument temporel des volontés de la nation. Au sein de l'État, la Constitution prévoit un organe : l'Assemblée Nationale, dont la fonction est d'exprimer, en la traduisant en termes de lois, la volonté de la nation souveraine. Elle seule peut parler au nom de la nation, c'est-à-dire au nom du peuple.

L'Assemblée Nationale sera élue. Elle le sera par un corps électoral désigné par la Constitution. Les personnes qui composent ce corps électoral n'élisent pas les députés en vertu d'un droit qui leur serait propre en tant que citoyens : nul individu en tant que tel ne peut prétendre parler au nom du peuple. S'ils votent, c'est [112] parce que la Constitution, statut de la nation, leur a conféré la *fonction* de désigner les membres de l'Assemblée. Et la Constitution peut parfaitement réserver la qualité d'électeur aux seuls citoyens - dits « actifs » - qui, du fait de leur fortune, pourront consacrer une part de leur temps à la réflexion sur les affaires publiques et auront un intérêt matériel certain, en raison de leur qualité de contribuables, à ce que ces affaires soient raisonnablement gérées. Cependant, cette qualité d'électeur qui leur est décernée leur confère une fonction qui est d'élire les membres de l'Assemblée, et non pas un droit à participer autrement que par l'élection à la conduite des affaires publiques. Ils ne constituent pas la nation, mais simplement un organe dont la fonction est purement électorale. En conséquence, ils ne peuvent prétendre imposer à l'Assemblée une volonté quelconque. L'As-

semblée, qu'ils ne font que désigner, est seule investie du droit de vouloir pour la nation ; elle n'a d'ordre à recevoir ni de compte à rendre. Le mandat de ses membres est purement *représentatif* (par opposition à *impératif*). « Si je suis désigné, écrivait Condorcet à ses électeurs, ce n'est pas pour défendre vos idées, mais c'est parce que vous avez approuvé les miennes. » La souveraineté du peuple se trouve ainsi transférée à une poignée de députés recrutés par les classes aisées en leur sein et dont la volonté est par avance tenue, en vertu d'un postulat irréfragable, pour celle du peuple tout entier, et sur lesquels aucune pression ne saurait légitimement s'exercer.

Toute cette construction était habile, mais son habileté même la condamnait : elle avait été échafaudée par la bourgeoisie pour légitimer à ses propres yeux l'usurpation [113] qu'elle s'appropriait à commettre, mais elle ne pouvait convaincre le petit peuple. La seule réalité que celui-ci perçut clairement, c'est qu'après l'avoir associé à sa lutte pour l'égalité juridique entre tous les hommes, la bourgeoisie révolutionnaire, ayant réalisé ses objectifs, privait ce principe de toute portée concrète. Sans doute la bourgeoisie pouvait-elle se défendre sur le plan théorique contre cette accusation en proclamant que les citoyens actifs et les députés, qui parlent au nom de la nation, prennent en considération *l'intérêt général*, c'est-à-dire l'intérêt de tous. Mais le peuple ne pouvait se laisser abuser durablement par un tel artifice. Et il ne cessera de revendiquer le droit de suffrage.

La bourgeoisie fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher l'avènement du suffrage universel. C'est par un véritable hasard qu'il sera établi en France dès février 1848 par une poignée de républicains qui le paieront aussitôt très cher, puisque l'Assemblée élue après leur précaire victoire organisera dès juin de la même année un grand massacre de prolétaires, puis qu'effrayé par le spectre de la révolution sociale, le pays se jettera à nouveau dans les bras d'un Bonaparte qui saura organiser à son profit l'encadrement du peuple souverain par le jeu des plébiscites et des candidatures officielles.

À l'étranger, l'extension du suffrage s'opère plus lentement et la bourgeoisie emploie des ruses qu'on peut aujourd'hui regarder comme puériles pour retarder ce qu'elle pressent à juste titre comme inévitable, et à tort comme catastrophique.

Dans de nombreux pays européens, l'exemple français était trop contagieux pour que les gouvernants puissent [114] faire front directement à cet avènement

des masses à la vie politique. Ils proclamèrent donc le principe du suffrage universel, mais s'efforcèrent d'en aménager l'exercice de telle façon qu'il ne menaçât pas les positions de la classe dominante. Ainsi, en Allemagne, le suffrage universel fut établi dès 1871 pour l'élection du Reichstag ; mais si tous les Allemands étaient admis à déposer leurs bulletins dans les urnes, il s'en fallait de beaucoup que leurs votes aient le même poids selon qu'ils étaient riches ou pauvres : les électeurs étaient répartis en trois classes en fonction de leur imposition ; les citoyens les plus imposés étaient regroupés dans la première classe jusqu'à concurrence que le montant global de leurs impositions représente le tiers de l'impôt global levé dans la circonscription ; il en allait de même pour la seconde classe ; et l'on inscrivait tous les autres dans la troisième classe. Ainsi, à Cologne, la première classe comptait 370 électeurs, et la troisième plus de 22 000. Mais chacune des classes avait le même poids électoral... Ce système ne fut aboli qu'en 1918. En Belgique, le principe du suffrage universel avait été également posé dès 1893, mais jusqu'en 1921, les propriétaires d'immeubles, les porteurs de rente sur l'État, les diplômés de l'enseignement supérieur... eurent droit à des voix supplémentaires...

Finalement, ce n'est que dans les années qui précédèrent ou suivirent immédiatement la Première Guerre mondiale que le suffrage universel se répandit vraiment partout : en 1909 en Suède, en 1912 en Italie, en 1917 aux Pays-Bas, en 1918 en Grande-Bretagne..., et que furent supprimés les aménagements qui en limitaient la portée. [115] C'est à cette époque également que se développèrent les partis de masses qui, à la différence des formations politiques traditionnelles, ne prétendent pas parler au nom du peuple tout entier, mais plus spécialement au nom des classes où ils recrutent leurs électeurs. Les programmes électoraux changent de nature : des catalogues de revendications sociales s'ajoutent aux exposés de philosophie politique. Le mouvement, général en Europe en faveur de la représentation proportionnelle, qui fait dépendre la réélection des députés de la place que leur parti leur attribue sur ses listes, soumet les parlementaires à une stricte discipline partisane et prive leur mandat de son caractère « représentatif ». Ce n'est plus le peuple - entité mystérieuse et désincarnée - qui assume désormais la souveraineté, mais - pour emprunter l'expression de G. Burdeau - le « peuple réel », composé d'individus socialement situés.

Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la bourgeoisie semble politiquement vaincue. Elle a perdu, en principe, la maîtrise de l'appareil d'État. Et cette défaite apparaît d'autant plus néfaste pour elle que l'État, désormais livré aux aspirations populaires, s'est singulièrement renforcé pendant la guerre : la mobilisation générale des hommes et des ressources a accru son emprise sur de nombreux secteurs de la vie économique. S'il n'est pas encore question de planification, du moins ne peut-on concevoir un retour pur et simple de sa part à son attitude ancienne d'abstention.

De tout cela, la bourgeoisie va très rapidement prendre conscience. Mais en même temps, elle va percevoir que cette mutation tant redoutée du rôle de l'État n'a [116] pas pour elle que des désagréments. Déjà, lors de la guerre, il lui était apparu que la direction étatisée de la production n'empêchait pas de fructueuses affaires et permettait même, par la limitation des grèves, d'accroître les profits. Par la suite, après la grande crise de 1929 et la Seconde Guerre, elle abandonnera à peu près complètement l'optique libérale et adhérera, comme l'ensemble de la nation, à une conception qui fait de l'État le promoteur de l'expansion parce qu'elle y verra l'occasion de subventions et d'aides de toutes natures.

Mais pour qu'un tel État fût accepté par elle, il fallait, coûte que coûte, qu'il reste sous son contrôle. Dans beaucoup de pays où la démocratie n'avait pas eu le temps de s'acclimater, la bourgeoisie prit peur et, pour ne courir aucun risque, encouragea et subventionna des mouvements fascistes qui, avec des méthodes plus radicales encore que celles des Bonaparte, la préservèrent des éventuels effets néfastes du suffrage universel.

Au contraire, dans les pays tels que la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis, où le suffrage universel s'était implanté ou depuis longtemps ou très progressivement, la bourgeoisie prit le risque de jouer le jeu de la démocratie, et s'en trouva finalement fort bien. En effet, on s'aperçut à l'expérience que nulle part le suffrage universel n'a les effets révolutionnaires qu'on avait pu initialement en attendre. Si, en de rares circonstances, des mouvements politiques partisans de très profondes mutations sociales ont pu l'emporter sur les forces conservatrices lors des compétitions électorales - comme par exemple au Chili en 1970, - ce n'a été le plus souvent qu'avec une minorité de voix populaires [117] et parce que les partis de droite n'avaient pas su se concerter pour y faire obstacle. Non seulement la révolution sociale ne jaillit pas des urnes, mais au contraire, ce qu'on y trouve

au soir des scrutins conduit plutôt à penser que les élections jouent aujourd'hui dans nos pays le rôle dévolu dans les sociétés primitives aux cérémonies rituelles de contestation du pouvoir qui n'aboutissent qu'à sa confirmation et à son renforcement. C'est sur le suffrage universel si longtemps redouté que la bourgeoisie, en cette fin du XXe siècle, bâtit son pouvoir. Cela se manifeste d'ailleurs d'une manière particulièrement claire en certaines occasions : par exemple, en France, en 1968, quand on voit de Gaulle provoquer de nouvelles élections en pleine période insurrectionnelle ; ou en Grande-Bretagne, en 1974, quand Heath dissout la chambre des Communes en pleine grève des mineurs...

Évidemment ce résultat n'est pas obtenu sans quelques stratagèmes : le suffrage universel n'est pas vraiment universel ; jusqu'à ces toutes dernières années, les jeunes de 18 à 21 ans étaient exclus du corps électoral, et il en est encore de même des étrangers qui constituent la partie la plus défavorisée de la population. D'autre part, le suffrage n'est égal qu'en apparence : les campagnes qui sont en majorité conservatrices jouissent presque partout d'un poids électoral sensiblement supérieur à celui des villes et surtout des banlieues ouvrières ²⁶. Le choix du mode de scrutin, en outre, [118] influence considérablement le sens des résultats ²⁷. Enfin, dans le cadre des systèmes majoritaires qui sont presque partout en usage, le découpage des circonscriptions intervient, lui aussi, pour fausser la consultation.

Cependant, malgré leur caractère souvent scandaleux sur le plan moral, toutes ces pratiques ne sont que minces subterfuges qui n'altèrent que rarement le sens profond du scrutin ; elles permettent seulement aux gouvernants de transformer les demi-victoires en triomphes et d'obtenir, grâce à des majorités parlementaires confortables, cette stabilité que tous - démocrates ou non - considèrent comme la vertu essentielle d'un régime politique. La bourgeoisie sait d'ailleurs y renoncer lorsqu'elles finissent par apparaître intolérables : c'est fréquemment à l'instigation

²⁶ Le phénomène est particulièrement marqué en France où, en 1973, la circonscription de Marvejols, avec 23 804 électeurs, et celle de Longjumeau, avec 145 833 inscrits, avaient chacune droit à un siège à l'Assemblée Nationale.

²⁷ Pour ne prendre qu'un exemple, il apparaît que si l'Assemblée Nationale avait été élue, en mars 1973, à la représentation proportionnelle intégrale, le bloc des partis qui soutenaient le gouvernement Messmer n'aurait disposé que de 186 sièges, alors qu'il en a obtenu 272 avec le scrutin majoritaire à deux tours. Mais l'on va bien plus loin dans l'utilisation abusive du mode de scrutin dans de nombreux pays africains qui ont adopté le scrutin majoritaire de liste au plan national : Il suffit, dans ce cas, au parti dominant de recueillir un nombre Infime de voix de plus que son principal concurrent pour se voir attribuer la totalité des sièges à l'Assemblée, et devenir en fait le parti unique.

de gouvernements ouvertement conservateurs - celui de Nixon dès 1969 ou de Giscard d'Estaing en 1974 - que l'abaissement à 18 ans de l'âge de la majorité électorale a été décidé ; de même, c'est par une décision de la Cour suprême, instance qu'il serait bien difficile de considérer comme irresponsable, qu'il a été mis un terme, depuis 1962, aux abus dans le découpage des circonscriptions aux États-Unis.

Il faut se faire une raison : le suffrage universel est conservateur. Cela se manifeste clairement quand le [119] peuple, au lieu d'être consulté par le moyen d'élections presque nécessairement truquées, l'est directement par la voie du référendum : le peuple suisse fut l'un des derniers en Europe à instituer l'impôt sur le revenu, et le dernier à accorder le droit de vote aux femmes ; en France, le projet de Constitution d'avril 1946, élaboré par les partis de gauche, fut repoussé par référendum, et les observateurs politiques s'accordent généralement à penser que si de Gaulle fut évincé par la consultation populaire du 27 avril 1969, c'est parce qu'il s'engageait avec trop de hardiesse dans la voie des réformes.

Le phénomène qui concilie le principe de la démocratie avec le maintien au pouvoir de l'oligarchie bourgeoise ne trouve donc pas son explication dans les manipulations des scrutins. Il résulte de la convergence de deux facteurs : l'emprise idéologique de la bourgeoisie sur le peuple, et le jeu des structures politiques.

L'emprise idéologique

[Retour à la table des matières](#)

L'idéologie est l'ensemble des idées à travers lesquelles un groupe d'individus perçoit, et grâce auxquelles il explique, la réalité sociale qui l'entoure. Elle est, pour reprendre la définition qu'en donne L. Althusser, une « représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » ²⁸.

Tout groupe social secrète une idéologie plus ou moins élaborée pour rendre compte de la situation dans laquelle il se trouve par rapport aux autres groupes. L'idéologie [120] des groupes dominants tend à justifier leur domination en la

²⁸ L. Althusser : « Idéologie et appareil idéologique d'État », in *La Pensée*, juin 1970. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

faisant passer pour juste et raisonnable, conforme à l'ordre naturel des choses ou à la volonté divine : par exemple, l'idéologie des planteurs propriétaires d'esclaves tend à faire passer les Noirs pour des êtres naturellement inférieurs, paresseux et débauchés, soumis par Dieu, pour leur rédemption, à la domination de leurs maîtres blancs ; l'idéologie capitaliste tend à présenter la propriété privée comme de l'épargne accumulée, et le profit pour la légitime rétribution du service rendu à la société... Au contraire, l'idéologie des groupes dominés tend à remettre en cause la domination qu'ils subissent, en dénonçant la précarité de ses fondements et les iniquités qu'elle engendre : les diverses doctrines socialistes sont les idéologies de la classe ouvrière. Les idéologies sont naturellement en position de concurrence, chacun des groupes sociaux tendant à imposer aux individus des autres groupes sa propre idéologie, c'est-à-dire la justification pour les dominants de leur domination, et pour les dominés, de leur révolte.

Cette guerre des idéologies a de tout temps une importance politique considérable. Mais dans les pays démocratiques, elle revêt un caractère véritablement décisif : en effet, puisque le peuple est souverain et qu'il est composé dans sa grande majorité d'individus appartenant aux groupes sociaux dominés, ce n'est que si la bourgeoisie parvient à faire admettre sa domination comme légitime qu'elle pourra la conserver. Or elle y parvient. Il y a là un phénomène que Marx avait clairement perçu lorsqu'il écrivait, dès 1848 : « Les idées dominantes d'une époque n'ont jamais été que les idées de la classe dominante. »

[121]

L'étude de l'emprise idéologique de la bourgeoisie sur le peuple a été essentiellement - pour ne pas dire uniquement - le fait de théoriciens marxistes tels Lukacs, Gramsci, Althusser et Poulantzas. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs qu'ils soient d'accord entre eux à son sujet ; et il faut bien dire que Marx ne leur a pas facilité le travail puisqu'il fait des idées - de toutes les idées, religieuses, philosophiques et politiques - de purs reflets des rapports de production, ce qui, pour des intellectuels, est assez difficile à admettre, et plus encore à justifier²⁹. En tout

²⁹ Cf. le Manifeste dit Parti Communiste : « ... les Idées, les conceptions et les notions des hommes, cri un mot leur conscience change avec tout changement survenu dans leurs conditions de vie, leurs relations sociales, leur existence sociale. Que démontre l'histoire des idées, si ce n'est que la production Intellectuelle se transforme avec la production matérielle ? »

Certes, Il y a assurément une part de vérité dans cette affirmation. Pour prendre l'exemple de la religion, on ne peut nier que le contenu de l'enseignement de l'Église sur le plan de la

cas, seul Gramsci a véritablement abordé le problème sous l'angle de la prise du pouvoir par le prolétariat et lui a trouvé une solution optimiste [122] de ce point de vue. Mais il attribue aux intellectuels, dans l'élaboration et la propagation de l'idéologie bourgeoise, une influence qu'ils sont loin d'exercer, même si l'on accepte de donner au mot « intellectuels » un contenu aussi large que celui qu'il lui attribue. Cette surestimation des possibilités des intellectuels amène Gramsci à imaginer une contre-offensive des intellectuels « de gauche » en vue d'élaborer, sous la direction du Parti Communiste, une idéologie ouvrière aussi élaborée et séduisante que l'idéologie bourgeoise, et susceptible d'être le « ciment » de toutes les classes défavorisées dans la lutte pour le pouvoir. Mais, outre que les intellectuels auxquels il fait appel ne sont pas tous entièrement disposés à laisser incliner leur pensée, le sacrifice de leur indépendance aurait peu de chances d'aboutir à un résultat : s'y opposent d'une part la permanence des structures mentales chez les individus, d'autre part et surtout, le fait que, dans la propagation des idéologies, les conditions de diffusion de celles-ci et les raisons d'y adhérer importent plus que la qualité des idées colportées.

Sur la permanence des structures mentales chez les individus, il n'y a pas lieu d'insister longuement : l'individu jeune est extrêmement réceptif aux idées qu'il reçoit, mais sorti de l'adolescence, quand se sont formées ses structures mentales, sa conception de l'univers ne peut plus vraiment être modifiée que par des événements exceptionnels affectant sa vie quotidienne, et il rejette d'instinct tout ce qui la remet en cause. Il y a là un phénomène imputable moins à la paresse d'esprit

morale dans les rapports économiques ait quelque peu changé au cours des âges en fonction des conditions de la production ; Il n'est que de relever sa position sur la question du prêt à Intérêt pour s'en rendre compte. Et lorsqu'on lit dans les Évangiles la parabole des oiseaux (« Regardez les petits des oiseaux, ils ne sèment ni ne moissonnent... »), ou celle de l'ouvrier de la onzième heure, ou celle de l'intendant Infidèle, ou les condamnations multiples portées contre les riches, on peut se demander s'il était légitime de la part de l'Église de placer la paresse au rang des péchés capitaux et de se situer si souvent aux côtés des nantis. On serait même en droit de se demander, avec Renan, Secrétan et L. Rougier - pure hypothèse et qui risque de rester toujours au stade d'hypothèse - si la propagation d'un tel Évangile, non assorti de judicieux commentaires n'est pas la cause secrète de la grande crise économique qui commença au IIe siècle de notre ère et amena la ruine de l'empire romain.

Quoi qu'il en soit, Il n'en reste pas moins que le fond de la religion chrétienne - la rédemption par la foi, l'espérance et la charité - n'a aucun rapport avec l'économique, et qu'un tel message a une valeur universelle quels que soient les rapports de production. Vainement soutiendra-t-on que ce message sert les intérêts des possédants parce qu'il a un effet démobilisateur sur les masses : l'espérance en un monde meilleur n'implique pas la résignation passive dans ce monde-ci, et la charité envers les humbles commande qu'on leur rende d'abord justice...

qu'à un besoin de sécurité, de fidélité au passé et de confort intellectuel. C'est ce qui explique que Lénine et Mao [123] Tsé-toung - qui ont sur Gramsci l'avantage d'avoir fait l'expérience de la révolution - insistent tant sur la persistance prévisible au sein du peuple, longtemps après la prise du pouvoir par le Parti, de conceptions qui relèvent des idéologies bourgeoise et petite-bourgeoise, voire même, en Chine, de l'idéologie féodale.

Si l'idéologie des classes jadis dominantes reste influente même au sein des peuples en principe libérés de leur hégémonie, a fortiori en est-il de même avant qu'intervienne cette libération ; car alors la propagation de cette idéologie s'effectue sans entrave et avec une force considérable qui tient au fait que ses moyens de diffusion et ses conditions de réception importent plus que ses qualités intrinsèques.

Évidemment, toute idéologie se présente comme un système de pensée apparemment cohérent ; mais ce qui frappe, lorsqu'on étudie leur diffusion, c'est l'extrême simplisme des idées qui lui permettent de se véhiculer dans la masse et de se faire accepter par elle. En fait, elle se propage par des *mythes* dont G. Sorel, dans ses *Réflexions sur la violence* a démontré l'importance politique essentielle, et qui sont des idées toutes faites qui pénètrent aisément la masse, même si elles ne résistent pas à l'examen. Un exemple de ces mythes, au XIXe siècle, est fourni par l'histoire bien connue du banquier Laffitte : parce qu'il avait ramassé un jour une épingle sous les fenêtres d'un grand banquier alors qu'il cherchait du travail, il fut remarqué par celui-là, embauché, et ayant gravi rapidement les échelons de la maison, il fût par devenir banquier à son tour, et de là ministre de Louis-Philippe. Cette histoire, scrupuleusement rapportée par tous les manuels scolaires de la IIIe République, véhiculait [124] le mythe de la possibilité d'une promotion sociale sans limites grâce à la vertu d'épargne. Il importe peu qu'elle soit totalement irrationnelle, et qu'en réalité Laffitte, qui s'était enrichi grâce à de fort habiles spéculations, ait été d'une grande prodigalité qui finit par causer sa ruine, le message qu'elle porte est reçu par ses destinataires. Un autre exemple de mythe, dans le monde moderne, nous est fourni par l'apologue du gâteau qui est périodiquement repris par certains journaux : il consiste à comparer le produit national à un immense gâteau à partager entre cinquante millions de Français, et à expliquer à ceux qui trouvent leur part trop petite comparativement à celle de certains autres : « Plutôt que de se disputer sur la manière dont le gâteau est partagé, travaillons

tous ensemble à en accroître le volume. Ainsi chacun aura, en fin de compte, la part qu'il souhaite. » Évidemment, une telle idée ne résiste pas à l'examen puisqu'elle conduit à faire travailler le pauvre davantage pour le superflu du riche que pour son propre nécessaire ; mais en sa forme simpliste, elle a un indéniable succès dans l'opinion.

Véhiculée à l'aide de ce type de mythes grossiers, l'idéologie de la classe dominante bénéficie pour sa diffusion et son acceptation par le peuple de très importants facteurs favorables.

D'abord elle dispose du support des moyens de communication de masse. Ces mass media sont de nos jours particulièrement développés : journaux, radio, télévision, cinéma, etc. Mais avant eux l'école constituait un excellent instrument de propagation idéologique ; et avant l'école, les prêches dominicaux du clergé, les almanachs et les images d'Epinal... Même au Moyen-Âge, [125] la diffusion de l'idéologie s'opérait, par l'entremise des bardes, ménestrels et troubadours qui mettaient en vers les grands thèmes de la classe dirigeante de l'époque : honneur, héroïsme, fidélité, amour courtois, en s'aidant de mythes tels ceux du roi Arthur et de Roland le preux. Or il est facile de constater qu'à toutes ces époques, les moyens de communication de masses sont toujours placés dans la dépendance de fait de l'oligarchie dominante, ce qui leur interdit de diffuser une autre idéologie que la sienne ³⁰.

Le succès de cette idéologie est assuré en second lieu par la valeur exemplaire de la réussite de ceux qui en sont les champions. Dans une société donnée, chacun cherche à imiter le mode de vie de ceux qui sont placés au-dessus de lui dans l'échelle sociale ; il éprouve pour eux une certaine envie, mais celle-ci ne peut être dissociée d'une certaine admiration qui le pousse plus ou moins à adopter leurs croyances. La réussite sociale de ceux qui disposent du pouvoir est toujours attri-

³⁰ Il est à peine besoin d'insister ici sur le rôle maintes fois signalé de la publicité comme instrument de diffusion de l'idéologie bourgeoise contemporaine : ce rôle est double, direct et indirect. Direct, en ce que la publicité propage l'image d'un monde où le bonheur est lié à la consommation, au « niveau de vie » et à l'argent. Indirect, en ce que la publicité, étant la ressource financière la plus importante de la plupart des organes de presse, elle leur interdit en fait de dénoncer les mythes propagés par les annonceurs : combien de journaux, par exemple, se sont permis de mettre en garde leurs lecteurs contre les dangers que l'automobile fait courir à la société ? Combien même ont osé se prononcer en faveur de la limitation de la vitesse ?

buée, au moins en partie, au fait qu'ils ont cultivé certaines valeurs ou certaines idées ; elle prouve par elle-même la justesse de ces idées et incite à les partager.

L'adhésion de la masse à cette idéologie est encore facilitée par le fait qu'elle est composée d'individus [126] chacun individuellement contraint d'obéir. Par facilité, la plupart de ces individus transforment en adhésion volontaire la soumission qui leur est imposée par la contrainte matérielle ou économique. Psychologiquement, l'attitude de pure soumission est une source d'humiliation et une entrave à l'épanouissement de l'individu. Aussi, plutôt que de gâcher sa vie à exhaler une rancœur impuissante, celui-ci préfère-t-il généralement se persuader lui-même de la justesse des idées qui motivent le comportement qu'on lui impose. Il se réconcilie ainsi avec lui-même et recouvre, à ses propres yeux, une impression de liberté qui lui rend sa dignité d'homme. Les théoriciens de la guerre révolutionnaire connaissent fort bien ce processus psychologique et savent l'utiliser : par exemple, durant la guerre d'Algérie, les Algériens résidant en France étaient soumis à de très lourds impôts par le F.L.N. Or loin de les détourner de la cause nationaliste, ce sacrifice financier qu'ils devaient lui consentir sous peine de châtiments extrêmement sévères les en rapprocha. Plutôt que d'accepter l'idée qu'ils payaient sous l'empire de la peur, ils se persuadèrent eux-mêmes qu'ils s'acquittaient par conviction dans la valeur de l'idéologie développée par le F.L.N.

Finalement, autant qu'à un besoin éprouvé par la classe dominante de légitimer son emprise sur la société, l'idéologie dominante répond à un besoin ressenti par de très larges fractions des classes dominées de tenir cet état de choses pour légitime.

C'est ce qui rend extrêmement difficile toute entreprise tendant à remettre en cause dans l'opinion publique les fondements de l'idéologie dominante. Tout effort en ce sens est immédiatement perçu comme une tentative [127] de propagande - voire de subversion, - alors qu'au contraire toute démarche qui renforce l'emprise idéologique de la classe dominante est acceptée comme si elle était dépourvue de contenu idéologique. Imaginons un instituteur qui donne à ses élèves un problème de ce type : « Un fabricant de jouets achète mensuellement 10 000 francs de matières premières ; il verse 20 000 francs par mois à ses ouvriers ; ses frais généraux s'élèvent à 5000 francs. Sachant qu'il vend chaque mois 1 000 jouets, combien devra-t-il vendre chacun d'eux pour réaliser un bénéfice de 30% ? » Cet instituteur sera considéré comme un bon maître qui rédige honnête-

ment ses problèmes. Imaginons au contraire qu'il pose le problème suivant : « Une famille indienne de huit enfants vit chaque jour avec un kilogramme de riz. De combien faudra-t-il réduire la part de chacun de ses membres s'il survient une neuvième naissance ? » Instinctivement, on est choqué par l'énoncé de ce problème, et la première réaction est d'accuser l'instituteur de se livrer à une propagande auprès des enfants qui lui sont confiés. Et cependant, si nous examinons de plus près l'énoncé de ces deux problèmes, nous nous apercevons que le second - celui sur la famille indienne - ne véhicule en lui-même aucun message, ou du moins aucun message explicite, alors que le premier - celui du fabricant de jouets - énonce très clairement le sien, à savoir qu'il est normal de faire du bénéfice en vendant des jouets.

Dans ces conditions, on comprend qu'il n'existe pas d'opposition réelle entre le peuple et l'oligarchie dominante, et que - puisque l'idéologie dominante est le reflet et la justification du projet d'organisation sociale de l'oligarchie dominante - des élections libres doivent [128] normalement amener à la tête de l'État des hommes qui, même s'ils n'appartiennent pas eux-mêmes à cette oligarchie, ne sont du moins pas hostiles au maintien ou à la réalisation de son projet d'organisation sociale. Normalement, au niveau des choix fondamentaux et des orientations majeures, un accord profond existe entre le peuple et l'oligarchie dominante, et c'est grâce à cet accord que les mécanismes démocratiques peuvent fonctionner tout en laissant au fond inchangées la nature et la réalité du pouvoir.

Un autre facteur intervient également dans le même sens : c'est l'organisation même de la vie politique. Les mécanismes classiques de la démocratie et la structure des partis politiques ont tous pour effet de renforcer, sur le plan gouvernemental, les conséquences de cette emprise idéologique de l'oligarchie dominante sur le peuple et sur l'État.

Le système politique

[Retour à la table des matières](#)

Dans les démocraties, c'est toujours le centre qui gouverne. L'analyse de ce phénomène développée par Maurice Duverger est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister longuement. Dans les pays où règne le bipartisme avec alternance des deux forces politiques majeures au pouvoir, et où par conséquent les électeurs sont à peu près également partagés entre les deux partis qui sollicitent leurs suffrages, le grand problème pour chacun de ces partis est d'acquiescer les faveurs des électeurs hésitants. Ce sont eux qui, en effet, font la décision dans les scrutins. En Grande-Bretagne, par exemple, on considère que ces électeurs « flottants » représentent [129] moins de 10% du corps électoral, mais influencent le sens du scrutin dans une centaine de circonscriptions. Le parti travailliste sait qu'il n'a que faire de satisfaire les électeurs d'extrême-gauche : leurs voix lui sont acquises puisqu'ils ne peuvent voter Conservateur. Et de même les Conservateurs n'ont cure de plaire aux électeurs d'extrême-droite qui en toute hypothèse seront bien obligés de leur apporter leurs suffrages. Le but des deux partis est de séduire les électeurs marginaux. D'où la tendance des deux partis à présenter des plateformes électorales tout à fait voisines et calquées sur la volonté supposée de cet électorat flottant. Cette nécessité pour les partis de conquérir les voix centristes, sous peine de rester indéfiniment dans l'opposition, a d'ailleurs eu pour effet de bouleverser les structures internes du pouvoir en leur propre sein : alors qu'ils se voulaient à l'origine - notamment le Parti Travailliste - d'authentiques partis de masses, c'est-à-dire des partis où les masses elles-mêmes auraient voix au chapitre et élaboreraient les programmes, ils sont en fait devenus des partis de cadres dans lesquels les professionnels de la politique tiennent les leviers de commande parce qu'ils savent faire preuve de plus de « réalisme ».

Il en va naturellement de même aux Etats-Unis où la masse des électeurs flottants est nettement plus importante qu'en Grande-Bretagne (de l'ordre de 30% du corps électoral) et où de plus les partis n'ont en principe aucun caractère idéologique, ce qui signifie qu'ils adhèrent tous les deux entièrement à l'idéologie dominante. Le programme a beaucoup moins de sens que la personnalité du candidat,

et cette personnalité est choisie par le parti de manière à rassurer tout le monde : si le candidat [130] n'a pas de fortune, il faut qu'il ait donné des gages de conservatisme ; et s'il a des idées hardies, il faut - comme Roosevelt ou Kennedy - qu'il soit milliardaire pour ne pas trop inquiéter.

Le même phénomène de prépondérance politique du centre se retrouve dans les démocraties parlementaires multipartisanes du type de celles que nous avons connues sous la IIIe et la IVe République et qui existent encore en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, et même en Allemagne Fédérale depuis le déclin électoral de la C.D.U. Dans ces pays, cette prépondérance ne se manifeste pas sur le plan électoral, mais s'exerce au niveau du Parlement. Chaque parti conserve face à ses électeurs son identité et sa belle pureté doctrinale ; mais aucun d'eux ne pouvant obtenir à lui seul la majorité des sièges, ils sont amenés à former des coalitions pour accéder au pouvoir. Et naturellement les partis centristes, qui fournissent l'appoint indispensable aux diverses coalitions possibles, jouissent d'un poids décisif dans l'élaboration du programme gouvernemental, et y font sentir toute l'influence modératrice de leur électorat.

Or cet électorat centriste, véritable maître de la politique dans les démocraties, s'il n'est pas nécessairement un « marais » d'indécis qui ne s'intéressent pas réellement à la vie politique comme on le dit trop souvent, est néanmoins composé d'individus profondément hostiles à tout bouleversement d'où qu'il vienne. Une formule de Montesquieu résume admirablement leur pensée : « Le bien qui est établi est toujours préférable au mieux qui ne l'est pas. » S'ils souhaitent des réformes, c'est à la condition qu'elles ne changent rien en profondeur et qu'en lui apportant des retouches sur des [131] points accessoires, elles permettent de sauvegarder l'essentiel de l'ordre existant. Alors qu'aujourd'hui la bourgeoisie a parfaitement admis l'intervention de l'État dans le domaine économique et aspire à utiliser cet État pour réaliser son projet d'organisation sociale, l'électeur centriste reste le vrai libéral tel qu'on le concevait au XIXe siècle : il veut bien d'un État qui gère la société et qui la protège, mais non d'un État qui se mêle de la transformer.

La conjonction de ces deux phénomènes : emprise idéologique de la classe dominante sur le peuple et domination politique du centre, fait du suffrage universel l'allié objectif de la bourgeoisie. Elle a pour effet de neutraliser l'État, de l'empêcher de promouvoir des réformes qui remettraient en cause l'ordre social établi. À cause d'elle, les mécanismes démocratiques interdisent en fait que le pouvoir

politique de l'État soit utilisé pour bouleverser les structures économiques. Et c'est là ce qui rend la démocratie tolérable pour la bourgeoisie : le peuple est souverain, mais il se sert de sa souveraineté pour conserver, et non pour détruire, l'organisation sociale qu'elle lui a imposée au cours des siècles précédents.

Reste que cette organisation sociale, maintenue dans ses grandes lignes, doit évoluer et s'adapter en permanence aux conditions du monde moderne : les modes de production et de distribution varient, une tendance à la concentration se manifeste de plus en plus fortement ; et pour la bourgeoisie il est essentiel que rien ne vienne entraver cette évolution qui la favorise. Mais c'est ici que, dans la plupart des pays, se situe aujourd'hui le risque le plus grave de conflit entre la bourgeoisie et l'État [132] démocratique. Le conservatisme foncier de l'électorat centriste s'inquiète de ces transformations et tend même à pousser l'État à intervenir par l'édition de mesures malthusiennes Pour en limiter la portée. Les électeurs centristes, en effet, ne cultivent pas un anti-interventionnisme de principe ; ce qui les anime, ce n'est pas la haine de l'État, mais la haine du changement. Et ils sont tout prêts, en faisant alliance au sein du Parlement avec les forces populaires, à dresser l'État en rempart de la société qui est la leur contre les mutations que lui impose l'évolution naturelle du système capitaliste. Ainsi pratiquaient-ils naguère, comme le montrent en France, la politique de la IIIe et de la IVe République en matières agricole et commerciale, ou aux Etats-Unis l'ensemble impressionnant de la législation anti-trusts. Et l'adoption de la loi Royer prouve qu'ils n'ont pas renoncé à cette attitude sous la Ve République. L'État démocratique risquerait donc de devenir, de ce fait, un obstacle à l'essor de la bourgeoisie si celle-ci n'avait su lui imposer aujourd'hui des structures qui rendent sa volonté conforme à ses intérêts.

* * *

Sans doute l'État démocratique contemporain céderait-il à la pression malthusienne s'il était resté, comme il le fut durant la première moitié de ce siècle, soumis à la gestion d'un Parlement trop sensible aux désirs du corps électoral et quelque peu enclin à la démagogie. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, où l'Exécutif au contraire est prépondérant.

Intervient à nouveau ici le principe de la séparation des pouvoirs. Nous avons vu comment celui-ci était [133] apparu comme principe fondamental de l'organisation constitutionnelle, prôné par une bourgeoisie qui, contrainte de confier le contrôle de l'appareil administratif à un monarque, avait voulu se réserver au moins le pouvoir politique réel - le pouvoir de faire la loi - au sein d'un Parlement élu au suffrage censitaire.

En fait, quoi qu'on en ait dit, entre les deux pouvoirs, législatif et exécutif, il n'existait aucun équilibre : le second était tenu d'exécuter les lois établies par le premier qui détenait d'autre part les cordons de la bourse du fait du vote du budget. Locke, d'ailleurs, l'avait clairement déclaré et il fallait tout l'idéalisme d'un Montesquieu pour s'y laisser prendre. Très vite, en outre, le Parlement instituera une règle supplémentaire : la responsabilité des ministres devant lui, ce qui parachève sa suprématie.

Les seuls monarques qui parviendront à s'imposer : George III jusqu'en 1782 ou Louis-Philippe à partir de 1840, seront ceux qui, ayant un sens aigu de la vie politique, spéculeront sur les divisions qu'ils auront eux-mêmes suscitées au sein du Parlement. Mais ce sont des exceptions. L'équilibre, dans un régime de séparation des pouvoirs, est un leurre, et ce système de gouvernement a pour but d'assurer la mainmise de la bourgeoisie sur l'État, par l'entremise du Parlement.

Cependant, quand le peuple « réel » accède à la vie politique avec l'avènement du suffrage universel et la création des partis de masses, cette suprématie du Parlement se retourne contre la bourgeoisie, car c'est par l'élection des députés qu'il prétend imposer ses volontés à l'État. C'est alors que le principe de la séparation des pouvoirs sera retourné contre les aspirations égalitaires. [134] Alors que la bourgeoisie avait défendu avec constance, au XIXe siècle, les droits du Parlement contre l'Exécutif au nom de la souveraineté du peuple qu'elle prétendait représenter, elle excipe aujourd'hui des intérêts supérieurs de l'État et d'un souci d'efficacité pour affirmer la nécessaire prépondérance de l'Exécutif. L'État, proclame la bourgeoisie qui prend ainsi le relais des idées interventionnistes chères aux socialistes du début du siècle, l'État doit intervenir en permanence dans la vie économique pour le bonheur de tous. Mais alors que les socialistes envisageaient cette intervention étatique comme une intervention du Parlement agissant par la technique de l'ordre public économique et par la redistribution du revenu national pour assurer une meilleure *justice sociale*, la bourgeoisie la conçoit comme une inter-

vention de l'Exécutif par la voie des subventions et des incitations financières pour assurer la *croissance*. C'est toujours d'intervention de l'État qu'il s'agit, mais ce n'est plus du même type d'État. L'État des socialistes était entre les mains du Parlement, celui de la bourgeoisie contemporaine est entre celles de l'Exécutif.

C'est que l'Exécutif se manoeuvre mieux que le Parlement. Certes, Partout, il est élu démocratiquement, soit directement au suffrage universel, soit indirectement par le choix que font les électeurs du Premier Ministre en désignant, à l'occasion des élections législatives, le parti qu'ils souhaitent voir gouverner. Mais alors que chaque député, responsable devant sa circonscription, est astreint à une démagogie de garçon d'étage et peu sensible aux pressions venues d'ailleurs, l'Exécutif, lui, n'est responsable devant le pays tout entier que des équilibres économiques d'ensemble et ne peut réaliser sa mission [135] que par une « concertation » qui le livre, en fait, aux pressions des milieux d'affaires. La concertation, en effet, est une négociation menée par l'État avec les principaux protagonistes de la vie économique ; et, comme dans toute négociation, la chance de chacun d'être entendu par ses partenaires y est strictement proportionnelle au concours qu'il peut apporter ou à la gêne qu'il peut causer à la réalisation du but poursuivi. Naturellement, ceux qui disposent des capitaux et qui sont libres de les investir là où ils jugent bon disposent d'un *bargaining power* incomparablement supérieur à ceux qui, représentants du travail, sont essentiellement demandeurs. Les syndicalistes français en ont fait l'expérience, qui - pour certains d'entre eux au moins - ont renoncé à participer aux travaux d'élaboration du Plan. De plus, tout en prenant garde de tomber dans l'illusion technocratique, on doit reconnaître que les dirigeants des grandes entreprises n'ont pas de difficultés, en raison de leur formation commune, à trouver les arguments qui séduisent les grands commis chargés de la préparation des décisions, alors qu'au contraire les représentants des autres forces économiques, qui ne parlent pas le même langage et ne disposent pas des mêmes informations, ont beaucoup plus de mal à être entendus.

De cet ensemble de facteurs - et de tous ceux que la décence nous empêche d'évoquer (problème du financement des campagnes électorales, problème du « pantouflage » du personnel politique et des hauts fonctionnaires, etc.), - il résulte que l'État moderne ne peut pas normalement s'opposer à la mise en œuvre par la bourgeoisie d'un projet d'organisation sociale adapté aux nécessités de notre temps telles qu'elle les perçoit. Sans [136] doute serait-il encore excessif d'affir-

mer qu'il est à son service ; mais ce qui est certain, c'est que, plus qu'aucun autre État dans l'Histoire, il en est dépendant. Dans la mesure, en effet, où les gouvernants sont, à des intervalles rapprochés, soumis à réélection et sont alors jugés à l'aune des résultats obtenus, ils se trouvent contraints de s'assurer en permanence du concours de ceux dont, en dernière analyse, dépendent ces résultats.

Ainsi, si nous résumons ce qui précède, nous constatons que la démocratie moderne s'accommode parfaitement de l'hégémonie de l'oligarchie dominante. Amené par la pression de l'idéologie à considérer comme naturelle l'organisation sociale qui lui est imposée, le peuple mandate des gouvernants qui n'ont aucune envie de la remettre en cause, et qui, de plus, pour satisfaire les aspirations du peuple à la croissance économique, doivent accepter de collaborer étroitement avec les forces économiques dominantes.

* * *

Cependant, il peut y avoir des accidents. À la suite, par exemple, d'une grave crise économique ou d'une guerre, le peuple peut être conduit à réviser ses conceptions et à échapper au moins partiellement à l'emprise de l'idéologie bourgeoise. Dans ce cas naît un conflit entre le peuple et l'oligarchie dominante. Le peuple élève au pouvoir des hommes hostiles à l'oligarchie dominante et porteurs du projet d'organisation sociale d'un autre groupe. C'est entre ces hommes et cette oligarchie que le conflit va alors se régler.

L'oligarchie dominante va exercer sa pression sur ces hommes nouveaux. Elle va user contre eux des armes [137] dont elle dispose et qui sont de deux sortes : défensives et offensives.

L'arme défensive, dont elle use en premier lieu, c'est le refus de participer à la réalisation du programme des gouvernants. La bourgeoisie cessera d'investir et fera sortir ses capitaux du pays. Pour mesurer l'efficacité de cette arme, il faut bien voir les conditions dans lesquelles se déroule le combat : si le peuple a paru, lors des élections, repousser l'idéologie de l'oligarchie dominante, il ne l'a pas en fait complètement abandonnée. Le mode de penser de tout un peuple ne se modifie pas de fond en comble dans l'intervalle qui sépare deux élections ; tout ce qui a

pu se produire dans ce laps de temps, c'est une légère évolution de l'idéologie populaire qui cesse d'être parfaitement conforme au projet d'organisation sociale de l'oligarchie dominante. Par conséquent, lorsque le peuple s'est donné de nouveaux gouvernants, ce n'est pas avec la mission de casser la maison, mais simplement d'améliorer le confort des chambres de bonnes et des communs, ou d'ouvrir de nouvelles fenêtres. Et c'est cela, et cela seulement qu'ils devront réaliser s'ils veulent que le peuple leur conserve sa confiance. Il faut que l'acquis demeure, que les usines continuent de tourner, les automobiles de rouler, les salaires de tomber... Mais pour que cela soit, il faut que l'oligarchie dominante - qui n'est dominante, rappelons-le, que parce qu'elle détient les valeurs clés, en l'espèce les capitaux et l'art de les faire se reproduire - accepte d'apporter son concours aux gouvernants et à la société. Or toutes les expériences de contrôle des changes et d'emprunts forcés montrent qu'un tel concours ne s'obtient [138] jamais par la contrainte ³¹. Force est donc au Gouvernement, s'il veut conserver la confiance du peuple, d'acquiescer celle de la bourgeoisie, quitte à renoncer à beaucoup de ses idées et parfois même de ses idéaux.

Évidemment, on a beaucoup critiqué la bourgeoisie chaque fois qu'elle a dressé son « mur d'argent » devant les hommes généreux qui, portés au pouvoir, voulaient améliorer les conditions de vie du peuple. Et il est certain que, de la part d'une classe qui, dans ses propos publics, fait tant de cas des intérêts de la nation, le fait d'exporter ses capitaux et d'accroître par conséquent la créance de l'étranger à son encontre, est moralement scandaleux. Mais il ne sert à rien de se placer sur le terrain de la morale quand on étudie la politique. Et dans cette perspective politique, il faut bien constater que de telles pratiques sont inévitables : on ne peut pas demander à quelqu'un de concourir à une entreprise qu'il juge néfaste à ses intérêts. Ce faisant, la bourgeoisie ne fait que suivre l'exemple des oligarchies dont la

³¹ La tentation est évidemment forte de se dire que la bourgeoisie ne peut, en toute hypothèse, exporter que ses capitaux disponibles, et que les Immobilisations - usines et équipements - continueront de tourner entre les mains des travailleurs même si elle prétend s'y opposer. C'est méconnaître le rôle de la trésorerie dans la gestion des affaires et les réalités du commerce International. Les capitaux exportés constituent une créance de l'étranger sur la production nationale. Pour éponger cette dette, Il n'est d'autre solution que d'exporter davantage, c'est-à-dire de diminuer la part de la consommation Intérieure. Comme les gouvernants répugnent à pratiquer une telle politique alors que le peuple baigne encore dans l'euphorie des lendemains d'élections, Ils ont recours à l'inflation dont on sait les conséquences sociales désastreuses pour les catégories les plus défavorisées, et qui d'ailleurs n'empêchera pas, par des dévaluations successives, d'opérer, en fin de compte, l'inévitable réajustement en baisse du niveau de vie général.

domination a précédé la sienne lorsqu'elles étaient en désaccord avec le pouvoir royal : l'aristocratie guerrière refusait sa participation aux expéditions militaires qu'elle désapprouvait, et l'Église jetait l'interdit - c'est-à-dire [139] refusait les services religieux - sur les terres des monarques qui luttèrent contre ses intérêts. D'ailleurs les groupes sociaux dominés eux-mêmes utilisent la même arme dans de telles circonstances : la grève n'est pas autre chose qu'un refus de participer. Mais lorsque le refus de participer émane de l'oligarchie dominante qui par définition détient les valeurs clés, il a sur la société des conséquences telles qu'en général le pouvoir étatique doit s'incliner.

S'il persiste dans son attitude, la bourgeoisie aura recours contre lui à l'arme offensive, à l'action violente. De même que jadis les grands feudataires se révoltaient ouvertement contre le pouvoir royal, de même que le clergé prêchait la croisade ou le tyrannicide contre les princes rebelles, la bourgeoisie, qui leur a succédé comme oligarchie dominante, ne répugne pas, lorsque c'est indispensable à la sauvegarde de ses intérêts vitaux, à susciter des coups d'État de type bonapartiste, à financer des mouvements fascistes, ou même à faire appel à l'intervention étrangère. Compte tenu des désordres sociaux qu'elle aura au préalable suscités par l'exportation de ses capitaux et encouragés par des provocations diverses, il lui sera toujours facile de justifier une telle attitude : les pyromanes finissent par être excusés lorsqu'ils ramènent avec eux les pompiers. Les événements du Chili sont encore trop présents dans toutes les mémoires pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ces pratiques. Mais il importe de rappeler que, loin d'être un phénomène isolé, le drame chilien s'inscrit dans une longue suite de drames analogues qui, en Indonésie, au Brésil, au Guatemala, en Espagne..., ont montré que s'il est possible, parfois - rarement, - à la gauche [140] révolutionnaire de conquérir le pouvoir par la voie légale, il lui est manifestement impossible de le conserver et de s'en servir pour réaliser son programme.

Évidemment, une telle conclusion paraîtra empreinte d'un sombre pessimisme. Elle est seulement réaliste. Qu'on y réfléchisse : il suffirait donc de mettre, de temps à autre, un petit bout de papier dans une boîte en bois pour transformer de fond en comble la société, pour faire que les pauvres deviennent riches sans efforts, et que les riches deviennent pauvres et acceptent leur sort avec résignation dans l'attente du moment où les urnes, se prononçant en sens inverse, leur rendront leur fortune... Il n'est naturellement pas interdit de s'en convaincre.

À l'école communale que je fréquentais jadis, il y avait un petit garçon qui, à l'instar de ses camarades, croyait au Père Noël. Chaque 24 décembre, il mettait ses souliers devant la cheminée avant de s'endormir, la tête pleine de beaux rêves... Mais, comme ses parents étaient très pauvres, le 25 décembre, quand il se réveillait, au lieu des beaux jouets entrevus pendant la nuit, ses souliers ne contenaient que quelques bonbons vite croqués. Il avait trouvé l'explication de cette défaveur : comme sa maison était tout au bout de la ville, le Père Noël, qui avait servi tous les autres enfants, n'avait plus eu de jouets à mettre dans sa cheminée. Mais l'année suivante, disait-il, ce serait par sa maison que le Père Noël commencerait sa tournée, et alors... Curieusement, ce fut lui qui, dans la classe, fut le dernier à croire au Père Noël. Il avait si longtemps espéré, n'est-ce pas ?

[141]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

VII

DE LA RÉVOLUTION TOTALITAIRE

[Retour à la table des matières](#)

Ce que nous avons vu jusqu'à présent du pouvoir et de l'État nous a conduits à une double constatation qu'il peut être nécessaire de rappeler ici :

- en principe, les sociétés sont gouvernées par les oligarchies qui détiennent en leur sein les moyens de répondre aux défis auxquels elles se sentent confrontées, et sont organisées par elles de manière que le défi. en question soit relevé ;
- le pouvoir d'État, qui jouit en théorie d'une totale autonomie par rapport à ces oligarchies dominantes, est néanmoins amené par des considérations propres à ses détenteurs à collaborer avec elles et à les assister dans la réalisation de leurs projets d'organisation sociale.

Par conséquent, si l'on veut bien admettre que le pouvoir politique, dans son essence, consiste à organiser la société en fonction de ses propres conceptions, on peut dire - en se résumant, et en abandonnant, pour ce faire, les réserves multiples que nous avons été amené à émettre - que, d'une manière générale, la réalité du

pouvoir politique appartient à l'oligarchie dominante, même si celle-ci l'exerce par État interposé.

[142]

Cela nous amène à une conclusion dérivée : si l'on considère que l'avènement à l'hégémonie d'une oligarchie déterminée procède moins de la volonté de celle-ci que du besoin éprouvé par la collectivité d'accéder grâce à elle aux valeurs et aux techniques qu'elle juge indispensables à sa survie ou à son essor, on doit en déduire que le pouvoir politique ne se prend pas, mais que, simplement, il s'assume.

Ce qui peut être objet de conquête, en revanche, c'est le pouvoir d'État. Alors que le pouvoir politique réel est diffus dans l'ensemble de la société, discret et presque inorganisé, le pouvoir d'État est localisé, apparent et organise, ce qui implique qu'on peut investir par la force ses centres d'impulsion et ses réseaux de transmissions. Le pouvoir d'État est donc relativement fragile. Mais concrètement un groupement ne peut disposer d'une force suffisante pour s'en emparer et le conserver que dans deux hypothèses :

- ou bien il est à la tête d'une force préconstituée telle que l'armée ou la police ;
- ou bien il constitue lui-même sa propre force armée hiérarchisée et disciplinée, ce qui ne peut se concevoir que de la part d'un groupe suffisamment vaste et dont les membres sont soudés entre eux par une idéologie commune qui les pousse à l'action violente.

La première hypothèse se réalise fréquemment de nos jours : depuis qu'Ataturk leur en a donné l'exemple, il est devenu banal dans le tiers-monde de voir des militaires, plus ou moins sincèrement inquiets de l'incapacité des dirigeants civils à organiser le décollage économique, s'emparer du pouvoir d'État, balayer les structures féodales, proclamer la République en se gardant bien d'instaurer [143] la démocratie, et s'atteler à la tâche de modernisation du pays. Mais dans la plupart des cas, leur politique en matière économique se traduit par un appel, plus ou moins suivi d'effet, à la bourgeoisie nationale et aux capitaux extérieurs, seuls capables à leurs propres yeux d'assurer effectivement un essor de la production, et au service desquels ils se placent avec plus ou moins de discrétion. Finalement,

ces révolutions sont du type le plus classique, puisque le rôle normal de la révolution, nous l'avons vu, est de porter au pouvoir l'oligarchie qui doit normalement y être en fonction de la nature du défi auquel la société doit faire face. Et les « dictatures progressistes » qu'elles engendrent ne se différencient que par la forme des autres types d'États, puisqu'elles se bornent, comme le font les autres régimes politiques, à mettre au service de l'oligarchie bourgeoise les instruments coercitifs de l'appareil d'État en vue de l'aider à réaliser son projet d'organisation capitaliste de la société.

La seconde hypothèse, beaucoup plus originale, débouche sur le totalitarisme. Le groupe révolutionnaire qui s'empare de l'État entend utiliser celui-ci *pour accéder lui-même au pouvoir politique*, c'est-à-dire pour s'ériger en oligarchie dominante et imposer à la société le projet d'organisation sociale qui lui est inspiré par son idéologie. Une telle démarche va évidemment à l'encontre de tout ce que nous avons vu jusqu'ici sur les modes de dévolution du pouvoir politique : habituellement l'accession à l'hégémonie d'une oligarchie déterminée est un phénomène naturel provoqué par l'aspiration de la collectivité à disposer des techniques ou des valeurs que contrôle cette oligarchie. Dans le cas présent au contraire, l'avènement de l'oligarchie constituée par [144] le Parti révolutionnaire et la mise en place de son projet d'organisation sociale sera la conséquence de son accession au pouvoir d'État. Alors que dans les schémas classiques que présente l'Histoire universelle, l'État n'est qu'un instrument somme toute accessoire d'une hégémonie qui s'impose d'elle-même, il devient entre les mains de ce Parti l'instrument presque exclusif de cette hégémonie. Pour les dirigeants de ce Parti, le contrôle de l'appareil d'État est le seul atout, la seule prise qu'ils aient sur la société. Leur but n'est pas différent de celui des autres oligarchies lorsqu'elles accèdent à la suprématie : il s'agit, pour eux aussi, de transformer la société, de se soumettre les autres pouvoirs sociaux et d'imposer leur idéologie au peuple. Mais alors qu'habituellement, c'est grâce à une évolution naturelle, lente et insidieuse, que l'oligarchie dominante parvient à ces résultats, les dirigeants du mouvement révolutionnaire ne peuvent compter sur une telle évolution. C'est de cette différence que naît le phénomène totalitaire qu'on ne peut guère étudier qu'en se fondant sur un exemple concret, en l'occurrence celui de l'Union soviétique.

Lorsque, en 1917, les bolcheviks s'emparèrent du pouvoir d'État dans ce qui allait devenir l'Union soviétique, leur but était de réaliser dans ce pays leur projet

d'organisation sociale, dont les grandes lignes avaient été définies par Marx, et qui se caractérise notamment par l'appropriation collective des biens de production et l'existence d'une classe unique : le prolétariat. Pour parvenir à ce résultat, ils ne disposaient, outre leur propre cohésion, que d'un seul instrument : la mainmise [145] qu'ils s'étaient assurée sur l'appareil d'État. Grâce au pouvoir législatif de l'État, il leur était relativement facile de décider que « la propriété foncière est abolie sur l'heure et sans indemnité » et que les usines seraient nationalisées ; le simple refus de la part des autorités étatiques de prêter leur concours à tout acte fait par les propriétaires en vertu de leurs droits anciens suffisait à rendre ces décisions pleinement exécutoires. Mais ce résultat risquait en permanence d'être compromis par la survivance dans de très larges couches de la population d'une mentalité capitaliste, qui devait d'ailleurs se manifester aussitôt dans la classe paysanne par une revendication du partage des terres confisquées par l'État.

Pour assurer le succès de la Révolution et établir durablement la nouvelle organisation sociale, il ne suffisait pas d'abolir la propriété. Il fallait détruire l'esprit de propriété et jusqu'à l'idée de propriété. Il fallait donc modifier radicalement la mentalité du peuple, en bannir l'idéologie bourgeoise et y introduire l'idéologie socialiste.

Habituellement, l'oligarchie dominante impose son idéologie au peuple et lui fait accepter sa domination grâce au concours que lui apportent les autres oligarchies en vue de la conservation du système social. Lors de son accession, la nouvelle oligarchie dominante obtient le ralliement des autres : cela s'opère - nous l'avons vu ³² - grâce à une osmose des élites et surtout grâce à une pénétration massive des membres de la nouvelle oligarchie [146] dominante au sein des autres oligarchies. Mais en l'occurrence, le projet marxiste d'organisation sociale, qui impliquait la disparition de la propriété et de la religion, excluait tout phénomène de ce genre, ou du moins en limitait considérablement la portée : si l'on pouvait à la rigueur concevoir que des membres du Parti s'intègrent aux cadres supérieurs de l'armée ou à l'intelligentsia, il leur était évidemment plus difficile de devenir patriarche de Moscou ou porte-parole du patronat...

Sans doute, à défaut de pouvoir en prendre le contrôle de l'intérieur, envisageait-on un instant une alliance avec certaines de ces classes : ce fut la N.E.P. et

³² Cf. *Supra*, p. 27 et ss.

la période de rémission pour les koulaks, la classe moyenne et les intellectuels mal-pensants ; mais une telle politique était contre nature et ne pouvait constituer qu'un expédient provisoire. Faire des concessions durables aux autres oligarchies aurait été pour les marxistes renoncer au but poursuivi qui impliquait l'expropriation totale des biens de production, et aurait présenté un risque pour le maintien de leur domination en compromettant leur effort d'éducation idéologique du peuple.

Dans ces conditions, la solution consistait à éliminer ces pouvoirs sociaux. Mais pour les éliminer vraiment, et éviter qu'ils ne renaissent au premier signe de relâchement de la sévérité à leur encontre, il ne suffisait pas de les détruire en la personne de leurs représentants actuels ; il fallait détruire jusqu'au souvenir qu'on aurait pu garder d'eux, et il fallait aussi les remplacer. On devait faire table rase de toutes les structures sociales de l'ancienne Russie et reconstruire une société entièrement nouvelle.

[147]

L'opération de destruction fut la tâche de l'État pendant la période dite de « dictature du prolétariat ». Elle fut conduite avec une impitoyable rigueur dirigée non seulement contre les représentants des anciennes classes dirigeantes, mais également contre de nombreux individus appartenant au prolétariat, avec l'idée de créer, par la terreur, une défiance générale des individus les uns envers les autres, et de les isoler totalement de manière qu'ils n'appartiennent plus à aucune structure sociale préexistante. Hannah Arendt, dans son ouvrage : *Le système totalitaire*, a parfaitement mis en évidence les mécanismes de cette atomisation de la société ³³ : Staline ne se borne pas à détruire les anciennes classes exploiteuses et à liquider les principaux chefs de l'armée et de l'administration, il s'en prend aussi, par des déportations massives à la classe des paysans pauvres, et même à la classe ouvrière en tant que classe, dont il brise l'unité en y introduisant le stakhanovisme. Il s'agissait vraiment de casser la société russe, d'en faire disparaître toute structure de façon que chaque individu s'y sente totalement isolé. Cependant, l'ouvrage de H. Arendt me paraît comporter une faiblesse en ce que son auteur ne veut voir dans cette politique de destruction systématique de la société qu'une sorte de jeu

³³ Hannah Arendt : *Le système totalitaire* (1951, trad. franç. 1972), p. 42 et ss.

gratuit d'un pouvoir qui n'aurait eu d'autre but que d'accroître jusqu'à l'absurde son emprise déjà absolue sur l'individu.

Que Staline soit devenu fou vers la fin de sa vie, c'est possible, et même vraisemblable. Qu'il l'ait été dès 1937, c'est exclu. Or il aurait fallu être fou pour se lancer dans une entreprise aussi ruineuse pour le pays dont il était [148] le maître incontesté, sans autre raison que celle-là ³⁴. La seule explication d'une politique aussi monstrueuse semble résider dans la croyance où se tenait Staline que, pour édifier la société soviétique nouvelle, il était nécessaire de détruire jusqu'en leurs racines les plus profondes l'ancienne société russe et l'ancienne âme du peuple russe. De même que les sculpteurs pour mouler son effigie dans le bronze des anciennes statues impériales étaient obligés de ramener le métal à l'état de fusion, de même il devait, croyait-il, ramener le corps social tout entier à l'état de masse atomisée et amorphe pour pouvoir y établir l'ordre nouveau.

Car, parallèlement à cette annihilation du passé, se poursuivait, sous l'égide du Parti, la construction de la société nouvelle avec la mise en place des nouvelles structures d'encadrement du peuple soviétique : les organisations de masses (syndicats, Komsomol, coopératives, associations scientifiques, culturelles, sportives...) qui, étroitement contrôlées par les communistes, devaient non seulement, dans le présent, servir « de courroies de transmission entre le Parti et le peuple » et inculquer à ce dernier la nouvelle idéologie, mais encore - dans la perspective de l'avènement en Russie d'une société authentiquement communiste - préparer à long terme la relève de l'État dans ses fonctions les plus diverses.

L'entreprise stalinienne de répression et d'oppression tous azimuts n'est donc pas démente ; elle est au contraire [149] inspirée par la logique et le froid réalisme à partir d'une compréhension très exacte des fondements des sociétés : partout ailleurs, l'ordre social est maintenu grâce au carcan qu'impose à la nature humaine l'idéologie secrétée par l'oligarchie dominante et diffusée par de multiples pouvoirs sociaux soumis à cette dernière. Les communistes s'emparent du pouvoir d'État ; ils entendent à partir de là accéder au pouvoir politique réel pour imposer

³⁴ Rappelons qu'on évalue entre 14 et 26 millions les pertes humaines provoquées par la terreur stalinienne. Certains ont cru pouvoir expliquer les déportations massives par la nécessité où se trouvait le régime de se procurer de la main-d'œuvre à bon marché. Mais une telle explication ne tient pas compte du fait que le rendement du travail dans les camps est inférieur de 50% à celui du travail de l'ouvrier libre.

à la société leur projet d'organisation sociale. N'étant pas naturellement en position dominante, ils ne peuvent, par leurs seules forces, ni s'emparer des pouvoirs sociaux traditionnels, ni modifier les convictions idéologiques du peuple. Leur seul recours, c'est d'utiliser, à cette fin, l'appareil coercitif de l'État pour détruire la société ancienne et reconstruire une société nouvelle dans laquelle le peuple sera encadré par des pouvoirs sociaux entièrement nouveaux et plus accessibles que par le passé à la nouvelle idéologie.

Le résultat auquel ils aboutiront ne sera pas fondamentalement différent de celui que produit l'avènement à l'hégémonie d'une nouvelle oligarchie lorsqu'il se réalise par des voies naturelles. Simplement, parce que l'entreprise a été conduite avec un esprit de système qui fait défaut aux autres oligarchies, l'hégémonie du Parti sera plus complète : il s'agira d'un véritable monopole du Parti sur toutes les formes d'activités sociales ; alors que dans les autres systèmes politiques, les oligarchies dominées sont « contrôlées » par l'oligarchie dominante mais conservent face à elle une certaine autonomie, et même, dans certains cas - cf. l'exemple des syndicats ouvriers face à la bourgeoisie - une réelle indépendance, en Union soviétique, au contraire, les organisations de [150] masses se présentent comme de simples excroissances du Parti qui contrôle de très près leur vie intérieure. Alors qu'ailleurs, l'idéologie de l'oligarchie dominante est l'idéologie dominante mais admet des idéologies concurrentes, en Union soviétique, l'idéologie du Parti bénéficie d'un privilège exclusif sur tous les moyens de diffusion, et les idéologies concurrentes font l'objet d'une persécution qui ne se dissimule pas.

En d'autres termes, l'hégémonie de l'oligarchie dominante dans l'État totalitaire est le résultat d'une politique consciente, délibérée, et brutalement imposée à la société, et elle est absolue, tandis qu'ailleurs elle est le produit de facteurs naturels, et ne s'exerçant pas au même degré, maintient au profit de l'individu l'illusion d'une liberté totale et une marge authentique de liberté réelle.

En principe, cependant, la situation actuelle en Union soviétique ne devrait être que transitoire. On sait, en effet, que, selon Marx - et ses épigones, quels qu'ils soient, n'ont jamais renié sa doctrine sur ce point - l'État doit dépérir lorsque le peuple tout entier se sera fondu au sein de la classe ouvrière : l'État, appareil d'oppression chargé d'assurer la conservation des intérêts de la classe dominante, n'aura plus de raison d'être dès lors qu'il n'aura plus d'intérêts de classes à défendre ni de catégories sociales à opprimer. L'histoire de la Révolution, qui commen-

ce par l'utilisation intensive du pouvoir d'État pour l'édification de la société nouvelle, s'achève avec le dépérissement de l'État qui change totalement de nature et qui, cessant de se préoccuper du « gouvernement des hommes », se consacre exclusivement à l'« administration des choses ».

[151]

Ce qui se passe en Union soviétique laisse cependant sceptique sur ce point. L'État, depuis la mort de Staline, a certes cessé de se renforcer - ce qui n'était plus guère possible ! - mais il ne donne aucun signe de dépérissement. Ce n'est pourtant point là ce qui nous inquiète : dès lors que l'U.R.S.S. se juge encore menacée d'une agression extérieure, il est compréhensible qu'elle n'abaisse point sa garde et continue d'entretenir un État puissant qui assure la défense de ses frontières, de ses secrets militaires et de l'unité morale de son peuple. D'une manière plus générale, disons que, puisque nous n'en souffrons pas directement, nous, intellectuels occidentaux, murés dans notre tour d'ivoire et rendus sourds aux gémissements individuels par la sympathie que nous inspire la cause du peuple dans son ensemble, serions tout disposés à admettre que l'oppression qu'exerce l'État soviétique sur les peuples soumis à sa souveraineté dure encore quelques bonnes décennies..., à la seule condition qu'elle ait une fin prévisible et semble devoir déboucher effectivement sur un monde meilleur.

Or c'est là précisément que se situe la source de notre inquiétude :

De l'aveu officiel, la condition première du dépérissement de l'État est la résorption de tous les antagonismes sociaux par la fusion matérielle de toutes les strates sociales au sein d'une classe ouvrière unique. Comme, selon Marx, les idéologies sont conditionnées par les conditions d'existence et les modes de production, on comprend très bien l'idée qui anime les théoriciens marxistes : à partir du moment où la société tout entière se sera fondue au sein de la classe ouvrière, elle adhérera unanimement à l'idéologie marxiste qui est l'idéologie [152] de la classe ouvrière. Partant, la domination du Parti, lequel est l'interprète éclairé de la philosophie marxiste, sera devenue naturelle, et n'aura plus besoin, pour s'exercer, de la contrainte imposée aujourd'hui par l'appareil d'État. L'adhésion volontaire à l'hégémonie du Parti aura remplacé la contrainte physique.

Cependant, le critère objectif qui permettra de constater la résorption des antagonismes sociaux et la réalisation de l'unité de classe au sein de la société est la

disparition de toute opposition à l'hégémonie du Parti. Cela ressemble furieusement à un cercle vicieux, mais reste parfaitement logique dès lors qu'on admet les postulats de la théorie marxiste : puisque l'idéologie naît des conditions de vie et des modes de production, si l'unité idéologique n'est pas réalisée dans le peuple, c'est le signe que les conditions de vie ne sont pas uniformes et que la situation des modes de production ne permet pas le dépérissement de l'État. En conséquence, l'existence d'une opposition - quelle qu'elle soit - suffit à justifier le maintien de l'État.

Le problème du dépérissement de l'État se ramène donc à savoir si la totale communion entre le peuple et le Parti peut être réalisée. Évidemment, on pourrait être tenté de croire que c'est là affaire de propagande, et qu'il suffit d'un endoctrinement massif pour aligner la pensée du peuple sur celle des dirigeants. En fait, il faut se garder d'exagérer la portée de la propagande : une des grandes surprises des spécialistes qui ont étudié la psychologie des Allemands après l'effondrement de 1945 a été de constater le peu de traces que les idées du docteur Goebbels avait laissées dans l'esprit de la plupart des individus : dès que la propagande cesse, son [153] effet cesse aussitôt. Et il n'est guère douteux qu'un allègement de la censure en U.R.S.S. amènerait, du simple fait du traumatisme occasionné par l'avènement d'idées nouvelles et la révélation de réalités jusque-là ignorées, l'apparition d'une nouvelle opposition qui justifierait par elle-même un retour à l'ordre ancien. Les dirigeants soviétiques actuels en sont d'ailleurs parfaitement conscients, qui, malgré la modération qu'on se plaît à leur reconnaître, se gardent bien de mettre le doigt dans l'engrenage.

En réalité, le seul moyen pour que le pouvoir du Parti, jusque-là fondé sur l'État, devienne un pouvoir naturel fondé sur la société, consisterait pour le Parti à être réellement en mesure de répondre aux aspirations fondamentales du peuple soviétique. Car toute la politique stalinienne de destruction des structures anciennes et d'édification d'une société nouvelle n'a pu en rien modifier la règle fondamentale de la dévolution naturelle du pouvoir politique, à savoir que le pouvoir politique appartient *naturellement* à l'oligarchie qui détient les techniques ou les valeurs nécessaires pour relever le défi auquel la société se croit confrontée. L'oeuvre de Staline a été conçue en vue de réaliser une société entièrement soumise au Parti ; cette oeuvre a été incontestablement couronnée de succès : le Parti Communiste est aujourd'hui en U.R.S.S. l'oligarchie dominante qui impose effec-

tivement son projet à la société. Mais, pour être *effective*, il ne s'ensuit pas que cette hégémonie soit *naturelle*. La preuve en est que les dirigeants soviétiques, alors qu'ils ont officiellement déclaré close la phase de « dictature du [154] prolétariat »³⁵ et qu'ils considèrent donc comme achevé le remodelage général de la société, ne se sentent absolument pas en mesure d'alléger le poids de la censure et du contrôle policier de la population, censure et contrôle dont les oligarchies dominantes savent ordinairement se passer lorsque leur hégémonie s'établit par des voies plus habituelles.

Pour que son hégémonie devienne naturelle, il faut que le Parti se présente comme réellement apte à répondre aux aspirations fondamentales du peuple russe, à relever le défi auquel celui-ci est présentement confronté. Sinon, il pourra certes continuer à dominer le pays par l'entremise du pouvoir d'État, mais son pouvoir ne deviendra jamais naturel et risquera sans cesse d'être remis en cause, de telle sorte qu'il lui faudra garder indéfiniment un caractère policier. En un mot, s'il entend que son hégémonie cesse d'apparaître comme artificielle et imposée par la contrainte, il faut qu'elle devienne nécessaire aux yeux du peuple.

Le problème de la libéralisation du régime soviétique se ramène donc à trois questions : 1. d'abord la question théorique de savoir si un groupe dont le caractère principal est d'être porteur d'une idéologie est susceptible - d'une manière générale - d'apporter une réponse au défi global auquel une société se sent confrontée ; 2. en second lieu, la question de savoir, plus concrètement, quel est le défi Présent auquel la société russe [155] se sent confrontée ; 3. enfin la question de savoir si le P.C.U.S. dispose des techniques et des valeurs dont la mise en œuvre est indispensable pour relever ce défi.

1. La question de savoir si l'idéologie est en elle-même un instrument suffisant pour accéder à la suprématie et exercer le pouvoir politique au sein d'une société mérite assurément une réponse positive : la détention d'une certaine vérité, d'une certaine explication du monde suffit parfaitement à assurer l'hégémonie d'une oligarchie ; on le constate dans nombre de sociétés primitives au profit des prè-

³⁵ Rappelons qu'en 1961, le XXIIe Congrès proclama, à l'initiative de N. Khrouchtchev, que la victoire du socialisme étant désormais totale et définitive, la phase de « dictature du prolétariat » avait pris fin, et que l'État soviétique était désormais « l'État du peuple tout entier ». Les Congrès qui suivirent, après l'éviction de Khrouchtchev, n'ont jamais remis ce point en question, bien qu'il soit une des causes de la querelle Idéologique avec la Chine.

tres-sorciers, et aussi dans beaucoup de sociétés nettement plus évoluées, au profit des Églises. La théocratie est un phénomène universel ; mais elle n'est elle-même qu'une manifestation particulière d'un phénomène plus général encore qui est *l'idéocratie*, la croyance qui assure la domination politique, en effet, n'est pas nécessairement une croyance en Dieu : dans la religion bouddhiste, par exemple, les dieux n'ont qu'une place des plus restreintes, et néanmoins, dans la plupart des pays qui pratiquent Cette religion, les clergés bouddhistes ont une influence politique considérable. Par conséquent, il n'y a aucune raison de douter que la simple détention d'une vérité ne puisse permettre à un groupe d'accéder au pouvoir politique et de s'y maintenir.

Mais pour que cette accession se réalise, pour que l'idéocratie s'établisse et se maintienne, il est indispensable que l'idéologie en cause apporte une réponse *directe* aux aspirations du peuple. L'idée ne s'impose pas parce qu'elle est vraie, ni même parce qu'on la croit vraie, mais parce qu'on la croit utile, immédiatement utile. Ce qui fait que les incantations du sorcier sont jugées indispensables [156] par le groupe tribal, ce n'est pas qu'elles sont agréables aux êtres supérieurs qui peuplent la forêt, c'est qu'elles sont censées avoir pour effet d'améliorer le tableau de chasse et de guérir les malades. Ce qui fait que l'Église, à plusieurs reprises, a exercé le pouvoir politique au Moyen-Âge, ce n'est pas que le peuple avait plus particulièrement la foi en ces périodes plutôt qu'immédiatement avant ou après, c'est que ses idées tendaient au rétablissement de la paix sociale et à l'adoucissement des moeurs, qui étaient regardés par les populations comme l'amélioration principale qu'on pouvait alors apporter à leur sort, et qu'elle disposait en outre de moyens de pression spirituels suffisants pour faire taire des querelles sans objet sérieux ³⁶.

La question de savoir si, dans les pays marxistes, une idéocratie - entendue au sens d'hégémonie naturelle réalisée grâce à l'apport par le groupe dominant d'une réponse idéologique à un défi donné - peut se substituer à une dictature du Parti présentement exercée grâce au contrôle de celui-ci sur l'appareil coercitif d'État,

³⁶ L'excommunication, l'interdit, et les autres sanctions religieuses dont on pouvait menacer les auteurs de guerre n'étaient évidemment de nature à jouer leur rôle de dissuasion que si les Intérêts en cause n'étaient pas vitaux. C'est ce qui explique que l'Église, qui en usa efficacement dans les périodes au cours desquelles la société avait atteint un stade d'équilibre économique et n'était pas menacée extérieurement, perdit son Influence lorsque ces conditions cessèrent d'être remplies.

se ramène donc à savoir, non si la philosophie marxiste est vraie en tout ou en partie, mais si elle peut être regardée par les peuples de ces pays comme apportant une réponse à un besoin jugé par lui essentiel.

De ce point de vue, si l'on considère le problème en [157] général et dans l'abstrait, on ne saurait nier qu'un système de pensée aussi cohérent - et d'une inspiration finalement aussi généreuse - que la doctrine marxiste peut constituer aux yeux du peuple une réponse globale à certains types de défis. Lorsqu'on considère par exemple la lutte héroïque menée sous les plis du drapeau rouge par des millions de paysans chinois assujettis depuis des millénaires, mais brusquement réveillés et galvanisés par la lecture des oeuvres de Mao Tsé-toung, on doit bien constater que l'idéologie communiste a été le ferment de leur victoire en ce qu'elle leur apportait une réponse au défi posé par l'oppression des féodaux et des chefs d'armée corrompus ³⁷. Assurément, lorsque le défi qui se pose au peuple est constitué par la conscience d'une monstrueuse injustice sociale qu'il faut à tout prix éliminer pour que la vie retrouve un sens, le marxisme peut apporter une réponse, et l'hégémonie du Parti Communiste s'imposer alors comme naturelle.

Cependant, cela admis, il faut en revenir au problème tel qu'il se pose aujourd'hui en U.R.S.S. Et, ainsi envisagée, la question n'est plus de savoir si l'idéologie marxiste a apporté une réponse aux défis du passé, mais si elle peut apporter aujourd'hui une réponse aux aspirations fondamentales du peuple russe actuel. C'est en raison de l'apport qu'elle peut faire dans le présent, et non en fonction de ses mérites passés, qu'une oligarchie accède à l'hégémonie naturelle et la conserve. Et cela [158] nous amène à nous poser la seconde question : celle de la nature du défi auquel la société soviétique contemporaine se trouve confrontée.

2. À cette question, la réponse ne fait guère de doute. L'aspiration fondamentale du peuple russe présentement est l'accroissement rapide du niveau de vie. Les Soviétiques sont d'ailleurs d'autant plus excusables de le vouloir que leurs dirigeants n'ont jamais cessé de le leur promettre et qu'il est un des objectifs principaux de la doctrine marxiste : pour Marx, la réalisation du communisme - stade

³⁷ On serait même tenté d'étendre cette réflexion au Parti bolchevik de 1917, dont le programme apportait au peuple la réponse aux grands problèmes du moment : la fin de la guerre, de l'exploitation et de la pénurie alimentaire ; malheureusement les résultats qu'il obtint lors des élections à l'Assemblée Constituante ne permettent pas d'affirmer que le peuple faisait confiance à ce programme.

suprême de l'évolution de l'humanité - implique un très haut niveau de production des biens de consommation, une véritable société d'abondance ; l'Histoire ne connaîtra son aboutissement et l'homme son plein épanouissement que lorsque les biens matériels existeront en telle quantité que leur possession ne pourra plus constituer l'objectif déterminant du comportement de l'individu, et qu'on pourra proclamer : « A chacun selon ses besoins ». Qu'un tel objectif soit réalisable, la crise à laquelle est présentement confrontée la société occidentale incite à en douter. Évidemment la société communiste d'abondance ne devrait en rien être comparable à la société de gaspillage que nous avons connue au cours de la dernière décennie ³⁸. Mais lorsqu'on [159] enregistre le degré de pollution et "épuisement accéléré des ressources terrestres auquel on est déjà parvenu pour assurer à une minorité de privilégiés dans une minorité de pays une relative abondance pendant dix ans, on est porté à avoir des doutes sur la possibilité de généraliser cette abondance à la planète entière pendant des dizaines et des centaines de générations, et ce même en éliminant tout gaspillage.

Mais là n'est pas la question. Les dirigeants soviétiques croient en la possibilité de réaliser le communisme, c'est-à-dire l'abondance. Ils l'ont formellement promise au peuple russe ³⁹, et le peuple russe, bien évidemment, la désire et la considère - à l'instar de beaucoup d'autres peuples - comme son aspiration fondamentale. Jusque-là il y a donc accord entre le peuple et ses dirigeants.

Mais là où l'accord cesse, c'est sur les moyens et les délais de réalisation de cet objectif. Pour les dirigeants, qui en raison de leur situation privilégiée jouissent déjà d'un niveau de vie élevé ⁴⁰, le passage au communisme suppose la création préalable d'un appareil de production d'une très haute capacité qu'ils enten-

³⁸ Remarquons cependant que l'un des besoins que les dirigeants soviétiques font aujourd'hui de très gros efforts pour satisfaire - cf. l'accord avec Fiat - est celui de la voiture Individuelle. Il est évident que les gouvernants soviétiques tiennent ainsi compte des désirs qui se manifestent dans la population - ou au moins dans les couches supérieures de celle-ci. Il n'en reste pas moins surprenant de voir le régime accepter le développement d'un mode de consommation typiquement Individualiste et dont les effets néfastes commencent à être pleinement ressentis dans les sociétés occidentales. On objectera que les voitures soviétiques sont chères et qu'elles seront donc réservées à une minorité de privilégiés. Mais précisément, l'objectif final du régime étant d'établir l'égalité, s'il y a des voitures pour quelques-uns, Il faudra bien en donner à tous.

³⁹ Rappelons que N. Khrouchtchev annonçait, en 1958, que le P.N.B. de son pays dépasserait celui des Etats-Unis en 1910...

⁴⁰ Sur le niveau de vie des membres du Parti, on trouve des indications Intéressantes dans l'ouvrage de R. Medvedev : *De la démocratie, socialiste* (Paris, 1970).

dent constituer au plus vite, ce qui ne peut se faire qu'en accroissant l'investissement global au détriment de la consommation. Au contraire, pour l'immense masse des Soviétiques, le niveau de vie doit être relevé dans l'immédiat, même s'il en résulte un retard de quelques décennies dans l'instauration [160] du communisme, que bien peu d'entre eux ont des chances de vivre. Une telle attitude se comprend aisément : quel que soit le niveau de l'endoctrinement idéologique, il faudrait beaucoup d'abnégation à un peuple pour faire admettre par les générations présentes qu'elles doivent se sacrifier totalement pour que celles qui leur succéderont puissent jouir de tout sans effort...

Derrière cette divergence sur les délais, s'en cache en fait une autre sur les méthodes : pour les dirigeants, la poursuite de l'expansion industrielle ne saurait justifier aucune remise en cause du projet d'organisation sociale qu'ils ont imposé à la société durant la phase de dictature du prolétariat et qui se caractérise par la propriété d'État sur les moyens de production, le contrôle étroit du Parti sur tous les rouages de l'appareil d'État et sur toutes les organisations de masses, et par une planification rigide qui leur semble seule compatible avec le socialisme. Pour le peuple, au contraire, seule importe l'expansion et non les moyens par lesquels elle sera obtenue.

C'est un trait commun à toutes les oligarchies dominantes : lorsqu'elles sont installées au pouvoir, elles en viennent toujours à considérer l'organisation sociale qu'elles ont instituée comme la seule concevable, et le maintien de cette organisation de la société leur apparaît comme un but au moins aussi important que celui qu'elle s'était primitivement assigné au bénéfice de la société entière. Pour le peuple, le système féodal n'avait d'autre fin que d'assumer la défense du pays, mais pour les féodaux, il devint rapidement un but en soi qui justifiait, quand il était menacé par des jacqueries, qu'on conclût à tout prix une trêve avec l'ennemi pour venir le rétablir, [161] et qui, lorsqu'il fut remis en cause par les progrès de la monarchie, justifia même qu'on s'allie avec l'ennemi contre elle... Évidemment, on ne saurait comparer que ce qui est comparable. Mais le risque n'en existe pas moins de voir le P.C.U.S., pour maintenir l'ordre social qu'il a imposé dans son pays, compromettre la réalisation de son objectif à plus long terme, qui est aussi l'objectif du peuple soviétique, à savoir le passage à la société d'abondance. Pour mesurer la portée de ce risque, il convient de s'interroger sur la compatibilité entre l'organisation sociale mise en place et l'objectif d'expansion illimitée de la produc-

tion, et par là de s'interroger sur la capacité du Parti Communiste à relever le défi que la société soviétique considère comme sien.

3. La politique économique des dirigeants soviétiques a connu dans le passé de très brillants succès. L'époque en est malheureusement révolue. Même en laissant de côté l'agriculture qui fut toujours le secteur le plus faible, le temps n'est plus où les statistiques soviétiques faisaient ressortir des accroissements du P.N.B. supérieurs à 10%. Les performances officielles se rapprochent beaucoup de celles enregistrées dans les pays occidentaux ; considéré dans l'absolu, ce résultat reste encore satisfaisant, mais il faut observer qu'il ne peut être acquis qu'en maintenant à un taux très élevé le prélèvement sur la consommation en vue de l'investissement, et que par conséquent il risquerait d'être compromis si ce prélèvement venait à être réduit.

Les succès de jadis s'expliquaient aisément. D'une part, bien qu'elle ait été établie à de tout autres fins, la terreur policière que le régime faisait régner lui permettait de maintenir la population dans un niveau de [162] vie très bas et, par là, de réaliser une accumulation accélérée du capital que d'autres régimes n'eussent pu obtenir sans encourir des risques politiques sérieux. D'autre part, les Soviétiques avaient mis au point un système de planification impérative parfaitement adapté à une gestion rationnelle de l'industrie lourde et d'une industrie de transformation encore embryonnaire et où la place faite à l'innovation technique restait faible.

Ce processus de développement devait connaître ses premières difficultés à partir de 1957 lorsque, dans le cadre de sa politique de libéralisation, N. Khrouchtchev voulut faire leur place aux aspirations au mieux-être du peuple soviétique. On s'aperçut alors que le système de planification rigide était incapable d'adapter la production au besoin des consommateurs et que la diversification des produits rendait à tel point complexe la tâche des planificateurs que les erreurs, génératrices de ruptures d'approvisionnement dans les liaisons interindustrielles, se multipliaient gravement.

Néanmoins, le principe de la planification impérative et réglant jusqu'au moindre détail étant considéré comme un dogme majeur par la vieille garde du Parti, il fallut attendre 1965 pour que de légers assouplissements fussent apportés au système sous la forme d'une certaine autonomie reconnue aux chefs d'entrepri-

ses dans le choix de leurs fournisseurs et de leurs équipements et d'un intéressement des dirigeants à l'accroissement des taux de profit. Après cinquante années d'un dirigisme absolu qui s'était appliqué à briser chez eux tout esprit d'initiative, le succès d'une telle réforme aurait supposé dans la mentalité des chefs d'entreprises une profonde transformation qui ne pouvait se réaliser [163] qu'à la longue. Mais dès 1970 les éléments conservateurs du Parti devaient dresser un accablant constat d'échec contre cette réforme qui les privait de leur contrôle sur un grand nombre de décisions et qu'ils considéraient - à juste titre - comme hérétique sur le plan de la doctrine ⁴¹.

Ils obtinrent qu'on en revienne à une gestion centralisée de l'appareil économique en modernisant les instruments de la planification. Mais - outre la constitution de réseaux très complexes d'ordinateurs qui ont déjà commencé à être mis en place sur l'ensemble du territoire - une telle modernisation exigerait la remise en cause de certains concepts fondamentaux de la science économique soviétique qui s'est profondément enlisée en voulant à tout prix rester fidèle aux enseignements d'une doctrine élaborée au XIXe siècle. Pour aboutir à une planification efficace, tout le système de fixation autoritaire des prix, sans intervention du principe de l'offre et de la demande, devrait, par exemple, être remis en question, de même qu'il faudrait introduire dans le système le calcul des coûts marginaux. Ces réformes, envisagées par les tenants du « courant scientifique », sont tenues en échec par les « dogmatiques » qui, en dépit des préférences ouvertement formulées par certains des principaux dirigeants en faveur de l'efficacité et du rationalisme, [164] continuent de jouir d'une influence prépondérante au sein des centres de décision ⁴².

Ainsi il apparaît déjà que l'attachement manifesté par les responsables du Parti à une doctrine économique qui leur semble seule compatible avec la dogmatique

⁴¹ Du point de vue de l'orthodoxie marxiste, on ne saurait leur donner tort : la critique que fait Marx du capitalisme tient au fait que, dans ce système, il existe une appropriation par certains de la plus-value dégagée du travail des autres ; la propriété privée des moyens de production n'est finalement haïssable que parce qu'elle aboutit à cette exploitation de l'homme par l'homme. Il va de soi que cette critique marxiste du capitalisme est également valable, quel que soit le mode de propriété, pour tout système qui admet une telle expropriation de la plus-value du travail, ce qui est le cas dès qu'on admet un intéressement des chefs d'entreprises aux résultats.

⁴² L'influence de ces éléments conservateurs s'est encore une fois manifestée, par exemple, en décembre 1972, à l'occasion des retouches apportées à l'exécution du IXe Plan, lorsque, au nom du primat à l'industrie lourde, la part des Investissements consacrés à la production des biens de consommation a été sensiblement réduite.

marxiste constitue l'obstacle essentiel à une reconversion de la production tendant à l'accroissement immédiat du niveau de vie, et représente même un lourd handicap dans la progression de la Production dans son ensemble.

De plus, la volonté du Parti de conserver la haute main sur l'appareil d'État en tous domaines aboutit à la conservation d'un système politico-administratif extrêmement lourd. En U.R.S.S. aucune décision, de quelque ordre qu'elle soit, ne peut être prise à n'importe quel échelon de l'administration sans le visa des organes correspondants du Parti. A l'administration proprement dite, déjà nécessairement pléthorique en raison du rôle dévolu à l'État, se superpose donc une bureaucratie partisane qui s'immisce en permanence dans son fonctionnement. L'entretien de cette double bureaucratie a un double effet négatif dans le domaine économique. D'une part, par son coût propre, il explique, avec les gaspillages internes aux entreprises, que, bien que le prélèvement opéré par l'État sur le revenu national soit encore très important, la formation de capital reste faible, et que l'U.R.S.S., réduite à ses seules capacités d'investissement, ne soit pas en état d'assurer la mise en valeur des [165] richesses minières de la Sibérie sur lesquelles déjà la Chine jette des regards de convoitise. D'autre part, par la multiplication des contrôles et la concentration des centres de décision qu'il engendre, il a pour conséquence de bloquer l'initiative, tout projet devant faire la navette, à chaque échelon, entre les instances de l'État et celles du Parti avant de pouvoir être transmis à l'échelon supérieur où il parcourra les mêmes circuits. Dans le même sens, intervient également d'ailleurs le goût immodéré du secret, propre à la bureaucratie soviétique⁴³, et qui interdit la diffusion de l'information économique et des innovations scientifiques et techniques.

Ainsi il est manifeste que l'emprise du Parti sur l'appareil économique se révèle néfaste pour la réalisation du but même que le régime entend poursuivre. Or, à cette emprise sur l'économie, qui conditionne à ses yeux le maintien de son projet d'organisation sociale dans son ensemble, le Parti ne veut ni ne peut renoncer. Il

⁴³ Ce goût du secret, s'il se justifie officiellement par les Impératifs de la défense nationale, n'explique en réalité par les nécessités de la propagande : puisque les dirigeants, éclairés par la doctrine marxiste, sont par définition infaillibles, Il importe de faire le silence sur leurs erreurs et d'éviter qu'on puisse, par des recoupements, mettre en doute la véracité de leurs communiqués de victoire. Mais la non-circulation de l'information est considérée par l'ensemble des dissidents du Parti (jadis E. Varga, aujourd'hui Sakharov, les frères Medvedev entre autres...) comme la cause principale des retards accumulés par l'économie soviétique.

ne le veut, car que feraient les *apparatchiks* s'ils venaient à perdre leur fonction de contrôle ? Il ne le peut, car devant la concurrence idéologique de la Chine qui guette le moindre de ses reniements, il risquerait alors de perdre le leadership de la révolution mondiale. Comme l'organisation sociale qu'il a mise en place se révèle profondément inadaptée et inadaptable à l'impératif [166] de croissance et d'essor de la consommation dont les Soviétiques - sur son invite d'ailleurs - ont fait leur besoin fondamental, le Parti ne peut se transformer en oligarchie naturellement dominante, et risque en conséquence d'être obligé de s'appuyer indéfiniment sur l'appareil d'État pour maintenir sa domination.

Certes, les perspectives de coopération Est-Ouest, pour la mise en valeur des ressources sibériennes notamment, peuvent permettre aux dirigeants de relever le niveau de vie des masses sans remettre en question, dans l'immédiat du moins, l'organisation sociale qu'ils ont imposée. Mais le fait que, soixante ans après la Révolution d'octobre, ils soient ainsi amenés, comme les gouvernants de n'importe quel État sous-développé, à vendre leur sous-sol et leur main-d'œuvre au capitalisme international, constitue de leur part un terrible aveu d'échec. Il confirme aussi la justesse de notre thèse selon laquelle, d'une part, il n'est pas possible de s'ériger artificiellement en oligarchie dominante par une simple mainmise sur l'appareil d'État, et selon laquelle, d'autre part, les gouvernants, quels qu'ils soient, doivent nécessairement, au terme d'un délai plus ou moins long, rechercher la collaboration de l'oligarchie naturellement dominante - fût-elle étrangère - pour éviter d'être brutalement dépossédés de leur pouvoir par des mouvements intérieurs ou par une agression extérieure.

* * *

Évidemment ces constatations relatives au régime soviétique ne valent que pour ce pays et pour les États [167] satellites soumis au même système ⁴⁴. Elles

⁴⁴ On nous reprochera d'avoir précisément choisi l'Union soviétique comme prototype de l'État socialiste. Ce choix s'imposait cependant car, avec la Chine dont Il est encore trop tôt pour pouvoir parler en connaissance de cause, l'U.R.S.S. nous fournit le seul exemple d'un Parti qui, ayant pris le contrôle de l'appareil d'État, s'en sert non seulement pour Imposer superficiellement son projet d'organisation sociale, mais aussi pour modifier jusqu'aux mentalités des Individus et interdire par là tout retour au capitalisme... Ce ne fut évidemment pas le cas en

ne sauraient servir à condamner en bloc toute révolution tendant à une gestion socialiste de l'économie. Néanmoins, pour élargir le débat, il importe de faire ici deux remarques d'une portée plus générale.

La première concerne la capacité respective des systèmes capitaliste et socialiste à promouvoir l'expansion de la production industrielle à l'époque contemporaine. Le système capitaliste, qui repose tout entier sur l'exploitation de l'homme par l'homme, est abominable dans son principe. A cause de cela, toute révolution qui tend à l'abolir est fondamentalement légitime. Mais il faut bien prendre conscience qu'assurer la justice sociale est une chose et accroître la prospérité de l'ensemble du corps social en est une autre. L'erreur des dirigeants soviétiques et de beaucoup d'autres révolutionnaires qui misent sur la conquête du pouvoir d'État pour réformer la société a été de croire qu'il suffirait, après leur mainmise sur l'État, d'exproprier les capitalistes pour être à même d'assurer leur fonction au sein de la société. Mais la mainmise sur le potentiel actuel de production ne confère pas par elle-même la capacité de se substituer aux forces économiques qui provoquent l'essor de la production.

[168]

Il était certes tentant d'imaginer qu'en se substituant à la bourgeoisie dans la détention de ses valeurs, il serait aisé de se substituer aussi à elle dans le processus du développement. Mais le ressort de la bourgeoisie ne réside pas - du moins pas seulement - dans la simple détention des capitaux déjà accumulés. Ce n'est là que le signe évident de sa puissance. Sa force réelle, qui a fait que tous les gouvernants depuis quatre siècles ont été obligés de solliciter son concours alors qu'en usant des prérogatives de la souveraineté ils eussent pu s'approprier ses biens, tient à sa capacité de sécréter le capital à venir.

Sans doute est-il opportun d'exposer ici plus en détail une idée que nous avons déjà entrevue au début de cet ouvrage⁴⁵ mais sur laquelle nous n'avions pas cru devoir insister pour ne pas alourdir l'exposé de notre pensée. Cette idée est

Yougoslavie ; mais précisément, dans ce pays, faute d'une pareille cohérence et d'une semblable rigueur, il existe en permanence un risque de résurgence du capitalisme. Et la Ligue des Communistes est bien obligée de reprendre périodiquement le pays en main... par l'intermédiaire d'un appareil d'État qui, là pas plus qu'ailleurs, ne saurait dépérir sans que le système socialiste s'écroule.

⁴⁵ Cf. supra, p. 19, note 1.

celle-ci : si le pouvoir politique appartient normalement à l'oligarchie qui détient les techniques ou les valeurs qu'il importe de mettre en oeuvre pour surmonter le défi auquel la société est confrontée, la détention des *techniques* a beaucoup plus d'importance que celle des *valeurs* pour l'accession à l'hégémonie. Cela, nous l'avons d'abord constaté à propos des grands propriétaires fonciers qui, à la fin de l'empire romain, avaient confisqué le pouvoir aux fonctionnaires impériaux : leur puissance ne reposait pas sur la possession de la terre, qui existait en abondance et appartenait en pratique à qui voulait la défricher, mais sur la technique d'exploitation qu'ils avaient établie [169] en vue de dégager des surplus de produits alimentaires et d'assurer la soudure entre deux récoltes. Nous avons également fait la même constatation à propos du pouvoir théocratique : ce qui importe dans son avènement ce n'est pas la détention d'une valeur qui serait en l'occurrence la vérité métaphysique, mais celle des techniques de propitiation qui rendent les dieux favorables, ou - en ce qui concerne plus spécialement l'Église catholique au Moyen-Âge - des techniques (le coercition qui lui permettent d'imposer sa loi à tous. La même réflexion vaudrait également pour tous les autres types de pouvoir : ce qui importe dans l'avènement du guerrier, ce n'est pas la détention de l'arme, mais la technique de son maniement...

De même, ce qui fait la force de la bourgeoisie, ce n'est pas la détention des capitaux, mais la technique de leur accumulation. La meilleure des preuves en est que le régime soviétique, après avoir exproprié les capitaux investis dans l'empire des tsars, est aujourd'hui amené à négocier l'investissement de nouveaux capitaux occidentaux sur son sol.

Que la bourgeoisie soit seule vraiment apte à sécréter du capital, cela n'a rien de surprenant. Le capital susceptible d'être investi naît essentiellement de l'accumulation du profit. Dans un régime socialiste, la recherche du profit ne peut jouer qu'un rôle accessoire ; faute de quoi, il ne s'agit plus réellement de socialisme. Au contraire, en régime capitaliste, le profit est le moteur et la sanction de l'activité de toute la classe dirigeante. Il en est le *moteur* : l'*oligarchie* dominante emploie naturellement la totalité de son temps et de ses ressources intellectuelles à sécréter, à partir du capital existant, un [170] capital nouveau qui sera à son tour réinvesti à la recherche d'un nouveau profit. Certes la concurrence y engendre un indéniable gaspillage. Mais en même temps - et l'avantage est surtout perceptible dans nos sociétés qui depuis trente ans ont accompli un formidable bond dans le

domaine de la technologie - elle incite à ne laisser inexploitée aucune innovation : en raison de la dispersion des centres de décision, toute innovation susceptible d'engendrer un nouveau profit est immédiatement exploitée ; il n'est pas besoin pour cela d'une décision au plus haut échelon, et le premier qui l'exploite bénéficie sur ses concurrents d'un avantage considérable qui peut entraîner leur mort, ce qui n'est évidemment pas le cas dans le cadre d'une gestion socialiste ⁴⁶. Certes, cette course effrénée au profit finit périodiquement par emballer le système et engendre des crises. Mais celles-ci, elles-mêmes, pour préjudiciables qu'elles soient à la collectivité, sont encore un des instruments de l'accumulation du profit, en ce qu'elles sont l'occasion pour les meilleurs gestionnaires du capital de mettre la main sur les entreprises moins bien gérées pour leur faire rendre par la suite le maximum de profits.

[171]

Car, en régime capitaliste, le profit est aussi la *sanction* de toute activité. Alors que dans tous les systèmes de type dirigiste - et les Français eux-mêmes en ont fait sous la Ve République la pénible expérience avec leur Concorde, leur filière à l'uranium enrichi, leurs abattoirs de la Villette, etc. - une entreprise ruineuse pour la collectivité peut être poursuivie sans fin grâce au financement public, dans le système purement capitaliste, au contraire, elle a pour limite intangible la fortune privée de ses promoteurs et des quelques naïfs qui leur auront fait confiance.

C'est, en vérité, dans cette technique d'accumulation du capital que réside la force du système capitaliste, et non - comme on l'imagine trop souvent - dans les capitaux déjà investis ⁴⁷. Pour cette raison, il nous apparaît que, quels que soient

⁴⁶ Ainsi s'explique le fait, relevé par Garaudy (cf. *Le Monde*, 5 sept. 1974), qu'en dépit de la valeur des savants soviétiques, aucune des grandes inventions qui ont depuis cinquante ans bouleversé notre manière de vivre ne nous soit venue des pays de l'Est.

Certes, on ne peut nier qu'il existe parfois entre les firmes des accords de cartel en vue de fausser la concurrence ; mais quand ces accords portent sur les prix, ils tendent encore à maximaliser les profits ; et quand ils ont pour but de laisser inexploitées certaines découvertes, ils ne sont respectés que dans la mesure où l'invention considérée ne permettrait pas à celui qui l'exploite de briser ses concurrents. Quant à la pratique, longtemps en honneur, qui consistait à prendre des brevets dans le seul but d'empêcher les concurrents d'exploiter un procédé qu'ils auraient pu découvrir ultérieurement par leurs propres recherches, elle est aujourd'hui réprimée par la plupart des législations qui autorisent n'importe quel industriel à utiliser, moyennant paiement d'une redevance, les brevets laissés Inexploités.

⁴⁷ À l'appui de cette observation, on notera encore qu'à l'intérieur du système, les capitalistes qui disposent des *techniques* de valorisation des capitaux s'enrichissent essentiellement par l'expropriation de ceux qui détiennent les *valeurs* laissées sans emploi : grâce au soutien des Pou-

les mérites de l'idéal socialiste, sa réalisation - compte tenu du fait que les hommes, dans l'immédiat, considèrent la jouissance d'innombrables gadgets comme l'équivalent du bonheur - supposerait que la masse des biens annuellement fabriqués soit beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est encore actuellement, car une fois le capitalisme aboli, elle risque de ne plus connaître d'accroissement aussi spectaculaire. On remarquera d'ailleurs que telle était bien la pensée [172] de Marx, selon lequel, la Révolution devant s'accomplir, dans un État déjà très fortement industrialisé, la tâche du socialisme serait de gérer les facteurs de production déjà existants et non de les créer.

Notre seconde réflexion est encore plus désabusée. Elle porte non plus sur les possibilités de victoire d'une révolution sociale, mais sur ses acteurs. La Révolution, comme le notait Lénine, ne peut être le fait que d'un Parti révolutionnaire. Au moment où ce Parti se crée dans l'opposition, il est composé dans sa très grande majorité d'éléments d'une grande valeur morale : il faut beaucoup d'idéalisme et un indéniable courage pour affronter les périls de l'action révolutionnaire et de la clandestinité dans le seul but de libérer le peuple. Et si, par hypothèse, il parvient à s'emparer de l'appareil d'État, sa réussite atteste à elle seule la capacité intellectuelle de ses cadres. Mais c'est alors qu'il commence à se corrompre.

L'exercice du pouvoir est la pire épreuve pour la santé morale de toute organisation partisane. A peine a-t-elle accédé à la suprématie qu'elle se trouve investie par la masse des arrivistes et des carriéristes pour qui la politique n'est qu'un moyen d'obtenir des prébendes. Ce phénomène, on le constate à propos de toutes les organisations partisans, même dans les pays libéraux où pourtant la politique n'est pas - il s'en faut de beaucoup - le seul moyen de s'enrichir : le radicalisme en fut victime jadis, de même qu'aujourd'hui le gaullisme. Comment ne s'affirmerait-il pas avec plus de force encore dans [173] les régimes où l'État est l'unique dispensateur des richesses matérielles ?

Vainement, de cette tourbe, le Parti chercherait-il à se protéger : il n'est aucun test qui permette de détecter a priori les intentions secrètes des impétrants ; et la foi imitée apparaît souvent plus vraie que la foi sincère lorsqu'une vie tout entière

voirs publics, les promoteurs immobiliers dépouillent de leurs terres les agriculteurs de la périphérie de nos cités ; grâce à l'apport d'un minimum d'argent frais, ceux qui savent « restructurer » les entreprises rachètent à bon compte les usines mal gérées... Longtemps grugés par la technique d'exploitation des compagnies pétrolières, les pays de l'O.P.E.P. récupèrent aujourd'hui les valeurs de leur sous-sol grâce à la technique de la fixation monopolistique des prix.

est conditionnée par l'ardeur avec laquelle on récite le *Credo*. Or, une fois admis, ces arrivistes, du fait de leur absence de scrupules, de leur mépris secret pour les idées et de leur faculté de changer de convictions en fonction des courants dominants, parviennent aisément aux leviers de commande : cependant que les purs, au nom de divergences doctrinales mineures, s'excommunient réciproquement et se tiennent mutuellement à l'écart des fonctions importantes, eux font leur chemin vers les sommets en laissant dans les postes qu'ils abandonnent des hommes à leur image dont ils se font une clientèle.

Bientôt le Parti tout entier se trouve entre leurs mains même si, pour donner le change, ils maintiennent à sa tête quelque leader incontesté. Toute réaction intérieure est impossible : les protestations des vrais croyants restent sans effet lorsqu'elles sont secrètes ; elles sont considérées comme des trahisons quand elles sont rendues publiques.

Le phénomène n'a que des conséquences limitées dans les pays où l'État ne joue qu'un rôle relativement réduit. Il est désastreux dans ceux où, s'étant donné mission de refondre la société, il lui faut tout contrôler, y compris les techniques de diffusion de la pensée. Car alors, il est inévitable que cette caste de parasites, peu soucieuse de se voir remise en question, affirme sa domination [174] bien au delà de ce qui serait nécessaire à la victoire de la Révolution. Toute critique devient, à ses yeux, contre-révolutionnaire.

L'avènement d'une bureaucratie parasitaire comparable au Parti Communiste soviétique n'est pas un accident mais une fatalité, une conséquence inéluctable d'une loi aussi naturelle que celles de Newton ou de Kepler, la loi de corruption des organisations partisans, qui peut s'énoncer ainsi : *Tout parti politique développe en son propre sein une corruption proportionnelle à l'influence qu'il exerce sur les organes de l'État et est porté à accroître son emprise sur la société à la mesure de sa propre corruption.*

À cette dégénérescence des partis révolutionnaires, le maoïsme prétend apporter remède : c'est la révolution culturelle permanente, remise en cause perpétuelle de l'appareil partisan par les masses. L'idée - dans la mesure où elle ne tend pas seulement à légitimer des règlements de comptes entre les membres de l'état-major - est sans doute excellente. Mais on voit mal comment elle pourrait recevoir application une fois Mao disparu. Le principe qui régit l'État socialiste, et qui

conditionne le succès de toute révolution, est que, pendant la phase indispensable de dictature du prolétariat, l'emprise du Parti sur la société doit être totale et que le Parti lui-même est soumis à une discipline hiérarchique absolue. Dans ces conditions, la révolution culturelle n'a pu avoir lieu que parce que l'appel au peuple contre le Parti a été le fait d'un leader qui s'est situé de lui-même au-dessus du Parti. On imagine mal le phénomène se reproduisant dans l'avenir avec un leader d'un moindre caractère charismatique qui serait non plus au-dessus mais [175] dans le Parti. Ce qu'a fait Mao, Lénine à la fin de sa vie eût pu le faire, et l'on peut croire quand on relit les mises en garde qu'il adressait au Comité central qu'il a été un moment tenté de le faire. Mais ce qui est possible à de tels personnages en leur qualité de fondateurs ne l'est pas - l'Histoire l'a montré - à leurs successeurs, même lorsqu'ils portent des noms aussi prestigieux que celui de Trotsky.

Telles sont les réflexions qui me semblent devoir être faites à propos de la Révolution. Elles n'impliquent aucune condamnation de l'idéal socialiste, ni même aucun recul devant les sacrifices qu'il conviendrait de lui consentir. Elles n'en jettent pas moins un doute sur ses possibilités de réalisation.

[177]

DE L'ÉTAT.
Une tentative de démystification de l'univers politique.

VIII

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

« Élections - Trahison. »

[Retour à la table des matières](#)

Ce slogan que d'anonymes bombes aérosol tracent en lettres rouges ou noires sur les murs de nos universités et de nos usines, comporte assurément une large part de vérité. Nous l'avons vu, ce n'est pas par les voies de la démocratie formelle qu'on pourra jamais apporter aux structures profondes de notre société des modifications à la fois substantielles et durables : non seulement le suffrage universel est fondamentalement conservateur, mais lorsque d'aventure il cesse de l'être, sa volonté de changement se heurte à des obstacles pratiquement insurmontables et ne fait qu'engendrer une crise qui prélude au retour de l'ordre ancien.

Cette observation appelle toutefois deux réflexions complémentaires.

La première, c'est que, si les mécanismes classiques de la démocratie formelle sont impuissants à réformer durablement la société, il semble bien qu'on puisse finalement en dire autant de la révolution, entendue au sens où la comprennent ceux-là mêmes qui contestent [178] les élections. En dépit de son coût humain

considérable, elle paraît déboucher sur un double échec : non seulement la qualité du rapport de gouvernés à gouvernants n'en sort pas améliorée, mais encore les aspirations fondamentales du peuple ne peuvent être satisfaites par le pouvoir qui en est issu.

La seconde réflexion, c'est qu'inutiles en tant que moyen de changer la société, les élections et plus généralement toutes les formes classiques de la consultation du peuple telles que les pratiquent les démocraties libérales conservent une fonction essentielle qui leur donne tout-leur prix : elles sont la principale sauvegarde des libertés individuelles dans le monde contemporain.

C'est là un point qui passe généralement inaperçu ; pour la plupart des auteurs de science politique qui opposent les deux concepts de liberté-autonomie (ou liberté individuelle) et de liberté-participation (ou liberté collective), les élections sont l'instrument privilégié de l'exercice de la liberté-participation, et rien que cela. Or, paradoxalement, c'est au contraire en tant qu'instrument de protection de la liberté-autonomie qu'elles doivent conserver à nos yeux toute leur importance.

En premier lieu, l'élection donne à l'autorité des gouvernants une consécration et une légitimité. Tout pouvoir, s'il veut durer, a besoin de se croire lui-même légitime et d'être ressenti comme tel par la collectivité qu'il dirige : il faut que les gouvernés consentent à sa domination et la considère comme conforme au droit et à la raison. Le fondement de la légitimité a pu jadis être recherché dans la tradition ou la volonté de Dieu ; mais dans notre siècle qui se veut essentiellement rationnel, il ne peut évidemment résider que dans l'investiture [179] populaire. Évidemment la légitimité profite d'abord aux gouvernants plutôt qu'aux gouvernés puisqu'elle a pour effet de faire de l'obéissance une sorte de devoir moral. Mais finalement la collectivité tout entière en est bénéficiaire puisque, s'il n'y avait pas cette légitimité des gouvernants, si ceux-ci ne semblaient pas tenir leur pouvoir de la volonté du peuple, chaque citoyen se croirait moralement fondé à se rebeller, et, par voie de conséquence, l'État se verrait obligé de renforcer son appareil répressif, comme on le constate dans tous les pays où il n'existe pas d'élections libres, et où la légitimité des gouvernants n'est pas assurée. A ce titre déjà, les mécanismes de la démocratie formelle ont pour effet de protéger les citoyens contre une excessive emprise du pouvoir.

Cependant, malgré cette sécurité que leur confère la légitimité, les gouvernants seraient facilement tentés de renforcer leur pouvoir sur les individus en remettant en cause les libertés dont ils jouissent. Comme, partout dans le monde, on assiste à une concentration progressive du pouvoir entre les mains de l'Exécutif, ce ne sont pas les obstacles traditionnels que le droit classique des libertés publiques prétend leur opposer qui pourraient leur résister s'ils décidaient de s'engager dans cette voie. Mais - et c'est là où les mécanismes de la démocratie formelle interviennent à nouveau comme garantie des libertés individuelles - ils en sont empêchés par le souci qui existe dans l'ensemble du corps social de conserver au pouvoir l'aura de la légitimité. En effet, les élections qui sont à la base de tout pouvoir ne peuvent être considérées comme sincères et valables que dans la mesure où le peuple s'exprime librement et hors de toute [180] contrainte officielle. Et le seul obstacle qui retient aujourd'hui les titulaires du pouvoir étatique de méconnaître gravement les libertés individuelles est la crainte qu'une telle méconnaissance n'altère en définitive la sincérité des scrutins et ne prive en conséquence ce pouvoir de sa légitimité.

Pour preuve de cette idée, nous retiendrons deux exemples puisés dans l'actualité la plus récente. Aux Etats-Unis, jusqu'en 1972, l'utilisation massive des écoutes téléphoniques par le pouvoir n'était un secret pour personne ; bien qu'elle fût illégale, nul cependant ne protestait tant que la Présidence put la justifier par les nécessités de la défense nationale, de la sécurité de l'État et de la lutte contre la criminalité, toutes raisons qui sont les prétextes classiques dont on se sert toujours pour porter atteinte aux libertés individuelles. Mais lorsqu'il s'avéra que les mêmes procédés étaient utilisés pour espionner le parti adverse en période d'élections - ce qui était de nature à fausser la compétition - alors les réactions changèrent du tout au tout ; ce fut le début de l'affaire du Watergate. Et ce qu'il faut noter ici, c'est que ceux qui menèrent les principaux assauts contre ces méthodes ne furent pas les membres du parti adverse pour abattre leur rival, mais des personnalités indépendantes (journalistes et magistrats) pour sauvegarder les principes essentiels de la démocratie, considérée comme mode de désignation des gouvernants.

Autre exemple : celui de la France au cours des années 1969-1971. Ce fut une période sombre dans l'histoire de nos libertés : ayant été pris de court lors des événements de mai 1968, le pouvoir fut hanté par la crainte qu'ils se renouvellent. Évoquant le spectre d'un [181] « Mai rampant », il entreprit de grignoter une à

une les libertés individuelles et collectives des Français. Tour à tour furent visés : le droit de manifestation avec l'adoption de la loi « anticasseurs » de juin 1970, l'inviolabilité du domicile avec la loi du 31 décembre 1970 qui autorise les perquisitions nocturnes, la liberté d'aller et de venir avec la multiplication des interpellations - d'ailleurs parfaitement illégales - pour contrôle d'identité et la mise en fiches des personnes interpellées, la liberté de la presse avec les condamnations systématiques pour violences à agents » des colporteurs de journaux malpensants, l'interdiction pour outrages aux bonnes mœurs de l'hebdomadaire *Hara-Kiri*, les poursuites intentées contre certains éditeurs..., la liberté de réunion avec les interdictions illégales de réunions publiques prononcées par les autorités préfectorales, etc. Cette politique de restriction des libertés, qui se poursuivait sur un fond d'abus policiers multiples (passages à tabac, ratonnades, expulsions massives de ressortissants étrangers) et se prolongeait par le renforcement constant de l'appareil répressif (recrutement massif de jeunes policiers sans qualification, noyautage de la police par des syndicats partisans de la fermeté, prolifération des polices parallèles, atteintes portées à l'indépendance de la magistrature par la loi de juillet 1970), pouvait être d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagnait de protestations d'amitié à l'égard de pays ouvertement fascistes : le Gouvernement proclamait son intention de « coopérer avec l'Espagne dans tous les domaines » et était le seul, avec celui de Chypre, à défendre le régime des colonels dans la procédure engagée contre la Grèce devant la Commission européenne des Droits de l'Homme. Malgré [182] cela, tant qu'elle put apparaître dans les propos officiels, comme essentiellement orientée contre les jeunes et les étrangers - c'est-à-dire les non-électeurs, - elle se poursuivait sans rencontrer d'obstacles sérieux. Mais les choses changèrent lorsque le Ministère de l'Intérieur voulut s'en prendre aussi à la liberté d'association contre laquelle il fit adopter un projet de loi le 30 juin 1971. Alors les réactions se firent jour. Car en restreignant la liberté d'association, le pouvoir s'en prenait en fait à la liberté de création et de fonctionnement des partis politiques qui sont les acteurs principaux de la vie politique et qui, selon les termes mêmes de la Constitution, « concourent à l'expression du suffrage ». C'étaient les conditions de fonctionnement des mécanismes de la démocratie formelle qui étaient en cause. Et l'opposition ne vint pas des ennemis du Gouvernement, mais du Conseil constitutionnel lui-même qui se recrute pour les deux tiers de ses membres parmi les personnalités les plus proches du pouvoir, et qui pourtant, en empêchant la promulgation de la loi, donna un coup d'arrêt à la politique funeste

dans le cadre de laquelle elle s'inscrivait. Une fois encore, comme dans l'affaire du Watergate, on constate que la protection des libertés n'est réellement assurée que lorsque les atteintes qui leur sont portées risquent de fausser le jeu démocratique, et qu'elle ne l'est pas par l'opposition, toujours suspecte aux yeux de l'opinion de vouloir nuire aux gouvernants en place, mais par l'action de personnalités plus soucieuses que les gouvernants eux-mêmes de conserver au pouvoir étatique l'aura de la légitimité. C'est là que dans le monde contemporain se situe la fonction essentielle des procédures électorales.

[183]

Faut-il regretter qu'elles ne servent guère qu'à cela et ne soient pas, par la même occasion, le moyen pour le peuple de transformer la société selon ses vœux ? Sans doute. Mais l'on conviendra quand même que ce serait un peu trop beau, un peu trop facile... Et même, à la réflexion, il n'est pas sûr que ce serait aussi démocratique qu'il y paraît à première vue.

Car si la démocratie formelle est un leurre et la Révolution un mythe, il faut bien voir que la volonté réelle, profonde, du peuple reste le fondement et l'explication même de tout pouvoir politique.

En effet - c'est un point sur lequel nous avons trop insisté pour qu'il soit nécessaire d'y revenir ici, - ce qui fait qu'une oligarchie se distingue des oligarchies concurrentes et accède à l'hégémonie politique, c'est - c'est seulement - l'importance qu'en un moment donné le peuple accorde à son apport éventuel à la société. C'est donc bien, en dernière analyse, le peuple qui, en décidant de suivre prioritairement les directives d'une oligarchie particulière plutôt que celles de ses rivales afin d'obtenir d'elle ce qu'elle seule peut lui donner, crée au profit de celle-ci une suprématie qui s'analyse comme étant le pouvoir politique. Le pouvoir procède du peuple et c'est le peuple qui en désigne les titulaires. Mais évidemment, lorsque nous parlons ici du *peuple*, il faut comprendre qu'il ne s'agit pas du peuple en corps statuant au scrutin secret et encore moins des masses, notions sans contenu ; il s'agit des individus - seule réalité physique - qui, chacun en ce qui le concerne, et pour la satisfaction d'un besoin qui, même s'il est collectif, est ressenti comme personnel, se détermine isolément et décide pour son seul compte d'entrer dans [184] la clientèle d'un des représentants de l'oligarchie qui va, du fait de la multiplicité de ces engagements personnels, devenir dominante et assumer le pouvoir

politique. Ce qui fait la suprématie Politique du Capital, c'est que nous nous rendons chaque jour au travail et acceptons les ordres du patron parce que lui seul peut nous donner à la fin du mois les moyens de rouler à 140 km/h sur les belles autoroutes du dimanche et de se payer la machine à laver la vaisselle, choses que nous regardons comme essentielles sinon à notre survie, du moins à notre bonheur. Le pouvoir du patron, c'est nous qui le créons. Nous le créons d'abord en nous y soumettant nous-mêmes ; nous le créons ensuite en lui permettant de dire à tous et notamment aux titulaires officiels du pouvoir politique : « Voyez ces gens ; c'est grâce à moi qu'ils ont ce qu'ils désirent ; et c'est moi seul qui peux le leur donner. Que feriez-vous d'eux, et que seriez-vous vous-mêmes, sans moi ? »

C'est à ce niveau que se situe le fondement du pouvoir : dans ce plébiscite informel et quotidien non pas du « peuple », non pas des masses, mais de chacun des individus qui les composent.

Face à cette réalité du pouvoir, il y a l'illusion de la politique. L'illusion qui consiste à croire qu'on peut, dans le secret de l'isoloir ou par l'acte héroïque d'un instant sur une barricade, démentir sa soumission quotidienne, vouloir la fin sans accepter les moyens, vouloir finalement autre chose que ce qu'on veut réellement. Cela, c'est l'illusion politique, le mirage des urnes, le mythe de la Révolution.

On peut se demander comment, en notre siècle qui se veut tout entier de froide raison, une telle illusion peut [185] encore avoir cours à ce point. Vouloir répondre à cette question nous conduirait sans doute à une explication psychanalytique du phénomène : l'homme du XXe siècle, qui a détruit les idoles et refoulé en lui son appétit de surnaturel - cet « amour du merveilleux, si naturel au cœur humain » dont parlait J.-J. Rousseau, - conserve néanmoins le besoin d'une croyance irrationnelle qui entretienne en lui l'espoir. Or la politique est aujourd'hui ce qu'il y a de plus proche de la magie d'autrefois. Tel le fabuleux génie de la lampe d'Aladin, l'État, être mystérieux et tout-puissant, y apparaît comme voué au service de celui qui, par ses procédés incantatoires, aura su le subjuguier ; parce qu'il fait la loi, il échappe par définition aux lois de la nature et ne peut que changer le plomb vil en or pur au profit de qui a pu s'en rendre maître.

Mais, à cette explication, il conviendrait sans doute d'en ajouter une autre, encore plus pessimiste quant au fond de la nature humaine : la croyance en la possibilité d'obtenir un changement radical de société par la voie commode du suffrage

ou de la Révolution nous dispense d'accomplir l'effort créateur de réflexion sur nous-mêmes et de remise en cause de notre comportement. Les gouvernants sont décrétés, avec les bourgeois, seuls responsables de toutes les injustices et de tous les scandales. Et l'on se tient quitte envers soi-même lorsqu'on a voté à gauche et contribué à la dénonciation du Système. C'est oublier que, ce Système, c'est nous qui entretenons son fonctionnement par notre comportement de chaque jour, et que nous avons, en modifiant notre manière de vivre et de penser, la possibilité inaliénable d'en changer.

[186]

C'est même là la chance inouïe qui s'offre à l'homme occidental du XXe siècle. Dans le passé, presque toujours, l'homme n'était pas libre de choisir le défi qu'il lui fallait affronter. Celui-ci s'imposait à lui, inexorable : ce qui le menaçait, c'était l'extermination par la faim, par le fer, par le feu. N'ayant pas le choix du défi qu'il devait relever, il n'avait pas le choix du maître auquel il devait obéir. Au contraire, pour la première fois sans doute dans l'Histoire, grâce aux progrès des sciences, nous sommes libres de choisir ce contre quoi nous voulons lutter. Nous avons le choix entre deux ennemis, entre deux défis : la pénurie des biens consommables et l'injustice sociale ; la pénurie relative et l'injustice absolue. Nous avons choisi de vaincre la pénurie et nous sommes allés dans cette voie jusqu'à l'indécence : ce sont les vêtements neufs qu'on jette parce que la mode a changé, les aliments dont on trouve des poubelles entières, les automobiles dont on use pour ne pas prendre le métro et qu'on change quand elles ont parcouru 20 000 km, les récepteurs de T.V. dont on se débarrasse pour « avoir la couleur », les emballages consignés qu'on ne rend pas, l'air qu'on pollue et l'énergie qu'on gaspille pour économiser deux heures de notre précieux temps sur le trajet Paris-New-York...

Nous avons cru trouver la voie du bonheur dans ce gaspillage dément. Mais en poursuivant sur cette route, nous alimentons le système et concourons au maintien de ses iniquités, car, ne nous leurrions pas, la seule manière de ne pas payer trop cher nos automobiles, nos récepteurs de télévision et nos machines à laver la vais-

selle, et de pouvoir en changer souvent, c'est de les fabriquer [187] à la chaîne et en ayant recours à de la main-d'œuvre immigrée ⁴⁸.

Dans son livre *L'Utopie ou la mort* ⁴⁹, René Dumont a montré comment le gaspillage développé par le système capitaliste, sous le fallacieux prétexte de préserver le plein emploi, oblige en fait au maintien dans les usines des cadences infernales, de la semaine de quarante-cinq heures et de la retraite à un âge avancé, entraîne l'exploitation éhontée du tiers monde, et provoque la dégradation du milieu où nous vivons. Mais si le capitalisme profite de ce gaspillage - qui est peut-être la condition de sa survie - c'est quand même nous qui le pratiquons. Tant que nous continuerons à l'assimiler à la prospérité et au bonheur, aucun gouvernement - serait-il de gauche, la récente campagne présidentielle l'a montré - n'aura la force ni le courage suicidaire de le combattre.

Et tant que nous continuerons à le pratiquer, nous aurons besoin d'un système de production adapté, et ne pourrons opérer les réformes sociales que nous disons vouloir.

[188]

En confirmant depuis dix-sept ans la droite au pouvoir, les Français sont logiques avec eux-mêmes. Ils ont le gouvernement qu'ils méritent. S'ils en veulent changer vraiment, et changer de société, il faudra qu'ils commencent par se changer eux-mêmes.

Fin du texte

⁴⁸ Le caractère capitaliste du mode de production n'a en effet qu'une influence négligeable sur le prix de tous ces objets : il est aisé de vérifier par exemple, en calculant le rapport entre le bénéfice distribué à leurs actionnaires par les firmes automobiles françaises et le nombre des véhicules vendus par ces mêmes firmes, que la suppression de toute rémunération de leur capital social ne permettrait guère d'abaisser le prix des modèles que de 2 ou 8%. Évidemment ce bénéfice distribué ne représente qu'une partie du bénéfice total, le reste étant affecté à l'autofinancement ; mais, même dans un régime socialiste, il faudrait pourvoir au financement des investissements... Cette remarque sur la modicité des avantages Individuels à attendre d'un éventuel renversement du système capitaliste n'a évidemment pas pour but d'encourager à son maintien. Car ces bénéfices, pour modiques qu'ils soient sur le plan unitaire, n'en représentent pas moins un total considérable et Incitent ceux qui les perçoivent à agir sur le développement de la société en vue de leur accroissement, fût-ce au détriment du corps social tout entier, comme c'est tout spécialement le cas des constructeurs d'automobiles...

⁴⁹ Ed. du Seuil, 1973.